

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL
OFFERTE À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**PAR
ISABELLE BOUCHARD**

**ÉLÉMENTS FAVORISANT LA MOBILISATION D'UN CONSENSUS
DANS LES STRATÉGIES DE LUTTE VISANT
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ :
L'EXEMPLE DU COLLECTIF POUR UNE LOI
SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ**

2007



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

SOMMAIRE

Ici comme ailleurs, de nombreux groupes tentent de lutter contre la pauvreté et de proposer un projet de société empreint de justice sociale. Au Québec, devant la réponse décevante des gouvernements aux revendications de la *Marche mondiale des femmes* et le peu de gains récoltés lors de la lutte contre la réforme de l'aide sociale de 1996 à 1998, les groupes communautaires, populaires, syndicaux et pastoraux s'organisent et fondent le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*¹. À partir de 1998, leur principal cheval de bataille sera la rédaction puis la promotion d'une proposition de loi citoyenne pour éliminer la pauvreté au Québec. En réponse à cette mobilisation d'envergure orchestrée à la grandeur du Québec par le *Collectif*, le gouvernement québécois adopte le 13 décembre 2002, la loi 112 — *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cette recherche de type qualitative a étudié ce processus de mobilisation citoyenne pour la période de 1997 à 2002. Plus précisément, pour analyser cette lutte, trois thèmes ont été développés soit la mobilisation des acteurs sociaux pour fonder le *Collectif*, le processus d'établissement d'un consensus sur les moyens d'action à emprunter pour éliminer la pauvreté au Québec et les stratégies et tactiques employées par le *Collectif* pour influencer l'opinion publique et forcer le gouvernement à inclure cette question dans l'agenda politique. La cueillette des données a été réalisée au lendemain de l'adoption de la loi 112 soit en janvier 2003. Au total, treize répondants ont été interrogés lors d'entrevues individuelles semi-dirigées. La moitié des répondants avaient participé à la lutte du *Collectif* à l'échelle nationale alors que les autres avaient participé à la mobilisation sous l'égide de la coalition régionale Solidarité populaire 02.

¹ Afin de simplifier la lecture, dans la suite du texte, on utilisera le « *Collectif* » pour remplacer le « *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ».

Les principaux résultats présentent le point de vue des acteurs collectifs ayant participé à cette mobilisation. La première partie traite de l'interprétation du contexte historique ayant permis la genèse du *Collectif*, des motifs d'adhésion, des stratégies et tactiques de mobilisation et des éléments favorisant le maintien de la mobilisation. Les résultats se rapportant à l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif* regroupent les éléments facilitant le consensus, ses obstacles et les coûts qui y sont associés. Finalement, pour décrire le cheminement de la question de la pauvreté dans l'opinion publique jusqu'à son inscription à l'agenda politique, des données relatives aux actions pour mobiliser l'opinion publique, aux tactiques pour influencer le gouvernement et au rôle des médias sont présentées.

Parmi les principaux faits saillants, on peut retenir que la force de l'utopie a été un puissant moteur de mobilisation décuplé par le charisme avec lequel le leadership a été assumé. En effet, les gens impliqués dans le *Collectif* ont été peu à peu contaminés par l'enthousiasme et la détermination dont a fait preuve la porte-parole nationale² pour voir se concrétiser au Québec le rêve de se doter d'une loi pour éliminer la pauvreté.

En ce qui a trait à l'établissement du consensus au sein du *Collectif*, deux idées principales peuvent être dégagées. Premièrement, bien que le consensus soit un mode décisionnel qui comporte différents avantages pour les membres, il a également des effets pervers en favorisant l'opinion des membres les plus influents et les plus habiles au niveau des compétences discursives. Deuxièmement, on peut affirmer que pour maintenir le consensus établi dans un groupe, il est essentiel que les membres y retrouvent des points de convergence suffisamment importants pour se sentir partie prenante d'un projet. Dans le cas de la présente recherche, il s'est avéré que l'établissement puis la revendication des mesures urgentes en parallèle à la proposition de loi a été un des facteurs de cohésion dans le groupe.

² Dorénavant, dans le texte, lorsqu'il est question de la porte-parole, ce terme désigne la porte-parole nationale.

Enfin, parmi les principaux résultats se rapportant au troisième thème de cette recherche soit le parcours de la question de la pauvreté comme problématique sociale jusqu'à son inscription à l'agenda politique, un élément majeur a retenu notre attention. Dans leurs stratégies et tactiques pour influencer le **gouvernement**, les membres du *Collectif* ont choisi la voie du lobbying pour se faire entendre. Évidemment, ce choix dicte l'utilisation d'une approche consensuelle dans l'établissement des rapports avec l'État. Cependant, cette approche n'a pas fait consensus auprès de tous les membres. Certains d'entre eux ont déploré l'absence d'actions de mobilisation de type conflictuel. On peut poser l'hypothèse que, derrière ce reproche, se cache la peur d'être récupéré par l'État et de se retrouver **dans une position où le rôle de critique est difficile à jouer.**

L'analyse des résultats permet d'affirmer que, bien que des éléments conjoncturels furent favorables, la loi 112 n'aurait jamais vu le jour sans tout le travail de mobilisation mené avec acharnement par le *Collectif*. Il semble donc que cette mobilisation représente une victoire citoyenne qui fait office d'exemple en matière de définition des politiques publiques et en matière d'organisation communautaire.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	I
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES TABLEAUX	VII
REMERCIEMENTS.....	VIII
INTRODUCTION.....	9
1. LA PROBLÉMATIQUE.....	12
1.1 LA PAUVRETÉ: QUELQUES CONCEPTS POUR MIEUX LA COMPRENDRE	12
<i>PAUVRETÉ ABSOLUE OU PAUVRETÉ RELATIVE</i>	13
<i>PAUVRETÉ CULTURELLE OU STRUCTURELLE.....</i>	14
<i>LA PAUVRETÉ EN TANT QUE PROCESSUS.....</i>	15
<i>LA PAUVRETÉ DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.....</i>	16
1.2 LA RÉPONSE DES MOUVEMENTS SOCIAUX À LA PAUVRETÉ.....	21
<i>LE COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ</i>	23
1.3 LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS.....	27
<i>LA LOI 112 – PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS.....</i>	27
2. LA RECENSION DES ÉCRITS	34
2.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS	34
2.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN D'UNE COALITION.....	42
2.3 L'INSCRIPTION D'UNE PRÉOCCUPATION SOCIALE À L'AGENDA GOUVERNEMENTAL	48
3. LE CADRE THÉORIQUE	55
4. LA MÉTHODOLOGIE.....	66
4.1 LES QUESTIONS DE RECHERCHE	66
4.2 LA RECHERCHE QUALITATIVE	68

4.3 L'ENTREVUE DE RECHERCHE	68
<i>L'ÉCHANTILLON</i>	<i>71</i>
<i>LA COLLECTE DES DONNÉES.....</i>	<i>71</i>
<i>LES CARACTÉRISTIQUES DES INFORMATEURS.....</i>	<i>73</i>
<i>LES THÈMES D'ENTREVUE.....</i>	<i>74</i>
4.4 L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	75
<i>LA PRÉPARATION DU MATÉRIEL</i>	<i>76</i>
<i>LA PRÉANALYSE</i>	<i>76</i>
<i>L'EXPLOITATION (OU LE CODAGE) DU MATÉRIEL</i>	<i>76</i>
<i>L'ANALYSE ET L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS</i>	<i>77</i>
5. LES RÉSULTATS	78
5.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS	78
<i>L'INTERPRÉTATION DU CONTEXTE HISTORIQUE AYANT PERMIS LA GENÈSE DU COLLECTIF</i>	<i>79</i>
<i>LES MOTIFS D'ADHÉSION</i>	<i>84</i>
<i>LES STRATÉGIES ET TACTIQUES DE MOBILISATION</i>	<i>96</i>
<i>LES ÉLÉMENTS FAVORISANT LE MAINTIEN DE LA MOBILISATION</i>	<i>101</i>
5.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN DU COLLECTIF	109
<i>LES ÉLÉMENTS FACILITANT LE CONSENSUS</i>	<i>114</i>
<i>LES OBSTACLES AU CONSENSUS</i>	<i>121</i>
<i>LES COÛTS DU CONSENSUS</i>	<i>126</i>
5.3 LA PAUVRETÉ : PARCOURS D'UN PROBLÈME SOCIAL, DE L'OPINION PUBLIQUE À L'AGENDA POLITIQUE	130
<i>LES ACTIONS POUR MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE.....</i>	<i>135</i>
<i>LES TACTIQUES POUR INFLUENCER LE GOUVERNEMENT.....</i>	<i>138</i>
<i>LE RÔLE DES MÉDIAS</i>	<i>142</i>
<i>LES TACTIQUES CONSENSUELLES OU CONFLICTUELLES POUR FAIRE BOUGER LE GOUVERNEMENT ?</i>	<i>149</i>
5.4 LES FAITS SAILLANTS	152
6. LA DISCUSSION	156
6.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS	156
6.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN DU COLLECTIF	163
6.3 LA PAUVRETÉ : SA PROGRESSION DANS L'OPINION PUBLIQUE JUSQU'À L'AGENDA POLITIQUE.....	165

CONCLUSION	169
RÉFÉRENCES.....	173
APPENDICES	181
APPENDICE 1 GUIDE D'ENTREVUE: VOLET NATIONAL	182
APPENDICE 2 GUIDE D'ENTREVUE: VOLET RÉGIONAL	186
APPENDICE 3 PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC	190

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Chronologie des événements entourant la lutte pour l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec	31
Tableau 2	Principales caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=13).....	74
Tableau 3	Positions des acteurs devant la possibilité d'obtenir une loi telle que proposée par le <i>Collectif</i>.....	92
Tableau 4	Polarisation consensuelle et conflictuelle en fonction des trois principaux courants de pensée des membres du <i>Collectif</i>.....	151

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, madame Danielle Maltais, et mon codirecteur, monsieur Sébastien Savard, pour leur soutien constant dans ce projet d'études. Chacun à leur façon, ils ont su m'insuffler l'éclairage nécessaire à la poursuite de mes objectifs de recherche. La persévérance a sans doute été mon meilleur allié pour concrétiser ce projet. En effet, des débuts de ma recherche au dépôt de ce mémoire, j'ai mis deux beaux enfants au monde : Émile et Chloé. Ce fut donc un parcours un peu plus long, mais combien enrichissant. Je veux également remercier mon conjoint François pour son support psychologique lors de mes moments de découragement. Un merci particulier à ma mère, Claudette, qui a retranscrit patiemment une grande partie des verbatim d'entrevue. Finalement, des remerciements chaleureux à toutes les personnes impliquées dans la mobilisation du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* qui ont accepté de me consacrer de leur temps pour participer à cette recherche. Sans leur apport, cette recherche n'aurait pas vu le jour.

INTRODUCTION

En ce début du 21e siècle, la pauvreté est malheureusement un sujet qui demeure des plus actuels. Malgré que les Nations Unies aient fait de 1996 l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, le problème demeure entier. D'ailleurs, les années 80 furent le théâtre de l'émergence de nouvelles formes de pauvreté qui transforment, marquent et bouleversent le quotidien de milliers de personnes au Québec et dans l'ensemble des pays industrialisés. De plus, on ne peut passer sous silence la situation alarmante de grande misère qui affecte l'ensemble des populations des pays dits du « Tiers-Monde » et notamment le continent africain. En juillet 2005, même si les dirigeants du G8 réunis à Gleneagles en Écosse promettent de doubler leur aide à l'Afrique d'ici 2010, la plupart des ONG — dont le réseau canadien *Abolissons la pauvreté* — sont profondément insatisfaites des résultats qu'elles qualifient de trop peu et de trop tard (Barr, 2005).

Au Québec, pour faire face à la situation, de nombreux groupes tentent de lutter contre la pauvreté et de proposer un projet de société empreint de justice sociale. C'est dans ce contexte que les groupes communautaires, populaires, syndicaux et pastoraux s'organisent. Depuis 1997 par l'entremise du *Collectif* (2000), ils en ont fait leur principal cheval de bataille en proposant un projet de loi-cadre et de loi-programme³.

Cette étude tente, à partir d'une démarche qualitative, de comprendre le processus qui a mené les mouvements communautaire, populaire, syndical et pastoral à se mobiliser sur la question de l'élimination de la pauvreté au Québec. Par la suite, elle s'intéresse aux conditions nécessaires à l'établissement d'un consensus minimum autour des moyens d'action choisis par

³ Selon le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (2000 : 3), une loi cadre est une loi qui jette les bases d'une transformation importante et globale alors qu'une loi programme indique à l'appareil gouvernemental comment s'y rendre.

le *Collectif*. Finalement, la dernière question de recherche porte sur les stratégies d'action employées par le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* pour faire de l'élimination de la pauvreté un véritable problème social et forcer les décideurs à l'inclure dans l'agenda politique.

Le présent mémoire se divise en six chapitres. Dans le premier chapitre qui traite de la problématique de recherche, après avoir défini brièvement le concept de la pauvreté, le problème est situé dans le contexte du néolibéralisme économique. Il est notamment question de l'influence de ce courant de pensée sur la définition du rôle de l'État et sur les politiques sociales. La deuxième partie de ce chapitre présente l'évolution de la stratégie des mouvements sociaux québécois pour faire face à cette situation. La troisième relate les événements entourant la fondation du *Collectif* et les principales étapes de la mobilisation citoyenne. La dernière partie de cette problématique intitulée la réponse du gouvernement québécois, décrit brièvement la loi 112 — *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* — adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Finalement, un tableau synthèse présente la chronologie des principaux événements entourant la lutte à la pauvreté au Québec, de l'adoption de la *Charte d'un Québec populaire* en 1994 jusqu'au dépôt du plan d'action du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le deuxième chapitre fait la recension des principales recherches empiriques s'étant intéressées aux trois thèmes de cette recherche soit : la mobilisation des acteurs collectifs, l'établissement d'un consensus au sein d'une coalition et le processus d'inscription d'une question sociale à l'agenda politique d'un gouvernement. Pour sa part, le troisième chapitre présente le cadre théorique utilisé pour interpréter les résultats de la cueillette des données.

Dans le chapitre subséquent, des informations sont fournies sur la méthodologie de recherche utilisée incluant les questions de recherche, l'argumentaire appuyant le choix de la méthodologie

qualitative et de l'entrevue semi-dirigée comme outil de collecte des données, la méthode de composition de l'échantillon, les étapes de la collecte des données, les caractéristiques des répondants, les thèmes d'entrevue et le processus entourant l'interprétation des résultats.

Le chapitre cinq présente les résultats de la recherche. Il est divisé entre trois grandes parties correspondant chacune à l'une des questions de recherche. La partie traitant de la mobilisation des acteurs comprend les sections suivantes : l'interprétation du contexte historique ayant permis la genèse du *Collectif*, les motifs d'adhésion, les stratégies et tactiques de mobilisation et les éléments favorisant le maintien de la mobilisation. La deuxième partie du chapitre porte sur l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif*. Tour à tour, les éléments facilitants, les obstacles et les coûts associés au consensus y sont présentés. La dernière partie décrit le cheminement de la question de la pauvreté dans l'opinion publique jusqu'à son inscription à l'agenda politique selon le point de vue des répondants. Pour ce faire, des données relatives aux actions pour mobiliser l'opinion publique, aux tactiques pour influencer le gouvernement et au rôle des médias sont présentées. Dans le dernier chapitre intitulé l'interprétation des résultats, des liens sont établis entre les résultats de la présente étude et ceux présentés dans les recherches recensées. Ce chapitre permet aussi d'apporter un point de vue personnel en ce qui a trait aux interrogations que posent les informations recueillies auprès des acteurs interviewés. Finalement, la conclusion cerne les principaux apports de cette recherche pour la pratique du travail social.

1. LA PROBLÉMATIQUE

Puisque l'objet de cette recherche porte sur les éléments favorisants la mobilisation d'un consensus dans les stratégies de lutte visant l'élimination de la pauvreté au Québec, il est pertinent, d'entrée de jeu, de définir brièvement le concept de pauvreté. Par la suite, ce concept est situé dans la réalité québécoise. Les deux parties subséquentes apportent des informations sur les actions entreprises par les mouvements sociaux, y compris le *Collectif*, pour contrer ce phénomène. Enfin, la réponse du gouvernement québécois aux pressions des mouvements sociaux, soit le projet de loi 112, est présentée.

1.1 LA PAUVRETÉ: QUELQUES CONCEPTS POUR MIEUX LA COMPRENDRE

Établir une définition de la pauvreté qui ferait consensus est une tâche quasi impossible. Plusieurs auteurs se sont penchés sur ce phénomène afin de le conceptualiser (Castel, 1991; Frappier, 1994; Galbraith, 1993; Gauthier & Mercier 1994; Harrington, 1963; Leeds, 1971; Lewis, 1967; Mercier, 1995; Milano, 1992; Ouellet, Verreault & Gendron, 95; Paugam, 1991; Sen, 1983; Simmel, 1971). Chaque définition prend une couleur particulière en fonction des perceptions et des courants idéologiques auxquels répond son auteur.

Au fil des siècles, la vision qu'ont eue les sociétés du phénomène de la pauvreté s'est modifiée. Comme le souligne Milano (1992 : 5), une vision théologique du phénomène a été observée jusqu'à la fin du Moyen Âge. Par la suite, cette vision a cédé la place à une conception laïque de la pauvreté. Pour illustrer cette conception, les gens de l'époque font référence au mauvais pauvre et au pauvre mendiant. Au XVI au XVIII siècle, on parle du pauvre peuple puis de

l'ouvrier des classes dangereuses au XIX siècle. Finalement, au XX siècle, la pauvreté prend différents visages. On parle désormais des pauvres du tiers-mondes et de ceux des pays riches.

Milano (1992) et Simmel (1971) s'accordent pour dire que la pauvreté relève d'un manque. Alors que Milano (1992) considère la pauvreté sous l'angle du manque de ressources financières, Simmel (1971) élargit la définition en englobant les manques physiques, psychologiques, sociaux et moraux. Milano (1992) fait donc référence au concept de pauvreté absolue alors que Simmel (1971) parle de pauvreté relative.

PAUVRETÉ ABSOLUE OU PAUVRETÉ RELATIVE

La pauvreté absolue correspond à un manque de l'avoir. Les personnes pauvres, dans cette optique, sont des personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins de base directement reliés à leur survie. Il s'agit donc d'une conception théorique de la pauvreté qui est axée sur le matériel. Les symptômes pour reconnaître les manifestations de la pauvreté seront le dénuement et la misère induits par ce manque de l'avoir. De part sa définition, la pauvreté absolue est identique en tous lieux et en tout temps (Mercier, 1995 : 10).

C'est le sociologue allemand Simmel (1971) qui a jeté les balises du concept de la pauvreté relative. Son approche se veut une façon de dépasser la vision purement matérialiste de la pauvreté. Pour Simmel, une personne pauvre est celle qui n'arrive pas à satisfaire les besoins définis par son groupe social d'appartenance. Pour lui, la pauvreté est donc différente d'un milieu à l'autre puisque les besoins ne sont pas les mêmes d'une société à une autre. Par exemple, les besoins dits "ordinaires" pour des gens habitant en milieux ruraux ne seront pas les mêmes que pour une famille habitant la ville. La pauvreté est donc une réalité locale. Dans ce contexte, la pauvreté relative correspond à avoir moins que les autres tandis que la pauvreté

absolue signifie avoir moins que le minimum objectivement déterminé. Harrington (1963) s'inscrit dans ce courant de pensée en développant une définition de la pauvreté qui la décrit comme un phénomène global:

La pauvreté est l'état de ceux qui sont privés des niveaux minimums de santé, de logement, d'alimentation et d'éducation, considérés au stade actuel des connaissances scientifiques comme nécessaires à la vie telle qu'elle est vécue actuellement (...) (Harrington dans Frappier, 1994 : 566).

Un débat s'installe entre les deux écoles de pensées concernant la pauvreté absolue ou relative. Sen (1983), un économiste de formation, pour dénouer le débat tente de concilier les deux conceptions en élaborant la notion de capacité. La notion de capacité est utilisée dans le sens de capacité à obtenir, acquérir ou utiliser certains biens et d'agir de façon adéquate selon les circonstances de la vie. La pauvreté sera alors définie comme étant l'impossibilité d'atteindre un niveau absolu de capacité. La pauvreté est absolue dans l'espace des capacités et relatives en fonction des biens et de leurs caractéristiques (Mercier, 1995 : 12).

PAUVRETÉ CULTURELLE OU STRUCTURELLE

Un autre débat théorique, idéologique et politique semble habiter la question de la pauvreté. Il s'agit de trancher si, à l'origine, la pauvreté provient de causes qui sont culturelles ou structurelles. Dans le premier cas, on attribue aux personnes la responsabilité de leur condition en estimant qu'elles n'utilisent pas les bonnes stratégies et les bons moyens pour s'adapter socialement. Leur manque de capacités et leurs déficiences diverses sont souvent pointés du doigt. Dans ce courant de pensée, Lewis (1967) a développé la notion de "culture de la pauvreté". Cette culture correspond aux différentes tactiques de survie utilisée par les

personnes appauvries pour s'adapter et ne pas sombrer dans le désespoir. Lewis (1967) considère que cette culture se transmet de génération en génération (Gauthier & Mercier, 1994 : 19).

Dans le deuxième cas, on considère que les personnes appauvries sont des victimes du système capitaliste qui engendre la pauvreté de par sa structure (Leeds, 1971). Dans cette optique, on reconnaît au phénomène de la pauvreté une utilité sociale. Galbraith (1993 : 36) développe le concept de classe inférieure structurelle. Pour lui, cette classe sociale est très importante le niveau de vie et de confort de la classe supérieure. Sans la classe inférieure structurelle, le progrès économique serait nettement moins rapide et surtout plus incertain.

LA PAUVRETÉ EN TANT QUE PROCESSUS

Finalement, selon certains auteurs (Castel, 1991; Ouellet, Verreault & Gendron, 1995), il est faux de croire que la pauvreté est un état statique dans lequel une personne est placée. Ceux-ci parlent plutôt d'un processus d'appauvrissement. Le processus d'appauvrissement compte trois phases: la précarisation, la marginalisation puis l'exclusion (Ouellet, Verreault et Gendron, 1995 : 11). Tout d'abord, la personne entre dans une phase de précarisation en voyant disparaître peu à peu la stabilité et la sécurité qui lui permettaient de projeter son développement à plus long terme. On parle ici de pertes d'emplois, de diminutions de conditions de travail, de menaces de fermetures d'usines, de diminutions de nombres d'heures travaillées, etc. Dans un deuxième temps, si la situation ne se rétablit pas, la personne devient plus vulnérable à la marginalisation puisqu'elle doit se tenir à l'écart des activités sociales normalement valorisées et acceptées. Si cette période de marginalisation se poursuit dans le temps, la personne en processus d'appauvrissement risque de se voir progressivement exclue de l'ensemble des sphères de la vie collective. C'est à cette étape que certains adoptent

l'errance ou l'itinérance comme mode de survie. D'autres auteurs comme Castel (1991) parlent du processus de l'appauvrissement sous l'angle de l'intégration, de la vulnérabilité puis de la désaffiliation. Pour lui, la pauvreté est le résultat direct de la précarisation et de la fragilisation.

Dans la mobilisation menée par le *Collectif*, les acteurs impliqués semblent avoir retenu une définition de la pauvreté qui fait référence aux concepts de pauvreté relative et structurelle pour appuyer leur lutte.

LA PAUVRETÉ DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

La pauvreté au Québec, depuis une trentaine d'années, a pris des proportions inquiétantes et est bien différente de celle vécue par nos ancêtres. Ces changements importants, voire même radicaux, découlent de plusieurs facteurs économiques, politiques et sociaux qui ont favorisé l'émergence de nouvelles formes de pauvreté. L'appellation « nouveaux pauvres » a vu le jour dans les années 80. Elle désigne les franges les moins fortunées de la classe moyenne, les gens dont le rapport à l'emploi est empreint de précarité (Mercier, 1995). Si autrefois, cette partie de la classe moyenne était relativement à l'abri de la pauvreté, cette précarité engendre dorénavant une proximité entre les personnes en situation de pauvreté.

Afin d'illustrer ces réalités de précarisation et de fragilisation qui mènent souvent à la pauvreté, il est possible d'affirmer que « *les situations de vulnérabilité paraissent de plus en plus nombreuses et semblent toucher les personnes qui étaient déjà les plus vulnérables à l'égard des critères de performance qu'exige le marché de l'emploi* » (René, Goyette, Bellot, Dallaire & Panet-Raymond, 2001 : 127). Tout d'abord, les femmes semblent être un groupe particulièrement touché par le phénomène (Conseil national du bien-être 1990; Gunderson, Muszynski & Keck, 1990; Harman 1992; Lochhead & Scott, 2000). Les femmes chefs de familles monoparentales sont le plus à risque d'autant plus si elles sont jeunes et n'ont jamais

été mariées ou en union de fait (Lochhead & Scott, 2000). En 2001, parmi les 2 019 555 familles québécoises, 335 590 étaient des familles monoparentales. De ce nombre, 80 % étaient dirigées par une femme (Institut de la Statistique du Québec, 2001). En 1999, selon le Conseil national du bien-être social, 57 % de ces familles vivaient en situation de pauvreté.

Dans le contexte de la crise de l'emploi, les jeunes sont également un groupe qui se voit de plus en plus exclu du marché du travail » (Ouellet, Verreault & Gendron, 1995; René et coll., 2001). Comme le souligne René et coll. (2001 : 127), « *En ce qui a trait aux jeunes, les aléas du marché de l'emploi engendrent des filières d'insertion professionnelle peu efficaces, générant des conditions de vie souvent mauvaises pour une proportion non négligeable des jeunes adultes québécois* ». Les jeunes familles à faible revenu, les chômeurs et chômeuses âgés de plus de 50 ans, les travailleurs à faible revenu, les diplômés et les personnes seules sont aussi des groupes vulnérables à l'exclusion et à la pauvreté (Ouellet, Verreault & Gendron, 1995; Plamondon, 2006). À preuve, en 1999, 44,2 % des personnes vivant seules étaient en situation de pauvreté (Conseil national du bien-être social, 2002). On peut donc affirmer que la pauvreté des années 2000 prend des visages de plus en plus variés puisque les personnes vivant cette réalité sont issues de divers milieux sociaux. Selon l'Institut de la statistique du Québec (2001), le Québec et l'Ontario, sont les deux provinces canadiennes qui comptaient le plus d'unités familiales à faible revenu.

Cette nouvelle pauvreté peut être associée à l'arrivée en force du courant néolibéral. En effet, dans les années 70, les pays capitalistes appliquaient des lois protectionnistes pour encadrer leur économie de marché et se protéger contre la compétition internationale (lois antidumping, taxes douanières, etc.). Pour se maintenir, le système capitaliste, qui est basé sur la loi de l'offre et de la demande, a besoin d'être constamment dans une dynamique de perpétuelle croissance. Le capitalisme dans son histoire a souvent été confronté à des crises. Généralement, les pays

réglaient l'impasse par des guerres ou des expansions coloniales. Les dernières crises du système ont engendré comme réponse une nouvelle solution : le néolibéralisme.

Le néolibéralisme a provoqué plusieurs changements dans la gestion des politiques sociales. Bons nombres d'entre elles, élaborées après la Seconde Guerre mondiale, ont dû être réajustées pour répondre aux exigences imposées par le néolibéralisme. Selon Hurtubise et Deslauriers (1997), dans les années 80, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Angleterre, Ronald Reagan aux États-Unis, Brian Mulroney au Canada et Robert Bourassa au Québec marque les premiers signes d'une remise en cause du rôle de l'État dans la protection sociale et la redistribution de la richesse. Pour ces auteurs (Hurtubise & Deslauriers, 1997 : 16), « *la plus grande victoire de ce courant est certainement d'avoir réussi à imposer l'économie comme principale valeur de la vie en société, ce que certains ont appelé "la pensée unique"* ».

Le Canada, pour suivre la cadence de la mondialisation des marchés imposée par ses voisins américains, a signé avec différents pays des ententes de libre-échange pour favoriser la libre circulation des biens, services et capitaux en éliminant les barrières tarifaires et douanières.

La mondialisation des marchés est venue modifier la structure même du monde du travail. Dorénavant, le lien existant entre la croissance économique et la croissance de l'emploi est rompu. L'accès au marché du travail est devenu un mécanisme d'exclusion sociale plutôt que de redistribution de la richesse (Chossudovsky, 1998). Actuellement, croissance économique est synonyme de mises à pied, rationalisation, modernisation, robotisation, informatisation... Les résultats de cette opération sont la diminution de la protection des emplois locaux et la baisse des responsabilités sociales des entreprises et des détenteurs de capitaux. L'accord de libre-échange avec les États-Unis et les pays d'Amérique du Sud a forcé le Canada à s'intégrer au marché américain et à ses lois. Ceci met en péril les emplois des secteurs mous de l'économie qui doivent dorénavant rivaliser avec les coûts de production des pays du Sud. De leur côté, les

groupes d'employés qui n'acceptent pas de se plier à ces nouvelles exigences du patronat se voient menacés de fermetures d'usines en vue de déménager la production vers le Sud ou l'Asie, comme ce fut le cas pour les employés de la Kenworth. C'est ainsi que la précarisation des emplois bat son plein. Elle se traduit par la perte de milliers d'emplois et la diminution des acquis syndicaux (Chossudovsky, 1998).

Les entreprises établies au Canada font pression sur le gouvernement pour assouplir les lois qui régissent le travail (la flexibilité et la soumission de la main-d'œuvre étant devenues des éléments essentiels sur les marchés mondiaux). Elles réclament ainsi la diminution ou l'élimination des charges fiscales et sociales qu'elles doivent assumer pour assurer le filet de sécurité sociale, de même que la privatisation de certains services ou entreprises publics. Pour répondre à ces demandes néolibérales, les gouvernements des pays industrialisés remettent tour à tour en question l'universalité des programmes sociaux, diminuent les effectifs de leur fonction publique, tentent d'appliquer aux employés de l'État les conditions de travail du secteur privé (Sorman, 1984; Hurtubise & Deslauriers 1997). Rappelons que les partisans de cette idéologie poursuivent les objectifs suivants :

(...) recherche d'un nouveau modèle de rapport entre l'État et la société où l'État jouera un rôle résiduel, poursuite d'un objectif d'élimination rapide de la dette publique — qui, soit dit en passant, n'est pas l'apanage des néolibéraux —, déréglementation pour faciliter les activités des entreprises, remplacement des employés permanents par des contractuels, valorisation de l'individualisme, etc. Le néolibéralisme entendait libérer l'individu des tentacules de l'appareil technocratique mis en place par l'État-providence en s'appuyant sur l'individu d'abord responsable de lui-même (Sorman, 1984 dans Hurtubise & Deslauriers, 1997 : 17).

Petit à petit, l'État-providence mis en place au Canada à la suite de la publication du Rapport Marsh⁴ est démantelé. Pour justifier ces coupures, les entreprises laissent émerger un nouveau

⁴ Le rapport Marsh, publié en 1943, propose la création d'un « plan complet » de sécurité sociale au Canada. Les principales propositions sont les suivantes: réaménagement de l'assurance-chômage, établissement d'une assurance-santé, d'une assurance-vieillesse et d'allocations familiales.

discours qui tient responsables les syndicats et les programmes sociaux de notre faible compétitivité mondiale (Chorney, Hotson & Seccareccia, 1992). À preuve, en 2005, à la suite de la syndicalisation des employés de son magasin de Jonquière, le géant américain de la vente au détail, Wal-Mart, décide de fermer ses portes plutôt que de composer avec les lois du travail en vigueur au Québec. Le gouvernement, quant à lui, véhicule le discours de la responsabilité individuelle de la pauvreté (St-Amand & Kérisit, 1998). À titre d'exemple, avec l'adoption de la loi 37 sur la sécurité du revenu en 1989, deux catégories de prestataires de la sécurité du revenu sont créées : les aptes et les inaptes au travail. La participation à des mesures visant le développement de l'employabilité est imposée aux personnes jugées aptes au travail sous peine de subir des coupures à leur prestation. À la fin des années 90, ce principe est réaffirmé par l'adoption de la loi 186. L'étau se resserre autour des personnes aptes au travail à qui on ajoute plus d'obligations liées à l'emploi, obligations soumises à des pénalités qui auront pour effet de réduire la prestation (Dumas, 2002). Ces distinctions, créées entre les groupes de prestataires, nourrissent, selon les groupes de défense des droits, les préjugés populaires et favorisent une fausse perception de la situation parmi une partie de la population qui considère que le système public est trop généreux et crée la dépendance.

L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'accentuer dans les années 90 (Chossudovsky, 1998). Les travailleurs et travailleuses se voient confrontés à des diminutions dans leur qualité de vie et leurs conditions de travail et le tissu de sécurité sociale s'effritent à un rythme inquiétant. Les nouvelles personnes en chômage et assistées sociales sont orientées vers des programmes d'employabilité et deviennent une sous-classe de travailleurs sans protection. Elles occupent pourtant des emplois essentiels notamment dans le domaine de l'économie sociale. Les autres qui occupent toujours un emploi, mais dont les conditions se sont précarisées, vivent sur la corde raide en ne sachant jamais si dans les semaines à venir ils gonfleront les rangs de l'assurance-emploi.

L'avènement de l'État-providence dans les années 70 avait réussi quelque peu à faire régresser la pauvreté au Canada (Blais, 1997). Cependant, le contexte de la mondialisation des marchés, appuyé par l'idéologie néolibérale, a contribué à l'effritement des programmes sociaux (Hurtubise & Deslauriers, 1997), à une réduction du rôle de l'État dans la régulation de l'économie et à une délégitimation des politiques keynésiennes (Ulysse & Lesemann, 2004 : 255). Les dernières années sont riches en exemples. Soulignons l'introduction des mesures d'employabilité, les différentes réformes survenues à la Sécurité du revenu, l'imposition de la TPS et de la TVQ, les coupures dans le logement social, la fragilisation du système de santé et les nombreux changements dans la loi de l'assurance-emploi qui rendent de plus en plus minces les prestations et qui réduisent le nombre de personnes admissibles. Les possibilités de s'en sortir se réduisent au même rythme que l'eau des coupures se referme petit à petit sur les gens. Les pauvres des années 2000 sont constamment placés dans une situation de survie.

1.2 LA RÉPONSE DES MOUVEMENTS SOCIAUX À LA PAUVRETÉ

Pour faire face à la situation, les mouvements sociaux des années 80 ont d'abord adopté une attitude défensive pour tenter de conserver les acquis sociaux si chèrement gagnés au fil des mobilisations citoyennes (Brouillard, 2003). Dans les années 90, on voit apparaître un renouveau dans les revendications des mouvements sociaux et dans leurs stratégies de mobilisation et d'action. Les groupes populaires et de défense des droits adoptent un discours offensif en proposant pour le Québec un projet de société empreint de justice sociale. Les groupes communautaires, populaires, syndicaux et pastoraux s'organisent. Plusieurs temps forts marquent cette mobilisation. Par exemple, sous l'invitation de Solidarité populaire Québec, 350 groupes d'allégeances diverses ont adopté en 1994 la *Charte d'un Québec populaire : le Québec qu'on veut bâtir !* (Solidarité populaire Québec, 1994). Par la suite, la Fédération des

femmes du Québec (FFQ) a organisé la Marche des femmes contre la pauvreté et la violence en 1995 suivie d'une vigile en 1996 devant l'Assemblée nationale. L'initiative de la FFQ a permis entre autres de relancer le débat, au sein du mouvement communautaire, sur les moyens de lutter contre la pauvreté au Québec. Une chronologie des principaux événements entourant la lutte pour l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec sera présentée à la fin de ce chapitre sous forme de tableau synthèse.

Pendant cette même période, soit en 1995, une autre réforme de l'aide sociale est annoncée par la ministre péquiste, madame Jeanne Blackburn. Elle nomme un comité de cinq experts pour étudier le projet de réforme. Après un an de consultations et d'échanges, les positions des membres semblent irréconciliables. Deux rapports sont alors déposés au gouvernement. Le premier, fruit du travail de Pierre Fortin et de Ginette Séguin, défend l'idéologie néolibérale. Les mesures proposées dans ce rapport s'inspirent principalement du courant du « workfare » présent aux États-Unis et en Ontario : pénalités et coupures pour les prestataires qui refusent de participer à différents programmes d'employabilité et de recherche d'emploi. Le deuxième rapport signé par Vivian Labrie, Alain Noël et Camil Bouchard est davantage progressiste. Il propose notamment de réinvestir dans le programme d'aide sociale pour couvrir les besoins essentiels. Lors du dépôt du Livre vert en décembre 1996, on constate sans grande surprise que la nouvelle ministre, Louise Harel, a opté pour les mesures proposées par Fortin et Séguin. Pour lutter contre cette réforme, la Coalition nationale sur l'aide sociale voit le jour⁵. Malgré toutes les énergies investies dans cette bataille, la loi 186 est adoptée en juin 1998 et est entrée en vigueur en octobre 1999.

Alors que l'Organisation des Nations Unies fait de 1996 l'Année internationale de l'élimination de la pauvreté, le gouvernement du Québec, dirigé par Lucien Bouchard, organise à Montréal le

⁵ Il s'agit dans les faits de la deuxième naissance de cette coalition. La première ayant eu lieu en 1989 lors de l'adoption de la loi 37.

Sommet sur l'économie et l'emploi. À cette occasion, le mouvement communautaire, appuyé par les syndicats, propose une clause d'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population. L'idée est bien reçue, mais le gouvernement refuse de s'engager dans cette voie et adopte plutôt la stratégie du déficit zéro. Le slogan *De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro !* est alors lancé par le mouvement communautaire qui fait l'analyse que le déficit zéro se fera sur le dos des couches les plus pauvres de la société (Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté; Labrie, 1997).

En 1997, une Décennie des Nations Unies sur l'élimination de la pauvreté commence. Au Québec, la même année, en plein cœur du tumulte causé par la réforme de l'aide sociale, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO) en collaboration avec d'autres organismes de la région de Québec, organise devant l'Assemblée nationale *le Parlement de la rue*, « véritable espace de citoyenneté » qui élargit le territoire politique et replace les actions des groupes populaires luttant contre la pauvreté au cœur du débat (Lamoureux, 1999; Ulysse & Lesemann, 2004). Selon Lamoureux (1999), *le Parlement de la rue* est une mobilisation citoyenne qui marque un tournant important dans la lutte à la pauvreté au Québec. Il donne naissance au *Carrefour des savoirs sur les finances publiques*.

LE COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Fort de son expérience, le CAPMO lance l'idée d'un projet de loi pour éliminer la pauvreté sur un horizon de dix ans et rédige une première base de discussion. Cette loi serait élaborée collectivement à la suite d'une grande consultation populaire. En 1998, le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* est créé pour coordonner cette consultation et rédiger la loi.

La loi proposée par le *Collectif* est à la fois une loi-cadre et une loi-programme ce qui signifie qu'elle engage le gouvernement dans un programme d'élimination de la pauvreté visant à mettre en place les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté (*Site Internet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*). Trois principes sont à la base de ce programme devant lequel toute l'action gouvernementale doit être cohérente. Tout d'abord, l'élimination de la pauvreté est une priorité. Deuxièmement, l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population passe avant l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche. Troisièmement, les personnes en situation de pauvreté de même que les associations qui les représentent sont au cœur de la mise en œuvre du programme. Pour ce faire, le gouvernement crée le Conseil pour l'élimination de la pauvreté qui veille à l'application du programme. Selon la loi, des personnes en situation de pauvreté et des représentants d'organismes qui oeuvrent auprès de ces personnes siègent sur ce conseil. Pour réunir toutes les connaissances nécessaires à la poursuite du mandat du Conseil, un Observatoire de l'élimination de la pauvreté est mis en place. Afin de réaliser le programme proposé, le *Collectif* prévoit quatre étapes : des mesures urgentes⁶ qui doivent être appliquées immédiatement, un plan d'action qui est déposé un an après l'adoption de la loi, un deuxième plan d'action qui survient cinq ans après et un plan cadre permanent dans dix ans. Au terme des dix premières années d'application du programme d'élimination de la pauvreté, le Québec devrait avoir atteint ces cinq objectifs prioritaires; la pauvreté n'est plus un obstacle à la réalisation des droits et libertés des personnes; les revenus et la qualité de vie des plus pauvres sont améliorés; les écarts entre riches et pauvres ont diminué; la fiscalité est plus équitable et les inégalités vécues par les femmes, les jeunes et les populations de certaines régions et certains territoires sont résolues. Finalement, la loi prévoit des mécanismes permettant à la population de participer à son suivi

⁶ Sept mesures urgentes : appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre, revenu plancher (barème plancher) pour les personnes assistées sociales, couverture des besoins essentiels sur trois ans, rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales et pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti, modifications aux lois du travail pour garantir les droits des salariés à statut précaire et des travailleurs et travailleuses autonomes dépendants, droit d'accès sur une base volontaire à des mesures continues de formation et d'intégration à l'emploi, hausse du salaire minimum.

notamment en obligeant le premier ministre et l'ensemble du gouvernement à rendre compte annuellement de leurs responsabilités face à l'application de cette loi.

Dix organisations forment le premier noyau du *Collectif*⁷. Ces organismes proviennent de plusieurs secteurs, dont ceux du mouvement ouvrier, du mouvement pastoral, du mouvement des femmes et du mouvement populaire et communautaire. Deux objectifs de départ les animent : *obtenir une forte adhésion dans la population au principe d'une telle loi et faire en sorte qu'un maximum de personnes, dont des personnes en situation de pauvreté participent à son élaboration* (extrait du site Internet du Collectif pour un Québec sans pauvreté). La même année, soit en 1998, la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence intègre dans ses revendications l'idée que tous les pays adoptent une telle loi. Pour promouvoir le principe d'une loi-cadre, les membres du *Collectif*, tout comme les dirigeantes de la Marche des femmes, considèrent que :

Si les forces du marché et notre façon de vivre ensemble génèrent la pauvreté et l'exclusion, nous portons ensemble la responsabilité d'y remédier. Alors, c'est le pacte social et fiscal lui-même qu'il faut interroger, corriger et reformuler, avec les personnes pauvres et exclues (Site Internet du Collectif pour un Québec sans pauvreté).

Plusieurs temps forts marquent cette mobilisation d'envergure. Dans un premier temps, les organisateurs mettent en branle une consultation qui rejoint, de septembre 1998 à juin 1999, plus de 5000 personnes autour de la proposition du CAPMO. Pour ce faire, des outils et une trousse d'animation sont créés et des agents multiplicateurs sont formés. Plusieurs milliers de commentaires sont recueillis et compilés en vue de rédiger la première version de la loi pour l'élimination de la pauvreté. Pour préparer le terrain politique, le *Collectif* fait circuler une pétition qui réclame une telle loi. Lors de son dépôt à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000, la

⁷ ATD Quart Monde, Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

pétition compte 215 307 signatures. Dès janvier 2000, des sessions parlementaires populaires permettent au *Collectif* de franchir une seconde phase de consultation auprès des groupes populaires, communautaires, pastoraux et syndicaux. Cette consultation sert à recueillir de nouveaux commentaires en vue de rédiger une version finale de la loi qui fera consensus pour l'ensemble des acteurs impliqués. Le 20 avril 2000, la version finale de la loi pour éliminer la pauvreté est entérinée par les membres du *Collectif*. Le lancement a lieu le 13 mai 2000 devant l'Assemblée nationale et marque la fin de cette étape de mobilisation. Dès lors, commence l'étape de faire de cette proposition de loi une réalité au Québec. Des rencontres auprès des caucus des trois grands partis politiques du Québec sont organisées, des outils d'analyse du budget et le document d'orientation en matière de lutte à la pauvreté du gouvernement du Québec sont créés (*Collectif pour un Québec sans pauvreté*, site Internet). Une tournée régionale est effectuée pour expliquer et diffuser l'analyse du *Collectif* en regard de la stratégie du gouvernement. À l'automne 2001, dans toutes les régions du Québec, des groupes participent à la consultation gouvernementale sur cette question. Ils font valoir la proposition du *Collectif* qui devient vite pour le gouvernement un incontournable.

C'est donc une vaste mobilisation autour des stratégies d'élimination de la pauvreté que le CAPMO puis le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ont animée et orchestrée depuis 1997. À la suite de l'adoption de la loi 112, en juin 2003, le *Collectif* change de nom et modifie ses objectifs. Il devient le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*. Avec les personnes en situation de pauvreté et toutes celles voulant contribuer à son objectif, il vise à générer les conditions nécessaires à l'établissement d'un Québec sans pauvreté de façon pluraliste et non partisane. En novembre 2005, ce *Collectif* comptait parmi ses membres, 30 organisations nationales et 16 organisations régionales.

1.3 LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Pour répondre aux pressions incessantes créées par cette mobilisation, le gouvernement du Québec, en juin 2002, a déposé le projet de loi 112 – Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002). Ce projet de loi vise à conduire le Québec, d'ici dix ans, au nombre des pays industrialisés comptant le moins de personnes pauvres. À l'automne 2002, les membres du *Collectif* et son vaste réseau de soutien exigent en commission parlementaire de nombreux amendements au projet de loi. Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité la loi 112 – Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au lendemain de l'adoption de la loi, les porte-parole du *Collectif* considèrent que la loi 112 se rapproche de la proposition citoyenne, mais dans une formulation beaucoup plus faible.

LA LOI 112 – PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

La loi 112 a comme objet principal de guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise dans la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté. Elle vise également à en prévenir les causes, à en atténuer les effets sur les individus et les familles et à contrer l'exclusion sociale. Ultimement, par cette loi, l'Assemblée nationale a pris l'engagement de tendre vers un Québec sans pauvreté (Assemblée nationale, 2002).

Pour ce faire, la loi prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la création de trois instances distinctes : un comité consultatif de lutte contre la pauvreté, un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale et un fonds d'initiatives sociales.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté poursuit cinq buts. Le premier est de promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et de lutter contre les préjugés à leur égard. Le deuxième vise l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. Le troisième but de la stratégie est de réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. Le quatrième but est de favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. En dernier lieu, la stratégie vise à développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour concrétiser ses buts, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté s'est donné cinq orientations majeures soit de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes, de renforcer le filet de sécurité sociale et économique, de favoriser l'accès à l'emploi et la valorisation du travail, de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société et d'assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions.

La loi prévoit la mise sur pied d'un *Comité consultatif de lutte contre la pauvreté*. Ce comité a comme mandat de conseiller le ministre responsable de la loi sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions relatives à la stratégie. Il donne les avis demandés et collabore avec l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il peut faire des consultations, soumettre des recommandations et donner des avis. Il est formé de 17 membres nommés par le gouvernement : trois personnes doivent provenir d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté.

Un *Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale* est également prévu dans la loi. Il relève du ministre responsable de la loi et agit comme un lieu d'observation, de recherche et

d'échanges pour fournir des informations fiables et objectives sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Le comité est composé de sept membres dont deux représentent des organismes oeuvrant auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. Finalement, la loi prévoit la mise en place d'un *Fonds d'initiatives sociales* affecté au financement d'initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement déterminera le fonctionnement et le financement du fonds.

Une ombre assombrit cependant cette victoire citoyenne. La loi 112 a été adoptée par le gouvernement péquiste quelques mois avant la tenue d'élections générales. Le gouvernement en place ne met que partiellement en application la loi avant les élections et ne dépose pas le plan d'action en mai 2003 comme le dicte la loi.

La pauvreté ne sera pas une priorité pour aucun des trois partis politiques lors de la campagne électorale. L'élection du gouvernement libéral dirigé par Jean Charest est marquée par un virage à droite qui se traduit notamment par la mise à l'écart des députés libéraux plus progressistes ayant participé au processus menant à l'adoption de la loi 112 (Labrie , 2003 : 4).

Ce n'est qu'en avril 2004, soit 11 mois après ce que prescrit la loi 112, que le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir* et les mesures budgétaires qui l'accompagnent seront déposés. Plan d'action qui, à bien des égards, ne remplit pas ses promesses selon le *Collectif*. Celui-ci (Labrie, 2004 : 1) déplore en effet plusieurs manquements inacceptables :

- Absence de cibles de couverture des besoins essentiels et de sortie de la pauvreté ;
- détérioration des revenus des plus pauvres ;
- insuffisance de la protection des prestations d'aide sociale ;

- miser sur l'emploi pour sortir de la pauvreté sans prévoir un salaire minimum qui sorte de la pauvreté et sans budgérer les mesures d'aide à l'emploi qui en découle ;
- rétablissement de la gratuité des médicaments à l'aide sociale ;
- défaut de mettre en place les institutions de suivi prévues par la loi ;
- silence sur la participation citoyenne.

Même si la loi 112 ne va pas aussi loin que ce que réclamait le *Collectif*, il s'agit d'une véritable avancée historique dans la lutte à la pauvreté. Pour Ulysse et Lesemann (2004), le *Collectif* a en quelque sorte gagné le pari stratégique de contrebalancer la pression des forces du marché et de la mondialisation par le rassemblement des forces sociales. Il a modifié les cadres de pensée et d'action sur les plans politique, économique, social et culturel (2004 : 235). Le tableau 1 résume la chronologie des principaux événements internationaux et nationaux ayant marqué la lutte pour une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec.

Tableau 1 Chronologie des événements entourant la lutte pour l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec⁸

QUELQUES ANTÉCÉDENTS	
INTERNATIONAL	
1993-2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ONU (Organisation des Nations Unies) a décrété : le 17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (depuis 1993); ▪ 1996 : Année internationale pour l'élimination de la pauvreté; ▪ 1997 à 2006 : Décennie pour l'élimination de la pauvreté.
NATIONAL	
1994	Adoption par les membres de Solidarité populaire Québec (SPQ) de la <i>Charte d'un Québec populaire : le Québec qu'on veut bâtir !</i>
1995	Marche des femmes contre la pauvreté et la violence <i>Du pain et des roses</i> , initiée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ).
1996	<p>Participation du milieu communautaire au Sommet de Montréal sur l'économie et l'emploi.</p> <p>Revendication pour une clause d'appauvrissement zéro, en réaction à la clause du Déficit zéro. Le slogan <i>De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro !</i> est lancé.</p> <p>Lutte contre la réforme de la Loi de l'aide sociale et création d'une Coalition nationale sur l'aide sociale.</p>
2000	Marche mondiale des femmes sous l'initiative de la FFQ
LA LUTTE POUR UNE LOI VISANT À ÉLIMINER LA PAUVRETÉ	

⁸ Tableau adapté de Plamondon (2006 : 8-10).

Automne 1997	Organisation du <i>Parlement de la rue</i> , dans le cadre de la lutte contre la réforme de la Loi de l'aide sociale. L'idée d'une loi pour éliminer la pauvreté est lancée lors de cette action citoyenne. Le CAPMO prend l'initiative d'écrire une première version d'un projet de loi pour éliminer la pauvreté. Cette ébauche a été appuyée par 1 200 alliés de différents milieux (dont plusieurs personnes vivant la pauvreté).
Janvier 1998	Formation du <i>Collectif</i> et engagement d'une petite équipe à la permanence. Dix organisations forment le premier noyau.
Septembre 1998 à juin 1999	Vaste consultation populaire auprès de 5000 personnes (dont plusieurs en situation de pauvreté) à la grandeur du Québec autour de la première version du projet de loi.
Décembre 1999	Publication de la seconde version de la loi, rédigée à partir de la consultation populaire.
Janvier 2000	Tenue de plus de 200 sessions parlementaires populaires pour débattre de cette nouvelle version et suggérer des modifications.
20 avril 2000	Version finale de la loi adoptée par consensus lors d'une rencontre élargie du <i>Collectif</i> .
13 mai 2000	Vote populaire de la proposition de loi citoyenne lors d'un rassemblement devant l'Assemblée nationale réunissant environ 2 000 personnes.
22 novembre 2000	Dépôt d'une pétition de 215 307 signatures à l'Assemblée nationale et adoption par celle-ci d'une motion demandant au gouvernement de travailler à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté.
Mars 2001	Succession de Bernard Landry à Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec.

15 juin 2001	Publication d'un document sur les orientations et perspectives gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté <i>Ne laisser personne de côté.</i> Le <i>Collectif</i> considère que le gouvernement ignore la proposition citoyenne.
Automne 2001	Consultations régionales sur le document d'orientation gouvernemental. Dans toutes les régions, les organismes ont réaffirmé leur appui avec la démarche du <i>Collectif</i> . La proposition du <i>Collectif</i> devient un incontournable pour le gouvernement.
Juin 2002	Dépôt du projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.
Automne 2002	Commission parlementaire sur la loi 112 : 160 mémoires déposés, 132 groupes entendus. Une majorité d'entre eux sont venus appuyer la proposition du <i>Collectif</i> .
1er décembre 2002	Rassemblement national réunissant 500 personnes devant le bureau du premier ministre Landry afin de réclamer des améliorations au projet de loi 112.
13 décembre 2002	Adoption de la loi 112 votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (104 députés présents).
Printemps 2003	Élection du gouvernement libéral dirigé par Jean Charest
Juin 2003	<i>Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté</i> devient le <i>Collectif pour un Québec sans pauvreté</i>
Avril 2004	Dépôt du premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, <i>Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir</i> et les mesures budgétaires qui l'accompagnent.

2. LA RECENSION DES ÉCRITS

Ce chapitre présente les principales recherches empiriques recensées traitant des trois thèmes de cette recherche. La première partie porte sur la mobilisation des acteurs collectifs. La deuxième partie s'attarde sur des recherches effectuées autour de l'établissement d'un consensus au sein d'une coalition. Finalement, la troisième partie traite d'études relatant le processus d'inscription d'une question sociale à l'agenda politique d'un gouvernement.

2.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS

La mobilisation est sans doute le noyau central du processus d'intervention collective et l'essence même des pratiques d'organisation communautaire. En invitant les personnes directement concernées par un problème social à entreprendre une action collective pour améliorer leurs conditions de vie, elle suppose l'expression de la solidarité. Or, le contexte aux influences néolibérales dans lequel la société québécoise semble évoluer remet fortement en question cette valeur en retirant progressivement à l'État son rôle de redistributeur de la richesse collective et en privilégiant, dans son projet, l'expression de l'individualisme dans la société. Selon quelle logique des individus en viennent-ils à se réunir, puis à s'unir pour la défense d'un projet commun ? Pour apporter un éclairage à cette question, les travaux de Duperré (2004), Dutercq et Lafaye (2003), Gaudreau et Villeneuve (2005), Lavoie et Panet-Raymond (2002), Péchu (1996), Plamondon (2006) ainsi que ceux de René, Soulières et Jolicoeur (2004) seront particulièrement utiles.

Duperré (2004) souligne avec justesse la difficulté, pour l'organisateur communautaire, de prévoir la réussite ou l'échec d'une mobilisation en fonction des efforts déployés et des stratégies mises de l'avant :

Dans notre expérience, il est arrivé parfois qu'après des semaines, voire des mois de patient travail de sensibilisation, nous constatons que nous ne pouvions arriver à réunir ou à créer une cohésion entre plusieurs groupes communautaires autour d'une cause commune. À d'autres moments, par contre, la mobilisation semblait émerger toute seule, en dehors d'efforts fournis par un organisateur professionnel ou d'un leader issu du milieu communautaire. (Duperré, 2004 : 5)

Pour qu'une mobilisation voie le jour, il faut évidemment qu'un premier noyau de militants se réunissent autour d'objectifs ou d'un projet commun. Duperré (2002; 2004) parle de la constitution d'un acteur collectif pour décrire ce processus. Pour elle, l'acteur collectif représente « *un groupe de personnes organisées, mobilisées à partir d'expériences, d'intérêts et de solidarités convergentes autour d'un projet commun qu'il tente d'imposer, par le biais de l'action collective.* » (Duperré, 2004 : 13). Afin de provoquer le changement souhaité, l'acteur collectif se mobilise et utilise une gamme de moyens d'action pour exercer des pressions sur les institutions en place ou sur d'autres cibles (entreprises, etc.).

Les auteurs identifient certaines conditions favorisant la mobilisation initiale des acteurs ou la constitution de l'acteur collectif. La première condition essentielle est la présence d'un sentiment d'insatisfaction assez fort pour susciter l'engagement des personnes touchées par une situation problème dans une mobilisation (Duperré, 2004; Gaudreau & Villeneuve, 2005; Lavoie & Panet-Raymond, 2002). Lavoie et Panet-Raymond (2002) parlent de la « poussée du malaise » pour décrire ce phénomène. Dutercq et Lafaye (2003), dans une enquête réalisée en 1999 et 2000 en France auprès de parents mobilisés pour le maintien d'écoles élémentaires dans une zone d'éducation prioritaire (ZEP), en sont venus au même constat. Pour eux, il est clair que sans l'émergence d'un fort sentiment d'injustice, cette mobilisation n'aurait pas vu le jour. La deuxième condition favorable, la « tirée de l'espoir » correspond, comme son nom l'indique, à

l'espoir suscité par le projet ou l'action mise de l'avant pour résoudre, ou du moins améliorer la situation problématique (Lavoie & Panet-Raymond 2002 : 266). La troisième condition réfère à la présence d'un « *momentum* » favorable à la réalisation du projet (Duperré, 2004; Lavoie & Panet-Raymond , 2002). Ce « *momentum* » ou cette « *fenêtre d'occasion* » est lié à la perception qu'ont les acteurs des chances de voir s'opérer un changement et à la conjoncture sociale, politique et économique dans laquelle s'inscrit la mobilisation. De plus, Duperré (2004 : 58) note que pour la constitution d'un acteur collectif, on doit être en présence d'une certaine convergence autour des valeurs, de la définition du problème et des moyens à mettre en œuvre pour le résoudre. La présence de personnes ou de groupes qui acceptent de prendre le leadership au moment où la mobilisation s'engage et qui sont capables de catalyser les forces en place autour d'un plan d'action concertée semble également très importante. Duperré (2004) ajoute que ces groupes doivent s'allier à d'autres réseaux capables de leur procurer les ressources nécessaires à la mobilisation. Finalement, Gaudreau et Villeneuve (2005 : 31) insistent sur la nécessité de rassurer les gens ou les organisations lors du contact initial par la présence d'un leadership sécurisant.

Pour soutenir l'élan initial, Lavoie et Panet-Raymond (2002 : 264) ont identifié cinq conditions favorisant le maintien de la mobilisation. La première correspond à la reconnaissance et à la valorisation du travail des personnes impliquées dans la mobilisation. La deuxième condition est la nécessité de se fixer des objectifs réalistes pour faire des gains concrets à court terme malgré la présence d'objectifs à plus long terme. Troisièmement, ces auteurs soulignent l'importance de respecter l'intérêt et les disponibilités des personnes pour favoriser leur engagement dans la démarche. La quatrième condition est relative au climat du groupe. En fait, Lavoie et Panet-Raymond (2002) constatent que des efforts soutenus doivent être faits pour maintenir une saine communication dans le groupe et pour gérer les tensions dès qu'elles apparaissent. Finalement,

la cohésion dans le groupe et le sentiment d'appartenance sont deux éléments à développer par le biais de diverses activités laissant place au plaisir d'être ensemble.

Dans une enquête conscientisante auprès de personnes sans emploi des quartiers centraux de Québec, Gaudreau et Villeneuve (2005) ont tenté d'analyser le rapport des personnes sans emploi à la mobilisation collective et à la solidarité pour améliorer leurs conditions socio-économiques et participer au développement local. Pour ce faire, 363 personnes ont répondu à un questionnaire lors d'une des 56 rencontres collectives organisées par le groupe de recherche. De ce nombre, 332 personnes se sont inscrites à l'une ou l'autre des huit activités de suivi proposées par l'équipe de recherche. Les auteures retiennent de cette expérience, une série d'éléments favorisant la mobilisation des personnes sans emploi. Parmi ceux-ci, on note l'importance de mobiliser des « poteaux affectifs », c'est-à-dire des personnes significatives qui acceptent d'accompagner les personnes sans emploi tout au long de la démarche de mobilisation, de rassembler et promouvoir les forces vives du milieu autour d'un projet commun, de développer un réseau d'alliances fort, de respecter le portrait culturel des personnes rejoindes et leur analyse sociale, de multiplier les stratégies et tactiques de mobilisation pour rejoindre les différents groupes de personnes visées, de prévoir un soutien financier pour les personnes engagées (ex : frais de garde, frais de déplacement), de passer à l'action et de faire vivre la démocratie au cœur du processus de mobilisation. Finalement, l'équipe de recherche a constaté que pour maintenir la mobilisation, les intervenants doivent souvent savoir jongler entre deux pôles d'intervention par exemple, les objectifs à long terme versus ceux à court terme, la mobilisation individuelle versus la mobilisation collective.

Dans un contexte français, Péchu (1996) a réalisé une étude auprès de deux associations françaises de mal-logés; le Comité des mal-logés (CML) et l'association Droit au logement (DAL). Les sources de données proviennent d'entrevues réalisées auprès des militants,

d'observations de certaines actions de ces deux groupes, du dépouillement de dossiers de presse et l'analyse de la littérature produite par les associations. Elle fait ressortir deux aspects fondamentaux associés à la réussite de la mobilisation de cette population marginalisée : l'implication de militants professionnels dans la lutte et l'utilisation de modes d'action spécifiques. Pour désigner les militants qui ne vivent pas personnellement un problème de logement, Péchu (1996) utilise le terme "entrepreneurs de mobilisation" tel que développé par les théoriciens de l'école de la mobilisation des ressources (Mac Carthy & Zald, 1979, 1987). Selon elle, ces entrepreneurs possédaient les ressources matérielles et sociales nécessaires à l'action collective. L'étude a révélé que tous les militants professionnels ont un niveau social (scolarité, maîtrise de langue) et un bagage politique (membres de partis politiques ou militants syndicaux) supérieurs aux mal-logés et aux sans-logis venant ainsi combler le manque de ressources de ces derniers (Péchu, 1996 : 116). Pour ces militants, l'engagement dans l'une ou l'autre de ces associations est perçu comme l'expression de la citoyenneté, comme une opportunité de reconstruction de réseaux sociaux et comme une alternative au militantisme politique classique, source de frustrations et de déceptions. Outre l'implication de ces entrepreneurs de mobilisation, certaines caractéristiques propres aux modes d'action employés ont été déterminantes dans la mobilisation. La première caractéristique est l'utilisation d'incitations sélectives. Ce concept élaboré par Olson (1966) a certes été un facteur d'incitation individuelle pour favoriser l'adhésion et la mobilisation des mal-logés et des sans-logis. Par l'utilisation de stratégies d'incitations sélectives, les militants ont réussi à contourner le phénomène des "tickets gratuits" permettant aux individus de profiter des fruits d'une lutte sans y prendre part personnellement. À titre d'exemple, les deux associations ont privilégié la création de services individuels d'aide juridique, de recherche de logement, etc. De plus, certaines actions de protestations telles que l'occupation de logements vides ou l'établissement de campements dans des lieux publics représentent des solutions immédiates au problème de logement de certains adhérents. Cependant, même si l'incitation sélective favorise une

augmentation de l'adhésion des sans-logis et des mal-logés au mouvement, elle ne constitue pas une garantie de leur participation. Cette situation crée un malaise au sein des militants et provoque le départ de certains. D'autres militants revendiquent une réorganisation interne qui se traduit par l'adoption d'une règle plus ou moins formelle liant l'obtention des bénéfices individuels à la participation effective des adhérents aux actions. Une deuxième caractéristique propre aux modes d'action employés par ce mouvement est le recours à des activités de "provocations de masse" tel que défini par Piven et Cloward (1979). Pour ces auteurs, les actions sont limitées aux institutions auxquelles les groupes ont accès. Selon Péchu (1996 : 122), le recours à la provocation de masse est attribuable à la faible participation institutionnelle des pauvres, ce qui réduit leur capacité d'action et les limite à la rupture de la paix civile. Péchu souligne qu'en influençant l'opinion publique et les décideurs politiques, la publicité générée par les actions de provocation est un facteur de réussite de la mobilisation. Finalement, Péchu constate que la mobilisation des mal-logés en France a donné lieu à une extension des revendications, passant du droit au logement à la revendication d'une gamme variée de droits sociaux.

René (2004) et René, Soulières et Jolicœur (2004) apportent un éclairage intéressant sur la place qu'occupe la prise en charge citoyenne dans les organismes communautaires du Québec axés principalement sur la prestation de services à la communauté. Par le biais d'une étude de cas multiples, ils ont analysé les facteurs permettant aux parents de prendre part activement à la vie démocratique d'organismes communautaires famille (OCF). Pour ce faire, ils ont procédé à un examen en profondeur des pratiques de trois organismes communautaires désignés par des informateurs clés issus des regroupements provinciaux d'OCF en fonction de leur distinction régionale et de leur volonté de faciliter la participation et la prise en charge des participants. L'équipe de recherche a été présente de trois à quatre mois dans chacun des sites à l'étude. Les données recueillies proviennent de sources documentaires produites par les OCF,

d'entrevues individuelles et de groupes ainsi que d'observations participantes. Il en ressort que les manières de participer des parents dans ces organismes sont au nombre de quatre : *être présent, prendre la parole, passer à l'action et s'impliquer à un niveau décisionnel*. Étant souvent qualifiés de milieux de vie, ces organismes encouragent une fréquentation des membres sur une base informelle. L'*être présent* se vit donc souvent en venant jaser au local pour le plaisir d'être ensemble dans un climat agréable. Ce type de participation est un préalable à la deuxième forme de participation, la *prise de parole*. On note deux avenues principales de prise de parole au sein des OCF : la prise de parole sur les pratiques internes de l'organisme et la prise de parole sur des questions sociales ou des politiques. Par la prise de parole, les OCF poursuivent deux objectifs : le développement d'un sentiment d'appartenance au groupe et l'émergence d'une action collective. La troisième forme de participation, *passer à l'action*, se traduit par du bénévolat ou du militantisme à l'intérieur du groupe. Les parents sont invités à s'impliquer dans l'organisation d'activités ou dans le fonctionnement de certains services. Finalement, la dernière forme de participation est *l'implication à un niveau décisionnel* dans le fonctionnement, les orientations et les pratiques de l'organisme. Bien que cette forme de participation reste minoritaire dans les groupes, ceux qui s'engagent dans cette voix forment le noyau dur de l'organisme sur lequel la permanence peut s'appuyer. Certaines embûches à la participation des parents ont été circonscrites dans cette étude notamment le sentiment d'incompétence que ressentent les participants, un manque de disponibilité pour s'engager, une dynamique de consommation de services plutôt que d'action citoyenne et le manque de financement. Pour les auteurs, le défi de mobilisation dans ces groupes réside dans le passage d'une position d'usager à une position d'acteur et de sujet citoyen. Selon eux, l'émergence d'un sujet plus politique est réalisable en plaçant au cœur de la programmation, l'action, la lutte et la prise en charge collective (René, Soulières & Jolicoeur, 2004 : 80).

Une monographie portant sur la lutte du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (Plamondon, 2006) est particulièrement intéressante aux fins de cette recherche. Les données à l'étude proviennent principalement d'entrevues réalisées auprès de membres du *Collectif* et de sources documentaires variées : documents du *Collectif* (le bulletin *La Soupe au caillou* et le Site Internet), revue de presse et documents gouvernementaux et autres. Plamondon (2006 : 36) identifie quatre éléments ayant favorisé le maintien de la mobilisation des membres. Le premier élément est la documentation publiée par le *Collectif*. Selon elle, la simplicité émanant des messages, des activités de formation, des slogans et des images utilisées a favorisé la participation des personnes en situation de pauvreté à toutes les étapes du processus de mobilisation. Le deuxième élément correspond à la place centrale qu'occupent les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures contenues dans la proposition de loi citoyenne. Le troisième élément, la création du comité AVEC, vient actualiser cette préoccupation de voir les personnes en situation de pauvreté au cœur de la démarche. Finalement, le quatrième élément fait davantage référence au mode d'organisation du *Collectif*. En effet, les groupes membres du *Collectif* sont des regroupements d'organismes provenant du secteur communautaire, populaire, pastoral ou syndical. Ceux-ci rejoignent déjà parmi leurs rangs un grand nombre de groupes de base ce qui représente un fort potentiel de mobilisation (Plamondon, 2006 : 36).

Par le biais d'une recherche qualitative, Duperré (2004) a, pour sa part, observé le processus de constitution et de pérennisation d'un acteur collectif. Pour ce faire, elle a étudié le cas de l'Association régionale des ressources alternatives et communautaires en santé mentale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Tenant compte de l'arrivée de nouveaux membres et du départ d'autres membres, elle a dégagé certaines conditions associées au maintien de la mobilisation au fil des années. Tout d'abord, un souci doit être apporté pour accueillir et bien intégrer les nouveaux membres. Duperré (2004 : 96) fait ici référence au processus d'extension des cadres

qui se réalise par la reconnaissance de la similitude entre les valeurs du nouveau membre et celles du groupe, l'acquisition des apprentissages collectifs et l'ancrage de la croyance dans la force de l'action collective. De plus, elle souligne l'importance de la transmission de l'histoire et du savoir propre au groupe, notamment les événements et les personnages significatifs. Pour elle, la présence d'un leadership polycéphale, donc exercé par plusieurs personnes, semble être associée au maintien de la mobilisation. Les groupes ayant recours à l'humour comme support à l'expression de l'affection entre les membres, et comme outil pour faire diminuer les tensions, auraient également plus de chance de durer dans le temps. Finalement pour maintenir sa cohésion et assurer sa pérennité, l'acteur collectif doit s'adapter constamment aux changements survenant dans l'environnement en adoptant de nouvelles stratégies, en s'appuyant sur les victoires passées et en se recentrant sur la dimension affective du groupe.

2.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN D'UNE COALITION

La deuxième préoccupation de cette recherche étant de comprendre le processus d'établissement d'un consensus au sein du Collectif, il est intéressant de s'attarder à certaines études ayant observé des processus similaires dans d'autres coalitions. Tour à tour seront présentées les conclusions d'études portant sur la Marche mondiale des femmes, la mobilisation des prostituées lyonnaises, les tentatives de coordination au sein de la "nouvelle gauche" française, le cas de l'association Agir ensemble contre le chômage, l'association de groupes visant la défense des intérêts des patients atteints par le VIH dans la recherche biomédicale et la lutte du Collectif pour faire adopter une loi visant l'élimination de la pauvreté.

Le premier exemple retenu est celui de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence de 2000 qui fait suite à la Marche des femmes de 1995 *Du pain et des roses*. La

Fédération des femmes du Québec (FFQ) a coordonné cet événement auquel ont pris part plus de 5000 groupes de femmes de 159 pays du monde. Deux thèmes ont été retenus comme moteur de la mobilisation : la lutte contre la pauvreté et contre la violence faite aux femmes. Des manifestations ont lieu dans plusieurs pays. En voici quelques exemples : 10 000 personnes sont réunies à Paris le 17 juin 2000 et le 6 mai 2000 au Burkina Faso, 30 000 personnes manifestent à Bruxelles et à Montréal le 14 octobre 2000. À Porto Allegre au Brésil, ils sont 20 000 à envahir les rues et 150 000 en Inde. Le 17 octobre 2000, 200 représentantes de différentes nations ont remis à l'Assemblée des Nations Unies 4,7 millions de cartes en appui aux revendications de la Marche mondiale (Giraud, 2001). On voit ainsi apparaître une solidarité réelle entre différents mouvements sociaux de la gauche mondiale. Le mouvement féministe, le mouvement antimondialisation et les groupes religieux se découvrent alors des luttes communes.

Giraud (2001) a étudié cette mobilisation mondiale pour tenter de comprendre le processus de transnationalisation du politique et des solidarités. Pour ce faire, elle a réalisé 49 entrevues dans la région de Montréal, 18 avec des responsables d'associations et 31 avec des personnes prises au hasard lors de la marche du 14 octobre 2000 à Montréal. Comme elle le souligne (Giraud, 2001 : 146), dans cette mobilisation, la stratégie du répertoire d'action collective était de type lobbyiste: cibler les revendications, les annoncer, diffuser au plus grand nombre les informations sur le sujet et marcher pour aller chercher auprès des décideurs des réponses aux demandes. L'établissement d'un consensus minimal autour des revendications était donc un préalable incontournable. Pour elle, ce qu'il y a d'exceptionnel dans la démarche du mouvement des femmes, c'est justement qu'il ait réussi à obtenir, à l'échelle mondiale, ce consensus minimal concernant les besoins juridiques, politiques, économiques et sociaux des femmes face à la pauvreté et à la violence. Établir un tel consensus est un véritable défi que le mouvement des femmes a su relever en laissant de coté les visions les plus radicales émanant en majorité

du projet féministe occidental (ex : liberté de choix en matière de reproduction, droits reproductifs des lesbiennes) qui venait heurter les sensibilités des groupes issus de l'Église catholique et du mouvement des femmes du Sud. La solution au maintien du consensus sur les revendications mondiales réside dans la décision prise à l'effet que chaque pays puisse adopter une plate-forme de revendications nationales. Les féministes occidentales ont donc pu ajouter leurs préoccupations à la liste des revendications mondiales permettant ainsi d'éviter l'éclatement de conflits et l'échec du consensus.

Le cas de la mobilisation des prostituées lyonnaises est particulièrement intéressant. Ces femmes ont occupé, en 1975, une église de Lyon pendant une semaine pour protester contre la répression policière dont elles étaient victimes. Mathieu (1999) a étudié cette expérience en s'appuyant sur des entrevues auprès des personnes qui se sont mobilisées autour de cette cause et sur le dépouillement d'archives. Son étude souligne que le mouvement des prostituées n'avait aucune expérience dans les pratiques d'action collective. Il n'aurait pas pu passer à l'action sans le soutien externe de militantes féministes et de mouvement d'action catholique. Or, les buts de la mobilisation de chacun des partenaires sont diamétralement opposés. Alors que les prostituées revendentiquent le droit de se prostituer sans être réprimées ou découvertes par leur entourage, les groupes qui les appuient veulent plutôt aider ces femmes à sortir de l'univers de la prostitution. En soutenant le mouvement des prostituées, les militantes féministes et les groupes d'action catholique ont accepté de mettre en veilleuse leur objectif de disparition de la prostitution. C'est l'espoir de voir cette mobilisation avoir une incidence favorable en conscientisant les prostituées sur l'aliénation dont elles sont victimes par leur travail qui leur a permis de les soutenir. La cohésion entre les différents partenaires de cette lutte s'est établie autour du principe de non-ingérence réciproque. Le compromis nécessaire à l'action commune fut, d'un côté, d'accepter de cesser de revendiquer la reconnaissance officielle de la « profession » de prostituée et, de l'autre côté, de fermer les yeux sur les logiques internes

entourant le milieu de la prostitution. La conclusion de cette étude révèle que les objectifs initiaux poursuivis par un mouvement social ne peuvent jamais être considérés comme une donnée statique. Ils sont plutôt appelés à être redéfinis, modifiés et contestés tout au cours du processus de mobilisation (Mathieu, 1999). La définition du consensus au sein d'un groupe ne peut donc pas s'appuyer uniquement sur le partage d'objectifs communs.

Une étude réalisée à la fin des années 90 par Cadiou (2004) vise à comprendre comment des militants appartenant à différentes organisations issues de la "nouvelle gauche" française coopèrent ensemble. Grâce à une vingtaine d'entrevues semi-dirigées, au dépouillement de sources documentaires produites par le syndicat et à des observations ethnographiques, l'auteur tente de cerner les modes de fonctionnement et d'organisation de cette nouvelle gauche. Aux fins de la présente recherche, certaines conclusions de Cadiou (2004) sont particulièrement pertinentes. En effet, dans leurs délibérations entourant une action collective à Bordeaux pour défendre un groupe d'immigrés non régularisés, les membres ont choisi le consensus comme mode de prise de décision. Il ressort d'abord que les divergences et tensions entre les membres portent davantage sur les stratégies d'action (les modes opératoires) que sur les principes et orientations idéologiques justifiant la mobilisation. Or, le partage d'un vocabulaire commun et de conceptions communes du militantisme et de l'action collective est un repère qui réduit les risques d'incompréhension et d'incertitude inhérents à ce mode d'organisation où se retrouvent des militants issus de différents milieux. De plus, Cadiou (2004 : 124) constate que la recherche d'un consensus favorise les militants les plus aguerris au détriment de ceux dont la maîtrise de l'art de la persuasion est moins développée. Finalement, l'étude de Cadiou (2004) révèle l'importance des solidarités personnelles de certains membres comme facteur de diminution des tensions dans le groupe et de stabilité. Les réseaux de contacts personnels de certains membres influents joueraient un rôle majeur dans le partage

des ressources, de l'information et de la reconnaissance et faciliteraient les rapprochements et la coopération entre les membres.

L'étude de Mouchard (2001, 2002) sur les politiques délibératives et les logiques de mobilisation du mouvement *Agir ensemble contre le chômage* (AC !), fondé en 1993 en France, apporte d'autres précisions sur le mode de prise de décision collective par consensus. Les données à l'origine de ces recherches proviennent de matériaux recueillis dans le cadre des études doctorales de l'auteur : dépouillement d'archives, observations directes, entrevues réalisées auprès de membres de l'association AC !. Deux éléments principaux ressortent de l'étude. Tout d'abord, les membres d'AC ! refusent de créer une structure institutionnalisée découlant du modèle pyramidal préférant plutôt mettre sur pied un « collectif de citoyens ». Les fondateurs d'AC ! misent sur le faible degré d'institutionnalisation et sur la dimension horizontale de la structure pour préserver la pluralité, la liberté d'appartenance et la libre discussion au sein du groupe. Cette forme de regroupement crée cependant des tensions importantes lorsque vient le temps de définir la structure organisationnelle de représentation et de délégation des membres nationaux et locaux. Le principe de délégation est associé à la procédure de prise de décision à la majoritaire rejetée par les membres.

Le deuxième élément soulevé par la recherche de Mouchard (2001, 2002) réfère justement à la gestion de la communication et des décisions au sein d'AC !. Dans leur volonté d'évoluer au sein d'une structure horizontale, les membres du groupe ont choisi le consensus comme méthode de prise de décision. Mouchard (2001, 2002) dégage les avantages que perçoivent les membres à l'utilisation du consensus comparativement au vote majoritaire : valorisation de la prise de parole sans contrainte temporelle, expression de toutes les opinions sans censure de la majorité et apprentissage de la démocratie. Cependant, la pratique du consensus, même si les principes qu'elle sous-tend demeurent le choix du groupe, soulève de nombreuses

insatisfactions parmi les membres notamment la longueur des discussions, l'absence de prise de décision engendrant des difficultés à passer à l'action. Mouchard (2002 : 137) note que les tensions dans le groupe s'accroissent lorsque les exigences de la mobilisation augmentent et que les aspects stratégiques prennent de l'importance. Tout comme Cadiou (2004), il constate que les disparités dans les compétences discursives des membres provoquent une distorsion importante entre les principes et la pratique du consensus. En effet, la répartition inégale des ressources d'expression entre les militants professionnels et les sans-emploi crée des iniquités importantes. Les sans-emploi ont généralement une moins bonne capacité à prendre la parole en public et à généraliser leur propos. Ayant de moins grandes ressources discursives, ils sont plus enclins à « prendre la face » que les militants expérimentés qui agissent souvent comme porte-parole du groupe. De plus, Mouchard (2002) constate que les consensus sont définis à partir des paramètres établis par les militants expérimentés : définition de l'ordre du jour, gestion du temps et des tours de parole. Pour lui, la procédure délibérative est donc biaisée par les contraintes relatives aux inégalités discursives et sociales des membres et par la mise en avant des impératifs d'efficacité de mobilisation par les militants expérimentés (Mouchard, 2002 : 141).

Les dynamiques entourant l'établissement et le maintien d'un consensus lorsqu'il y a présence d'antagonismes forts ont été étudiées par Barbot (2001) dans une étude réalisée en France auprès d'un groupe d'associations de lutte contre le SIDA. Le TRT5 (Traitement-Recherche-Thérapeutique regroupant à l'origine cinq associations de lutte contre le sida) est créé dans les années 90 et a pour but de protéger les intérêts des patients atteints par le VIH dans la recherche biomédicale. La méthodologie de recherche employée par Barbot (2001) repose sur un corpus de textes (ouvrages et périodiques) provenant des cinq groupes présents à l'origine du TRT5, des observations ethnographiques de réunions internes et de rencontres de concertation entre le TRT5 et ses principaux interlocuteurs ainsi que des entrevues auprès d'informateurs clés. Les conclusions de la recherche permettent de constater que malgré des

positions différentes face à la maladie, au traitement et à la recherche scientifique et des enjeux de mobilisation différents, les groupes en présence ont su composer avec leur diversité pour garantir la cohésion du groupe. Cependant, il faut préciser qu'un des groupes présents lors des premières démarches de constitution de l'association s'est rapidement retiré à la suite d'un désaccord. Un élément a été déterminant dans le maintien de la cohésion du groupe lorsque le consensus n'était pas possible. En fait, lors de l'apparition d'un désaccord entre eux, pour éviter une cristallisation des positions divergentes, les groupes se sont gardé la liberté d'expression leur permettant de critiquer par exemple un essai thérapeutique ou les critères d'homologation d'une nouvelle molécule.

Finalement, l'étude de Plamondon (2006 : 38) portant sur la mobilisation du *Collectif* fait ressortir trois éléments ayant favorisé l'établissement et le maintien d'un consensus au sein du groupe. Bien que les organisations membres du *Collectif* présentaient une diversité importante dans leur façon de faire et leur philosophie d'intervention, ils ont su maintenir une forte cohésion entre eux grâce au partage d'un objectif commun, à l'expérience des représentants des groupes membres et du savoir-faire des leaders du *Collectif*. Elle souligne cependant que certains tiraillements ont eu lieu entre les membres, mais qu'en aucun cas ils ne sont entrés en compétition les uns par rapport aux autres préférant de loin mettre leurs ressources en commun au service de la cause défendue.

2.3 L'INSCRIPTION D'UNE PRÉOCCUPATION SOCIALE À L'AGENDA GOUVERNEMENTAL

La dernière préoccupation de cette recherche est de comprendre le processus ayant mené le *Collectif* à inscrire la question de l'élimination de la pauvreté à l'agenda gouvernemental

québécois et à faire adopter une loi en ce sens. Pour ce faire, une attention particulière sera portée à la mobilisation de l'opinion publique visant à positionner favorablement un problème social au rang d'enjeu social suffisamment important pour que le gouvernement entreprenne des actions pour le résoudre. Cinq études relatant des mobilisations menées par des mouvements sociaux sont ici présentées pour illustrer ce processus; la mobilisation d'un groupe pacifiste hollandais (Klandermans & Oegema ;1987), celle du mouvement français pour la parité en politique (Neau, 2001), celle du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* (Dufour, 2004; Ninacs, Bélieau & Gareau, 2003), la mobilisation entourant la sécurité alimentaire (Hamelin & Bolduc, 2003) et l'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques américaines, italiennes et suisses (Giugni, 2001).

Les travaux de Klandermans et Oegema (1987) sont utiles pour décrire le processus de mobilisation des groupes protestataires. Cette étude d'une mobilisation d'un groupe pacifiste ayant organisé une manifestation dans une petite ville en banlieue d'Amsterdam révèle la dimension stratégique découlant du travail de diffusion d'un discours explicatif et normatif d'un problème social. Ils ont démontré que ce travail des groupes protestataires peut se scinder en deux parties. Dans un premier temps, un travail de mobilisation du consensus doit s'effectuer pour influencer favorablement l'opinion publique à la cause défendue. Différents moyens de propagande — affiches, tracts, réunions – sont mis en œuvre pour stimuler le développement de la sympathie populaire autour d'un problème ciblé. Évidemment, les médias jouent un rôle important dans la construction d'un problème social. La deuxième partie du travail des groupes protestataires correspond à la mobilisation de l'action. Cette étape de mobilisation vise à transformer la sympathie créée chez la population en engagements concrets pour susciter les changements souhaités. Le militantisme de la population est alors souhaité pour appuyer les revendications mises de l'avant par les groupes protestataires. Klandermans et Oegema (1987) concluent que si 76 % de l'échantillon interrogé affirment partager les objectifs des pacifistes,

seulement 10 % des gens se disent prêts à passer à l'action en participant à une manifestation organisée par le groupe. Finalement, lors de la manifestation, ils ont constaté que le taux de participation réelle de l'échantillon était plutôt de 4 %.

À partir du modèle développé par les sociologues hollandais Klandermans et Oegema (1987), Neau (2001) a étudié le travail de mobilisation dans les années 90 du mouvement français pour la parité des hommes et des femmes en politique. S'appuyant sur des entrevues auprès d'informateurs clés et sur la consultation de brochures éditées par des groupes associés à cette mobilisation, Neau (2001) constate qu'après avoir réussi à mobiliser des femmes autour de la parité et à créer une cohésion au sein du mouvement, il a été nécessaire et stratégique de mettre en branle différentes tactiques pour obtenir l'appui de l'opinion publique. Le mouvement pour la parité a donc veillé à diffuser de l'information et à sensibiliser le public à sa cause. Une des stratégies employées fut de rendre scandaleux aux yeux du public le problème de la faible représentation des femmes en politique. Le mouvement a eu recours aux médias, mais aussi à de nombreuses activités sur le terrain pour diffuser son message. Une fois la démonstration du problème bien établie, la solution de la parité devenait légitime et naturelle (Neau, 2001 : 51). Dans ce cas, selon Neau (2001 : 60) la phase de mobilisation du consensus et celle de mobilisation de l'action ne peuvent être séparées dans le temps. Pour elle, le travail de constitution d'un mouvement d'opinion est partie prenante de l'action pour exercer un pouvoir d'influence sur les institutions politiques. Neau (2001) souligne que les militantes du mouvement pour la parité ont bénéficié de l'ouverture d'une fenêtre d'occasion lors de la campagne présidentielle de 1995. Trois éléments furent favorables pour porter cette question à l'agenda politique : le contexte préélectoral, la prise de conscience du problème par l'opinion publique et les pressions exercées par certains groupes spécialisés. L'étude de Neau (2001) fait ressortir qu'à la fin des années 90, lorsque le milieu politique s'est approprié la question de la parité en adoptant une loi électorale relative à l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats

électoraux et aux fonctions électives, le mouvement social s'est démobilisé. Elle se pose alors la question de l'avenir d'un mouvement social après que ses revendications aient fait l'objet d'une politique publique. Dans le cas à l'étude, il s'avère que les associations mobilisées autour de la parité ont dès lors joué un rôle de veille et de contre-pouvoir en complément de la loi. Finalement, Neau (2001 : 95) conclut que, souvent, les revendications d'un mouvement social comportent une large part d'utopie alors que la réponse politique aux revendications s'inscrit plutôt dans une logique technique visant à répondre efficacement au problème soulevé. Cette absence d'utopie dans la réponse politique peut alors provoquer du mécontentement chez les militants du mouvement social.

Une étude de Dufour (2004) est particulièrement intéressante pour éclairer la présente recherche puisqu'elle traite précisément du processus politique ayant conduit la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* à être adoptée par l'Assemblée nationale le 12 décembre 2002. Pour comprendre ce processus, Dufour (2004) a réalisé des entrevues auprès des principaux acteurs du *Collectif*, ép杵ché la revue de presse de 1995 à 2002 et le contenu du site du *Collectif*. Sa recherche s'appuie sur deux hypothèses de départ. La première est que le processus conduisant à l'adoption de cette loi est novateur par rapport au processus habituel d'adoption des lois au Québec. La deuxième hypothèse est que sans la mobilisation orchestrée par le *Collectif*, et le travail visant à influencer les décideurs politiques, la loi 112 n'aurait pas vu le jour. Ninacs, Béliveau et Gareau (2003) en viennent aux mêmes conclusions que les hypothèses formulées par Dufour (2004) à la suite d'une étude de cas réalisée à partir d'informations provenant majoritairement de l'étude de sources documentaires. Pour expliquer l'adoption de la loi, Dufour (2004 : 181) souligne que deux éléments conjoncturels ont pu ouvrir une fenêtre d'occasions soit la tenue d'élections générales au printemps 2003 et la position du Parti québécois sur l'échiquier politique. Cependant, selon Dufour (2004) ces deux éléments ne sont pas suffisants pour expliquer l'adoption de la loi 112. Pour elle, la structure de

représentation qui prévaut au Québec depuis les années 80 ouvrait la porte à une intervention des acteurs sociaux. Trois éléments semblent avoir été déterminants. Premièrement, une inclusion progressive des acteurs sociaux dans le processus politique « normal » a eu lieu au Québec. Petit à petit, les relations entre l'État et le milieu communautaire ont évolué vers des pratiques de concertation et de partenariat venant préciser le rôle central du mouvement communautaire dans le processus de décision publique. Cette conclusion est également partagée par Jenson (1991, 1993) ainsi que Laforest et Phillips (2001) dans leurs travaux respectifs. Masson (2001) quant à elle, parle de gouvernance partagée pour décrire cette réalité. Deuxièmement, les stratégies employées par le *Collectif* ont fait en sorte de positionner la solidarité sociale comme une priorité croissante pour bons nombres d'acteurs politiques et syndicaux. Finalement, en investissant l'arène législative, le *Collectif* est devenu un acteur politique autonome et un interlocuteur de premier plan sur la question de la pauvreté aux yeux du gouvernement (Dufour, 2004 : 181). Elle conclut en affirmant que le *Collectif* a gagné son pari en plaçant la question de la pauvreté au rang des problèmes sociaux que le Québec doit résoudre par le biais d'outils législatifs qui dépassent les mesures sectorielles s'adressant à des individus confrontés à des problématiques personnelles (Dufour, 2004).

Une autre étude réalisée par Hamelin et Bolduc (2003) relate le parcours emprunté par la question de la sécurité alimentaire jusqu'à son inscription à l'agenda politique québécois. Pour retracer le cheminement de cette question, les auteures ont réalisé une revue documentaire et des entrevues semi-dirigées. Selon elles, la sécurité alimentaire a pu être inscrite dans la loi 112 grâce à un « effet de contagion », fruit de la convergence de trois courants : le courant des problèmes, le courant des solutions et le courant politique (Hamelin & Bolduc, 2003). Le problème de l'insécurité alimentaire est déjà une préoccupation présente dans les officines gouvernementales depuis le milieu des années 90. En 2001, une fenêtre politique s'ouvre lorsque la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale devient une priorité pour le gouvernement

du Parti québécois. L'occasion est tout indiquée pour positionner la sécurité alimentaire au cœur du débat. L'idée de concevoir la sécurité alimentaire comme un indicateur de progrès dans la lutte à la pauvreté est soumise. Dans la foulée de l'élaboration de la loi 112, différents acteurs sociaux (chercheurs, spécialistes, militants de groupes communautaires) appuyés par différentes recherches scientifiques viennent démontrer le lien entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Ils alimentent le courant des solutions en soumettant différentes propositions. Avec l'adoption de la loi 112, la sécurité alimentaire devient une responsabilité publique.

Giugni (2001) a étudié l'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse de 1975 à 1995. À partir d'un échantillonnage systématique des éditions du dimanche et du lundi de journaux sélectionnés dans les trois pays à l'étude, un inventaire des événements de contestations pour les trois mouvements sociaux ciblés a été réalisé sur une période de 20 ans. L'hypothèse de recherche de Giugni (2001) était que s'il existe un rapport entre la mobilisation des mouvements sociaux et le changement dans les politiques publiques, ce rapport varie en fonction de facteurs internes et externes : l'intensité et la forme que prend la mobilisation, notamment son degré de radicalisme, la présence d'alliés politiques au sein des institutions publiques, la position de l'opinion publique ainsi que la nature et l'importance des enjeux soulevés. Face aux enjeux soulevés par le mouvement social, deux dimensions sont à considérer : le degré de « menace » aux intérêts de l'État que représentent l'enjeu, et le domaine d'où relève la politique publique, c'est-à-dire une politique étrangère ou une politique interne.

Au terme de cette étude, il ressort que les mouvements en cause ont obtenu peu d'effet autonome à court et moyen terme sur les politiques publiques. Les résultats démontrent que la probabilité d'obtenir un effet dépend de deux facteurs : la présence d'alliés au sein des arènes institutionnelles et une opinion publique favorable aux revendications du mouvement (Giugni,

2001 : 664). De plus, l'auteur précise que moins un enjeu est menaçant pour les intérêts de l'État, plus les chances sont grandes que le mouvement social influence les politiques publiques. Finalement, cette étude démontre qu'il est beaucoup plus difficile d'obtenir des changements dans une politique étrangère que dans une politique interne. Giugni (2001) conclut que les mobilisations menées par les mouvements sociaux contribuent davantage aux changements culturels qu'aux changements politiques.

Ce chapitre a permis de présenter les principaux résultats des recherches ayant traité des trois thèmes majeurs de cette étude. Le prochain chapitre apporte des informations sur les modèles conceptuels à la base de l'analyse des données.

3. LE CADRE THÉORIQUE

En poursuivant trois objectifs principaux, cette recherche s'intéresse tout d'abord au processus ayant mené les acteurs du mouvement communautaire, pastoral et syndical à définir ensemble une stratégie commune d'élimination de la pauvreté et à fonder le *Collectif*. Pour ce faire, la théorie des structures d'opportunités politiques (Tarrow, 1994 et 1996), les modèles de pratiques de l'organisation communautaire (Bourque, Comeau, Favreau & Fréchette, 2007; Doucet & Favreau, 1991) ainsi que la théorie des coalitions (Lemieux, 1998; Sabatier & Jenkins-Smith, 1993; Staggenborg, 1986) ont été retenues. Le deuxième objectif de recherche vise à comprendre le processus de définition d'un consensus au sein du *Collectif* autour du projet de loi pour éliminer la pauvreté. La théorie générale des décisions collectives élaborée par Moscovici et Doise (1992) éclairera cette réflexion. Finalement, pour répondre au troisième objectif, c'est sous la lunette du constructivisme et du modèle développé par Kingdon (1995) que sera analysée la mobilisation de l'opinion publique menant à l'inscription de l'élimination de la pauvreté dans l'agenda politique du gouvernement québécois.

La définition de la mobilisation proposée par Lavoie et Panet-Raymond (2002) est celle qui a été retenue puisqu'elle correspond bien à la réalité dans le contexte de la pratique de l'action communautaire au Québec. Pour eux, l'objectif de la mobilisation est de favoriser le regroupement de personnes qui ont un besoin commun ou qui vivent une même situation problème pour susciter leur implication dans un projet visant à résoudre ce problème ou à répondre au besoin identifié. En plus de mettre en relation des personnes directement touchées par une problématique à caractère social, la mobilisation peut également rejoindre d'autres personnes désireuses d'apporter leur soutien à une action qu'elles jugent pertinente même si

elles ne sont pas directement concernées. Par cette démonstration de solidarité, la mobilisation témoigne du désir de grande justice sociale des personnes impliquées dans l'action.

Les mobilisations menées par les mouvements sociaux ne peuvent être analysées en dehors du contexte social dans lequel elles évoluent en raison de la dimension stratégique inhérente à l'action collective. Le concept d'opportunités politiques tel que développé par Tarrow (1994) est particulièrement éclairant à cet égard :

Plutôt que sur l'argent ou le pouvoir, le concept d'opportunités politiques attire l'attention sur les ressources externes d'un groupe, sur les moyens qui peuvent être mis à profit dans la lutte par des acteurs faibles ou désorganisés. Les mouvements sociaux se forment lorsque des citoyens ordinaires, parfois encouragés par des leaders, réagissent à une modification des opportunités qui diminue le coût de l'action collective, fait apparaître des alliés potentiels et révèle les points faibles des élites et des autorités. (Tarrow, 1994 : 18)

Pour Tarrow (1994), les opportunités politiques ont un caractère fluctuant qui peut changer rapidement si l'acteur social ne se presse pas pour profiter de l'ouverture créée. Il précise que les opportunités politiques peuvent élargir ou restreindre le champ de l'action collective de quatre manières (Tarrow, 1996 : 58-60) : le mouvement crée de nouvelles opportunités et touche un public plus large, le mouvement crée des opportunités pour d'autres acteurs grâce à son action, le mouvement crée des opportunités pour les élites et finalement, le mouvement suscite des résultats contraires aux attentes. Pour Tarrow (1996), la structure des opportunités politiques est associée à cinq composantes dont un mouvement social doit tenir compte s'il veut en profiter au maximum : l'ouverture ou la fermeture du système politique institutionnalisé, la stabilité ou l'instabilité de l'enlignement des élites, la division des élites, la présence ou l'absence d'alliés au sein des élites et finalement la capacité de l'État et sa propension à la répression. Un sixième élément est également capital pour analyser le rôle des opportunités politiques dans la mobilisation des mouvements sociaux. Il s'agit de la perception qu'en ont les

acteurs. En effet, un mouvement social peut se mobiliser s'il a la perception qu'une fenêtre politique peut s'ouvrir même si, en réalité, elle est fermée (Laforest & Orsini, 2003 : 137).

Doucet et Favreau (1991), fortement inspirés par les travaux de l'Américain Jack Rothman (1979), ont proposé une grille d'analyse de la pratique de l'organisation communautaire au Québec. Cette grille repose sur trois modèles de pratique élaborés (Rothman, 1979) soit : le développement local, le planning social et l'action sociale. Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette (2007) ont réactualisé cette typologie en proposant quatre approches. Les trois premières correspondent à celles établies par Doucet et Favreau (1991) : l'approche socio-économique (modèle de développement local), l'approche socio-institutionnelle (le modèle du planning social) et l'approche sociopolitique (le modèle de l'action sociale). La nouvelle typologie proposée par ces auteurs (Bourque *et coll.*, 2007) est l'approche sociocommunautaire.

L'approche socio-économique (Bourque *et coll.*, 2007) ou le développement local (Doucet & Favreau, 1991) est un modèle d'intervention où le processus revêt davantage d'importance que la finalité. Pour les tenants de ce modèle, les problèmes sociaux les plus importants — problèmes liés au manque d'emploi, d'infrastructures économiques et de services de base — doivent être résolus par les communautés locales grâce à l'autodéveloppement économique et social. Pour y parvenir, on privilégie la création de coopératives, d'entreprises communautaires ou de groupes d'entraide en partenariat avec les principaux groupes communautaires du milieu. Pour financer ces organisations, les intervenants communautaires se tournent vers l'État, le secteur privé et les communautés religieuses. Les CDC (Corporation de développement communautaire) et les CDEC (Corporation de développement économique et communautaire) sont des exemples d'organisations inspirées par ce modèle.

Pour sa part, l'approche socio-institutionnelle (Bourque *et coll.*, 2007) ou le planning social (Doucet & Favreau 1991) est orienté par des interventions étatiques de proximité relevant d'organismes comme les CLSC. Les problèmes sociaux prioritaires sont définis par des experts qui mettent en place des programmes cadres à implanter dans les communautés ciblées. La concertation entre les structures étatiques et communautaires, de même que la participation consultative des populations locales aux structures étatiques sont privilégiées.

L'approche sociopolitique (Bourque *et coll.*, 2007; Comeau, 2007) ou le modèle d'action sociale (Doucet & Favreau, 1991), contrairement au planning social, confie la définition et la résolution des problèmes sociaux aux groupes les plus démunis. Pour défendre leurs droits ou apporter des changements à des situations problèmes, ces groupes de citoyens privilégient la mise sur pied de structures autonomes avec un fonctionnement démocratique. Ces structures peuvent prendre la forme d'organismes de revendication et de pression visant le développement d'un rapport de force avec les autorités concernées. Les stratégies les plus couramment utilisées sont l'organisation d'actions directes, l'éducation populaire, l'information communautaire et la négociation de solutions avec les autorités en place. Au fil des ans, on voit apparaître au Québec des luttes menées sous l'égide de l'animation sociale (Blondin, 1965, 1967), du modèle de pression (Alinsky, 1976), du modèle de défenses des droits (Hardina, 1995; Miller & Keys, 1996) et du modèle de conscientisation (Ampleman, Doré, Gaudreau, Larose, Leboeuf & Ventelou, 1983, Ampleman, Barnabé, Comeau, Doré, Duhaime, Gaudreau *et coll.*, 1987).

L'approche sociocommunautaire (Bourque *et coll.*, 2007) vise l'organisation de l'entraide entre les personnes et les groupes vulnérables de la communauté par la mise en place de services de proximité et de réseaux d'entraide communautaire. Pour les tenants de cette approche, une attention particulière est portée au phénomène de l'exclusion et de la marginalité.

Certains sociologues de la mobilisation (Lemieux, 1998; Sabatier & Jenkins-Smith, 1993; Staggenborg, 1986) ont également cherché à fournir des éléments de réponse sur les facteurs amenant des individus à se mobiliser sur une problématique. La théorie des coalitions formées autour des politiques publiques fournit quelques explications sur le sujet grâce aux travaux de Staggenborg (1986) et de Sabatier et Jenkins-Smith (1993). Staggenborg (1986) a étudié les facteurs pouvant expliquer la formation des grandes coalitions dans le domaine des politiques publiques à partir de l'exemple des coalitions pro-choix. Elle a démontré que :

Les « opportunités » ou encore les menaces venant de l'environnement externe expliquent la formation des coalitions. Si les chances de victoires apparaissent grandes ou encore si les gains faits par le mouvement pro-choix sont menacés, les groupes seront plus enclins à former des coalitions que dans les cas contraires (Lemieux, 1998 : 151).

Staggenborg a également fait ressortir que l'environnement interne des groupes membres de la coalition influence leur participation. En effet, plus un groupe a de préoccupations sur sa propre organisation interne, moins il sera disposé à joindre les rangs d'une coalition et à y consacrer des ressources. Par contre, certains groupes dont l'organisation interne fait problème pourraient voir dans la participation à une coalition l'occasion de conserver certaines de leurs ressources et de mener des actions qu'ils ne pourraient faire seuls (Lemieux, 1998 : 151).

Sabatier et Jenkins-Smith (1993) ont, quant eux, développé le modèle des *coalitions plaidantes* (*advocacy coalition*). Ces coalitions cherchent à produire des changements au niveau des politiques publiques en exerçant du pouvoir sur les autorités politiques. Les coalitions plaidantes sont définies à partir de leurs croyances, leurs ressources, leurs stratégies et leurs tactiques. On peut retenir de ce modèle, la place centrale faite au système de croyances qui renvoie aux valeurs des membres. C'est à partir de ces croyances que l'on peut découvrir les affinités au sein d'une coalition. Le modèle de Sabatier et Jenkins-Smith s'intéresse également aux

bénéfices recherchés par les membres et aux changements attribuables aux actions de la coalition.

Une fois les principaux acteurs du mouvement communautaire, syndical et pastoral mobilisés en coalition, comment en sont-ils arrivés à un consensus autour du projet de loi pour éliminer la pauvreté ? Tout d'abord, il sera important de vérifier dans les données recueillies si l'on doit réellement parler d'un consensus des membres. Si oui, s'agit-il d'un *consensus du compromis* (Rossanvallon, 1991) ou d'un *consensus polarisé* (Debray, 1991) ? La théorie générale des décisions collectives élaborée par Moscovici et Doise (1992) est particulièrement éclairante à ce sujet.

Définir le consensus n'est pas une mince tâche puisque différents sens lui sont attribués. Par exemple, pour Rosanvallon (1991), le consensus est synonyme de compromis. Pour lui, le consensus ne signifie pas que tous les membres du groupe aient la même opinion, mais que les principales oppositions se soient *singulièrement refroidies* (Rossanvallon, 1991 dans Moscovici & Doise, 1992 : 8). Debray, quant à lui, considère le consensus comme *l'emprise de la majorité* ou comme l'expression de l'idéologie dominante (Debray, 1991 dans Moscovici & Doise, 1992 : 8).

Pour Moscovici et Doise (1992), l'élément central du consensus n'est pas l'accord de tous ses membres, mais plutôt leur participation à son élaboration. Pour eux, trois caractéristiques doivent être réunies pour parler d'un véritable consensus : la possibilité de faire des choix, la présence d'une confiance réciproque et la pratique de la raison. *Elles sont ensemble les signes d'un lien entre les hommes, d'un engagement né de convictions communes et surtout d'une pratique inhérente à la démocratie moderne* (Moscovici & Doise, 1992 : 14).

En ce qui concerne la possibilité de faire des choix, le consensus permet le maintien du groupe ou la poursuite d'une action commune malgré l'expression de certaines divergences (Moscovici & Doise, 1992 : 14). Pour arriver à faire consensus, les membres d'un groupe doivent bénéficier d'un maximum d'informations sur le sujet en cause et permettre l'expression d'un large éventail d'opinions. En plus d'être ouverts à entendre les opinions divergentes de la minorité, les membres du groupe doivent faire l'effort de trouver collectivement une position commune capable de faire le pont entre les arguments de la majorité et ceux de la minorité (Moscovici & Doise, 1992 : 15). Cette définition se rapproche de l'idée qu'il est fait généralement du compromis. D'ailleurs, consensus et compromis vont si souvent de pair qu'ils sont presque devenus des synonymes.

Deux économistes, Lehrer et Wagner (1981 : 65) suggèrent que le consensus tentera de se rapprocher davantage de la moyenne des opinions exprimées pour s'éloigner le plus possible des extrêmes. De façon concrète, chaque personne accepte de sacrifier une partie de ses convictions et de son individualité pour permettre l'émergence d'une vision d'ensemble. *Le compromis est donc la solution par laquelle chacun des acteurs d'un éventuel conflit renonce à ce qui lui est cher, mais non vital, afin d'obtenir l'appui des autres qui lui est vraiment indispensable* (Moscovici & Doise, 1992 : 17).

Par contre, une décision de groupe ne mène pas toujours à l'établissement d'un *consensus du compromis* émanant d'une position modérée. Il peut arriver qu'à la suite d'une discussion, les individus présents radicalisent leur position et que l'on voie naître un *consensus polarisé*. Moscovici et Zavalloni (1969) ont été les premiers à nommer ce phénomène à la suite de l'étude de groupes d'étudiants universitaires français. Stoner (1961), a démontré par une expérience menée à la Business Scholl de Cambridge que les groupes sont plus enclins à prendre des risques que les individus isolément (Moscovici & Doise, 1992 : 53). Cette théorie a été confirmée

par Wallach et Kogan (1965 dans Moscovici & Doise, 1992 : 53). Voici leur explication du phénomène :

Si l'individu prend une décision sur le degré de risque à prendre, il assume la responsabilité des conséquences et en est comptable à ses yeux et aux yeux de ses amis, collègues, etc. Ceci l'incite à être modéré, car il craint l'échec. Cependant, quand le même individu est réuni aux autres, discute et choisit avec eux, il éprouve moins de retenue. Il devient malaisé d'identifier l'auteur de la prise de risque, et aucun participant ne l'assume plus que son voisin. Le responsable ce peut être n'importe qui. Ainsi, les individus se sentent moins comptables du résultat et n'ont plus la même peur de l'échec. Donc leurs décisions en vue du consensus sont plus risquées (Wallach & Kogan, 1965 dans Moscovici & Doise, 1992 : 55).

Un consensus polarisé ne s'établit pas dans n'importe quelle direction. Un observateur averti pourrait prédire, sans vraiment se tromper, que ce consensus respectera les valeurs dominantes des membres du groupe. Le système de croyances du groupe agit donc comme un catalyseur indispensable au consensus en tant qu'élément de convergence lors des discussions (Moscovici & Doise, 1992 ; Sabatier & Jenkins-Smiths, 1993). Cependant, ce ne sont pas tous les membres du groupe qui seront susceptibles de modifier leur opinion lors de la discussion. Moscovici et Doise (1992) affirment que les individus extrêmes sont généralement les plus engagés, mais aussi les plus convaincus de leur opinion. Le consensus est donc possible grâce aux membres les plus modérés. Étant moins campés dans une position, ils sont plus susceptibles de modifier leur opinion pour tendre vers celle du pôle dominant.

Quels sont les facteurs qui influencent les groupes à tendre vers un consensus du compromis plutôt que vers un consensus polarisé ? Willems et Clark (1971) notent que la présence d'une grande diversité d'opinions dans un groupe conduit vers un risque plus grand dans les décisions du groupe. Ce déplacement n'est pas observé lorsque les membres d'un groupe sont en accord. C'est donc dire que la cohésion au sein d'un groupe accroît la pression à se conformer et conduit à la recherche d'un compromis (Festinger 1950 dans Moscovici & Doise, 1992 : 109).

Une fois regroupés en coalition et fort d'un plan d'action commun pour éliminer la pauvreté au Québec, comment les membres du *Collectif* sont-ils parvenus à mobiliser l'opinion publique suffisamment pour obliger le gouvernement québécois à inscrire cette question à l'agenda politique ? En fait, pour obtenir du soutien, un mouvement doit parvenir à faire partager sa vision des choses au plus grand nombre de gens. Pour cela, il se livre à un travail de décodage du réel que l'on peut analytiquement décomposer en plusieurs éléments: identifier un problème, le qualifier en termes politiques, désigner des responsables, proposer une solution au problème, persuader que cette solution peut être obtenue par l'action collective. Ces éléments correspondent à ce que l'on appelle la mobilisation du consensus (Klandermans, 1984; 1988).

Le constructivisme considère que les problèmes sociaux, en soi, n'existent pas. Puisqu'ils doivent être construits, ils dépendent de la définition que les acteurs sociaux leur donneront. Cette approche, d'après des auteurs comme Spector et Kitsuse (1977), nécessite que l'on se penche sur la manière dont les consensus sociaux sont établis dans le but de proposer une autre définition d'un problème social.

Comme le soulignent Mayer et Laforest (1990), l'émergence d'un problème social dépend de l'existence de groupes qui définissent une condition sociale comme étant problématique et veulent y remédier par différentes actions. Les constructivistes mettent l'accent sur l'analyse de ce processus. Parlant des acteurs sociaux qui participent à la définition des problèmes, ils distinguent deux types de groupes :

(...) ceux directement touchés par la situation problématique et ayant intérêt à la transformer et ceux qui ne sont pas impliqués, mais dont la situation heurte les valeurs. Les groupes sociaux peuvent donc être guidés dans leur action, soit par leurs intérêts, soit par leurs valeurs (Mayer & Laforest, 1990 : 34).

Spector et Kitsuse (1973) proposent un modèle d'analyse de l'évolution des problèmes sociaux en quatre étapes que Mayer et Laforest (1990 : 35) résument ainsi :

- 1) Certains groupes font des tentatives collectives pour remédier à une condition perçue et jugée choquante et indésirable. Pour ce faire, les groupes tentent de transformer des problèmes privés en litiges publics.
- 2) Des agences gouvernementales ou autres institutions officielles influentes doivent se sentir concernées par les revendications des groupes en donnant leur approbation.
- 3) Les groupes considèrent la réponse officielle comme problématique.
- 4) Les groupes revendicateurs affirment qu'il n'est plus possible de fonctionner dans le système. Ils essaient donc de mettre en place des institutions alternatives.

Pour les constructivistes, les interventions collectives se bâissent toujours selon la même séquence. Tachon (1985) la définit ainsi :

Un problème social" légitimé par des références politiques et techniques génère des institutions qui mobilisent des investissements et du personnel spécialisé. Les institutions et le personnel spécialisé jouent alors avec la manifestation publique du "problème"; ils proclament l'urgence de la question, justifiant ainsi leur présence. Cette situation est amplifiée par la concurrence et la surenchère entre les différentes instances du "travail social", les diverses prestations assurées par les institutions se présentant comme des réponses originales à un problème social identifié (Tachon dans Mayer & Laforest, 1990 : 37).

Le cadre théorique développé par Kingdon (1995) est tout à fait approprié pour étudier la progression, dans l'appareil gouvernemental, d'une problématique sociale de son inscription à l'agenda politique jusqu'à la décision politique. Il repose sur l'existence de trois courants : le courant des problèmes, le courant des solutions, le courant de la politique. Dans le courant des problèmes, les acteurs sociaux doivent sensibiliser et convaincre les décideurs qu'un problème social doit être résolu. Le courant des solutions permet de faire valoir les différentes options pour régler le problème soulevé. Le courant de la politique, quant à lui, est influencé par

différents éléments : le climat politique, l'action de groupes d'intérêts, les changements de personnel politique suite à une élection ou à des nominations et les priorités des élus. Pour qu'une fenêtre politique s'ouvre, le problème social soulevé doit correspondre aux priorités des décideurs politiques et aux idées qui sont dans l'esprit du temps (Hamelin & Bolduc, 2003). Selon Kingdon (1995), lorsque ces trois courants se rejoignent, il est alors possible pour les mouvements sociaux de faire des gains au niveau des politiques publiques.

4. LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente des informations sur la méthodologie, sur les instruments de collecte et de traitement des données utilisés dans le cadre de la présente recherche. La première partie présente les trois grandes questions auxquelles cette recherche a tenté de répondre. Les deuxième et troisième parties portent sur la justification de l'utilisation de la méthode qualitative et des entrevues semi-dirigées réalisées auprès d'informateurs et informatrices clés régionaux et nationaux. Les guides d'entretien ayant servi à la réalisation des entrevues sont présentés aux appendices 1 et 2. La dernière partie porte sur l'analyse et l'interprétation des données.

4.1 LES QUESTIONS DE RECHERCHE

Cette recherche vise trois objectifs. Dans un premier temps, elle s'intéresse au processus qui a mené les mouvements communautaire, populaire, syndical et pastoral à définir ensemble une stratégie commune d'élimination de la pauvreté et à fonder le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Dans un deuxième temps, elle tente de comprendre le processus d'établissement d'un consensus au sein du *Collectif*. Finalement, elle s'attarde à la mobilisation de l'opinion publique menant à l'inscription de l'élimination de la pauvreté à l'agenda politique du gouvernement québécois. Les questions générales et spécifiques de cette étude sont les suivantes :

1. Quels sont les principaux éléments ayant favorisé la mobilisation du *Collectif* ?

- 1.1 Quels éléments contextuels expliquent la fondation du *Collectif* ?

- 1.2 Quels ont été les principaux motifs d'adhésion des groupes ?
 - 1.3 Quelles ont été les stratégies et tactiques de mobilisation ?
 - 1.4 Quels ont été les principaux éléments favorisant le maintien de la mobilisation ?
-
2. Quel a été le processus d'établissement d'un consensus au sein du *Collectif* autour des stratégies et des moyens d'action pour éliminer la pauvreté au Québec ?
 - 2.1 Quels ont été les principaux éléments ayant favorisé l'établissement d'un consensus entre les membres ?
 - 2.2 Quels ont été les principaux obstacles au consensus ?
 - 2.3 Quels ont été les coûts associés au consensus pour les groupes membres ?
-
3. Quel a été le processus de progression de la question de la pauvreté de l'opinion publique jusqu'à l'inscription de l'élimination de la pauvreté dans l'agenda politique du gouvernement québécois ?
 - 3.1 Est-ce que, selon les répondants, la pauvreté est un problème social aux yeux de la population québécoise ?
 - 3.2 Quelles ont été les actions du *Collectif* pour mobiliser l'opinion publique ?
 - 3.3 Quelles tactiques d'intervention ont été déployées pour influencer le gouvernement ?
 - 3.4 Quel a été le rôle des médias dans cette lutte ?

4.2 LA RECHERCHE QUALITATIVE

L'emploi de la méthodologie qualitative semble le plus approprié pour répondre adéquatement aux questions de recherche à la base de ce projet. Pour Deslauriers (1985), la recherche qualitative est tout à fait indiquée pour dégager les principaux éléments d'un phénomène social à partir de l'expérience vécue par les personnes impliquées dans une action. De cette expérience, il sera alors possible de comprendre les significations de l'action, la pluralité des perspectives et la diversité des constructions sociales (Groulx, 1997 : 69).

« C'est une recherche orientée vers la compréhension des choses, mais en donnant beaucoup d'importance au point de vue des personnes et en essayant de comprendre de l'intérieur. L'expérience individuelle devient une donnée essentielle. » (Deslauriers, 1985 : 13)

Dans le contexte d'une recherche sur les éléments favorisant l'émergence d'un consensus dans les stratégies d'action d'une coalition, il s'avère capital d'utiliser une méthodologie donnant accès à la pluralité des perspectives des acteurs et aux différents sens qui y sont associés.

4.3 L'ENTREVUE DE RECHERCHE

Lorsqu'un chercheur décide de mener des entrevues pour amasser des données, il fait le choix d'entrer en relation avec les principaux acteurs sociaux de son objet d'étude (Deslauriers, 1991; Gauthier 1997; Mayer & Ouellet, 1991). Évidemment, cette relation est utilitaire, orientée autour d'un sujet préétabli par le chercheur et asymétrique (Mayer, Ouellet, St-Jacques & Turcotte, 2000 : 115).

Poupart (1997 : 174) identifie différents arguments pour recourir à l'entretien de type qualitatif dans le processus de collecte des données. Selon lui, l'entrevue permet d'obtenir une meilleure compréhension des conduites sociales, des dilemmes et des enjeux auxquels font face les acteurs et actrices sociaux. De plus, elle s'impose comme un outil de choix pour mettre en lumière certaines réalités sociales et avoir accès à l'expérience des acteurs.

Il existe plusieurs types d'entrevues de recherche que l'on peut classifier selon le degré de liberté laissée au répondant, le niveau de profondeur des réponses et la directivité du chercheur (Mayer et coll., 2000). Dans le contexte de la présente recherche, deux guides d'entrevue regroupant les principaux thèmes à aborder ont été préalablement définis (voir appendices 1 et 2). Cependant, ce schéma d'entrevue composé de questions ouvertes se veut souple afin de permettre à l'informateur d'exprimer librement son opinion en fonction de son expertise et de ses préoccupations. On peut donc parler d'un degré de liberté mitigé du répondant laissant à l'intervieweur la possibilité de modifier la séquence des thèmes abordés.

Selon les auteurs, différentes appellations décrivent ce type d'entrevue qui se situe à mi-chemin entre l'entrevue structurée ou dirigée et l'entrevue en profondeur. C'est ainsi que Mayer et Ouellet (1991) regroupent sous le terme d'entrevue semi-structurée les entrevues guidées, centrées, à réponses libres et à questions ouvertes. Daunais (1992 dans Mayer et coll., 2000) parle d'entrevue non directive mitigée alors que Deslauriers (1985, 1991) et Savoie-Zajc (1997) d'entrevue semi-dirigée, terme retenu aux fins de cette recherche. Cette dernière souligne que l'entrevue semi-dirigée est un excellent choix pour les recherches ayant un cadre théorique constructiviste comme c'est le cas pour cette recherche.

Le choix de l'entrevue semi-dirigée « constitue une technique de collecte des données fréquemment utilisée dans la recherche associée aux paradigmes interprétatif et constructiviste, c'est-à-dire une approche de recherche qui tente de comprendre le sens d'un phénomène à l'étude tel que perçu par les participants d'une recherche et qui utilise pour ce faire la dynamique de

coconstruction de sens qui s'établit entre le chercheur et les participants. » (Savoie-Zalc, 1997 : 263).

Plusieurs définitions de l'entrevue semi-dirigée sont proposées dans la littérature portant sur la recherche qualitative. La définition qu'en fait Savoie-Zajc (1997) décrit bien ce type d'entrevue.

« *L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le flux de l'entrevue dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux sur lesquels il souhaite entendre le répondant, permettant ainsi de dégager une compréhension riche du phénomène à l'étude.* » (Savoie-Zajc, 1997 : 266)

Les auteurs (Mayer et coll., 2000; Mayer & Ouellet, 1991; Savoie-Zajc, 1997) identifient plusieurs avantages à l'entrevue semi-dirigée. Dans un premier temps, elle donne un accès direct à l'expérience vécue par l'individu et peut être réalisée auprès de presque toutes les personnes. Elle est riche en détails et en descriptions et permet au chercheur d'obtenir des précisions et d'adapter sa grille d'entrevue en fonction du déroulement de la discussion. Elle fait apparaître les erreurs d'interprétation des répondants et permet de clarifier sur-le-champ les questions qui n'apparaissent pas claires. Finalement, les gens acceptent plus facilement de participer à une entrevue qu'à répondre à un questionnaire.

Elle comporte aussi des inconvénients comme les attitudes du chercheur dans le but d'établir un climat de confiance. Ces attitudes d'accommodation peuvent avoir des incidences au plan éthique. Elle requiert de la part de l'intervieweur plusieurs compétences dans la conduite d'entrevues et différentes habiletés humaines. La crédibilité des informations recueillies doit également attirer l'attention afin de s'assurer que la personne rencontrée n'a pas répondu en fonction de rendre service au chercheur. Les blocages de communication de toutes sortes peuvent être un frein important à la cueillette des données. Finalement, les entrevues semi-dirigées nécessitent du temps et sont plus difficiles à réaliser sur un vaste territoire géographique. Dans le cas de cette recherche, ce dernier élément aurait pu être une contrainte

importante puisqu'une partie de la collecte des données s'est effectuée auprès d'informateurs et informatrices qui interviennent au niveau national soit à Québec et Montréal et une autre partie auprès d'intervenants régionaux aux quatre coins du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

L'ÉCHANTILLON

Étant donné que la présente recherche tente de comprendre le point de vue des personnes impliquées dans l'action, soit les personnes représentant leur propre organisation au sein du *Collectif*, on peut conclure que le terrain d'étude est un milieu organisé ou comme le nomme Pires (1997 : 140) un univers de travail clos. C'est pourquoi l'échantillonnage par cas unique et plus précisément avec un échantillon de milieu a été privilégié.

En plus d'avoir l'avantage de circonscrire un milieu donné, cet échantillon permet au chercheur de prélever des données dans plusieurs sites d'observation à condition de les traiter comme faisant partie du même cas. Dans cette recherche, il sera uniquement question des groupes membres du *Collectif*. Cependant, puisqu'il s'agit d'une coalition d'organisations nationales et régionales provenant de milieux différents (populaire, communautaire, pastoral et syndical), la collecte des données s'est effectuée dans différents milieux. Par contre, cette recherche n'a pas la prétention de comparer différents processus de mobilisation du consensus, par exemple entre celui du *Collectif* et celui ayant donné lieu à la *Marche mondiale des femmes*.

LA COLLECTE DES DONNÉES

La collecte des données par les entrevues semi-dirigées a été faite en deux volets soit un volet national (le Québec) et un volet régional (le Saguenay—Lac-Saint-Jean). Cette collecte des données a été réalisée en janvier et février 2003. Un prétest du guide d'entrevue a eu lieu au

préalable avec une répondante du volet régional. Les entrevues, d'une durée d'environ deux heures, ont été effectuées auprès de six informateurs et informatrices clés à l'échelle nationale et de sept⁹ à l'échelle régionale. Ces personnes étaient toutes déléguées par leur organisation pour les représenter au sein du *Collectif*. Les répondants ont été sélectionnés à même la liste des groupes membres en fonction de leur implication¹⁰ dans la mobilisation du *Collectif* et du type de groupe qu'ils représentent (syndicats, groupes communautaires ou populaires, groupes pastoraux). Pour la variable sexe, il faudra cependant tenir compte de la plus grande présence des femmes au sein des mouvements sociaux. Pour le volet régional, les participants et participantes ont été sélectionnés à même la liste des groupes membres de la coalition régionale Solidarité populaire 02 ayant participé au processus de mobilisation mis en branle par le *Collectif*. En fait, le groupe Solidarité populaire 02 s'est impliqué activement dans les consultations visant à proposer une loi-cadre et une loi-programme pour éliminer la pauvreté, à sensibiliser le grand public régional par la signature de la pétition demandant l'adoption de cette loi et à participer aux consultations gouvernementales sur la politique québécoise en matière de lutte à la pauvreté. La coalition était également responsable du *comité relateur régional* du *Collectif*¹¹. Un effort particulier a été fait pour obtenir la participation de répondants du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

La très grande majorité des personnes sollicitées à participer à une entrevue ont accepté, soit treize personnes sur quatorze. Cependant, il aurait été avantageux de rencontrer une représentante de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) mais la personne ciblée pour la collecte des données n'était plus à l'emploi de la FFQ au moment de la collecte des données et

⁹ Un des répondants du volet régional est également représentant d'un groupe national au *Collectif*. Cette personne nous a donc répondu autant sur les questions régionales que nationales.

¹⁰ Le critère de sélection basé sur l'implication des répondants au sein du *Collectif* correspond à leur type de participation à la mobilisation : membre d'un comité au national ou au régional (comité de coordination, comité de contenu, comité de stratégie, comité relateur, etc...), représentant national ou régional au *Collectif* ou représentant de son groupe comme participant à des activités de mobilisation organisées par le *Collectif*.

¹¹ Le comité relateur est un comité de travail formé de membres de la coalition Solidarité Populaire 02. Son mandat est d'organiser la mobilisation du *Collectif* au Saguenay-Lac-St-Jean et d'assurer le relais entre les deux organisations.

sa remplaçante n'avait pas été suffisamment impliquée au sein du *Collectif* pour répondre adéquatement aux questions du guide d'entrevue.

LES CARACTÉRISTIQUES DES INFORMATEURS

Comme en témoigne le tableau 2, sept femmes et six hommes ont accepté de participer à la recherche. La majorité des informateurs se situe dans la tranche d'âge de 46 à 65 ans. Neuf d'entre eux cumulent une expérience professionnelle dans les mouvements sociaux d'au moins six ans.

Parmi les treize personnes interviewées, deux proviennent de groupes à vocation pastorale, une personne représente une centrale syndicale, quatre représentent un groupe populaire qui intervient dans le secteur de la défense des droits, trois sont issues d'un organisme communautaire et deux personnes travaillent au *Collectif*. Finalement, les deux informateurs provenant du réseau institutionnel sont organisateurs communautaires en CLSC.

L'implication des participants au sein du *Collectif* est variée. Onze des treize répondants participaient à un comité de travail du *Collectif*. Pour le volet national, tous les participants étaient impliqués dans un ou plusieurs des comités suivants : comité de coordination national (exécutif), comité de stratégies, comité AVEC, comité de contenu. Au niveau régional, cinq participants sur sept sont membres du comité *relayeur régional* du *Collectif*.

Tableau 2 Principales caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=13)

Variables	Nombre de répondants
Genre	
Homme	6
Femme	7
Âge	
18-30 ans	2
31-45 ans	4
46-65 ans	7
Années d'expérience en intervention sociale	
Moins de 2 ans	1
2 à 6 ans	3
Plus de 6 ans	9
Secteur d'activité ¹²	
Mouvement pastoral	2
Mouvement syndical	1
Mouvement communautaire	3
Mouvement populaire (défense des droits)	4
Réseau institutionnel	2
Permanence du <i>Collectif</i>	2
Niveau d'implication ¹³	
Nationale	7
Régionale	7

LES THÈMES D'ENTREVUE

Lors des entrevues semi-dirigées, différents thèmes et sous-thèmes ont été abordés. C'est ainsi que le guide d'entrevue proposait des questions ouvertes abordant 1) la mobilisation des acteurs, c'est-à-dire les éléments contextuels favorables à la fondation du *Collectif*, les principaux motifs d'adhésion des membres, les stratégies et tactiques de mobilisation et les

¹² Le nombre de répondants est supérieur à 13 étant donné qu'un des répondants intervient dans deux secteurs d'activités

¹³ Le nombre de répondants est supérieur à 13 étant donné qu'un des répondants intervient à la fois au régional et au national

éléments qui ont facilité le maintien de la mobilisation du mouvement communautaire, populaire, syndical et pastoral dans cette lutte; 2) l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif* soit les éléments qui ont favorisé l'émergence d'un consensus, les principaux obstacles et les coûts qui y sont associés; 3) la progression de la question de la pauvreté jusqu'à son inscription à l'agenda politique soit la pauvreté comme problème social, les principales actions ayant permis au *Collectif* de porter la question de l'élimination de la pauvreté sur la place publique, le rôle des médias dans cette mobilisation de l'opinion publique et les tactiques employées pour influencer le gouvernement; 4) le bilan de la mobilisation soit les principales retombées de cette mobilisation au sein du mouvement communautaire, populaire, syndical et pastoral et dans la société et l'analyse des groupes de la loi 112 et de la position du *Collectif*.

4.4 L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'analyse des données recueillies dans le cadre de la recherche a été effectuée à l'aide de la méthode de l'analyse de contenu. Comme le souligne Landry (1997: 329), cette méthode est particulièrement adaptée au traitement des données qualitatives issues de recherches dans le domaine des sciences humaines bien qu'elle peut également être utilisée en recherche quantitative. Dans la littérature, plusieurs définitions de l'analyse de contenu sont proposées. Au sens large, l'analyse de contenu est souvent définie comme une méthode qui vise à découvrir la signification manifeste et latente d'un message. Pour ce faire, le chercheur classe ou codifie les principaux éléments du message dans des catégories qui l'aideront à en dégager le sens (Nadeau, 1987 dans Mayer & Deslauriers, 2000 : 161).

La majorité des auteurs (Landry, 1997; Aktouf, 1987; Bardin, 1977, 1996; L'Écuyer, 1990 dans Mayer & Deslaurier, 2000) proposent une méthodologie qui comporte sensiblement les mêmes

étapes pour réaliser l'analyse de contenu. Même si la terminologie peut varier d'un auteur à l'autre, on retrouve généralement les étapes suivantes: la préparation du matériel, la préanalyse, le choix de l'unité d'analyse, l'exploitation (le codage) du matériel, l'analyse et l'interprétation des résultats.

LA PRÉPARATION DU MATÉRIEL

Aux fins de cette recherche, treize entrevues semi-dirigées ont été réalisées. Chaque entrevue a été enregistrée avec le consentement des répondants. Une retranscription intégrale des propos de la personne interviewée a ensuite été effectuée.

LA PRÉANALYSE

Comme première étape du traitement des données, une lecture flottante (Bardin : 1977, 1996) de chaque entrevue a été réalisée. Par cette lecture, il a été possible de prendre un premier contact avec les données recueillies afin de se familiariser avec le matériel à analyser. Cette étape a été utile pour dégager une vue d'ensemble des principales idées émergeant des entrevues et a été l'occasion d'établir une liste provisoire de thèmes en vue de la codification du matériel.

L'EXPLOITATION (OU LE CODAGE) DU MATÉRIEL

Le contenu du matériel à analyser a été découpé et regroupé en différents thèmes en fonction du guide d'entrevue. À la lumière des données recueillies, un autre thème s'est ajouté à ceux planifiés dans la grille d'entrevue, la question du leadership au sein du *Collectif*. Pour chaque

thème identifié, des catégories ont été définies en fonction de leurs caractéristiques communes. Finalement, le matériel recueilli pour la présente recherche a été codé en utilisant le logiciel Nud*iste.

L'ANALYSE ET L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Après l'étape de la codification des données, les différentes catégories ont été hiérarchisées et organisées sous quelques thèmes majeurs permettant de faire émerger un sens nouveau au matériel. Il a alors été possible d'établir des liens entre les différentes catégories afin d'acquérir une nouvelle compréhension de la réalité étudiée.

5. LES RÉSULTATS

Les principaux résultats présentés dans ce chapitre correspondent aux trois grands objectifs de la recherche. Une première section aborde la question de la mobilisation des acteurs collectifs. La deuxième section traite du processus d'établissement d'un consensus au sein du *Collectif*. La troisième section présente le cheminement de la question de la pauvreté, de l'opinion publique à son inscription à l'agenda politique du gouvernement du Québec. Finalement, la dernière partie du chapitre résume les principaux faits saillants des résultats présentés.

5.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS

Le premier objectif de cette recherche est de comprendre le processus qui a mené les principaux acteurs des mouvements communautaire, populaire, syndical et pastoral à définir ensemble une stratégie commune d'élimination de la pauvreté et à fonder le *Collectif*. Pour étudier ce processus, tout comme les auteurs cités dans la recension des écrits, la question suivante est posée : quels ingrédients ont permis de rallier les principaux acteurs des mouvements sociaux derrière l'idée de l'adoption d'une loi pour éliminer la pauvreté ?

Le point de vue des répondants sur leur interprétation de la genèse du *Collectif* est présenté dans la première section. De plus, pour bien comprendre les motifs ayant favorisé la mobilisation initiale des acteurs collectifs, les principales raisons qui sous-tendent l'adhésion des groupes sont relatées. La deuxième partie porte sur les stratégies et tactiques de mobilisation employées par le *Collectif*, de l'utopie de départ jusqu'à l'adoption de la loi 112 par le

gouvernement provincial. Finalement, la troisième partie fait état des principaux éléments favorisant le maintien de la mobilisation des membres.

L'INTERPRÉTATION DU CONTEXTE HISTORIQUE AYANT PERMIS LA GENÈSE DU COLLECTIF

Avant d'aborder la question des principaux motifs qui ont favorisé l'adhésion des membres, il est utile de présenter comment les répondants s'expliquent la fondation du *Collectif*. Cette partie ne refera pas la chronologie des événements ayant permis la mise sur pied du *Collectif* puisque dans un chapitre précédent, un résumé de ceux-ci y a déjà été présenté. C'est plutôt de la perception des répondants dont il est question.

Pour les répondants, deux éléments semblent expliquer la genèse du *Collectif*: leur expérience militante antérieure et les effets du déficit zéro. Le premier élément observé est le rôle plus déterminant que les répondants accordent à certains événements par rapport à d'autres pour expliquer la fondation du *Collectif*. Leur interprétation du contexte historique est attribuable, du moins en partie, à leur implication militante dans les luttes sociales antérieures auxquelles ils ont participé. Pour illustrer cette affirmation, on remarque que les femmes interrogées ont mis davantage d'emphase que les hommes sur le rôle qu'a joué la Marche des femmes dans la naissance du *Collectif*. Pour elles, la première mobilisation de 1995, la *Marche du pain et des roses*, a amené l'idée d'une plate-forme commune de revendications précises sur la question de la pauvreté. Elles considèrent que, par cette mobilisation, le mouvement des femmes a été le premier à rallier les principaux acteurs des mouvements sociaux derrière cette question et à la porter sur la place publique. Par la suite, devant les faibles gains obtenus malgré le succès de la mobilisation, le *Collectif* a pris le relais en élargissant les revendications à l'ensemble de la population.

Dans l'historique, c'est là qu'il faut aller chercher la mobilisation, puis les différents organismes, les grands regroupements, ils étaient déjà mobilisés autour de la Marche des femmes et cette mobilisation-là a servi et c'était déjà une revendication majeure de la Marche qui n'avait pas donné des fruits. Donc, à ce moment-là, si on met ça dans ce contexte-là, c'est que l'initiateur du mouvement c'est bien plus les groupes de femmes que les mouvements de la gauche au Québec. [...] De toute façon, je pense qu'historiquement, partout, quand les femmes se mobilisent, les réussites sont là. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

[...], mais que tout cela se concrétise dans une revendication qui unit le communautaire, le syndical, le mouvement des femmes et diverses composantes, tout ça, c'est quand même le fruit je pense de la mobilisation des femmes, le point de départ. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Les représentants de groupes de défense des droits considèrent quant à eux que l'idée derrière le Collectif émane directement de la mobilisation de la Coalition nationale sur l'aide sociale dans le cadre de la réforme de 1996. Pour ces groupes, il est clair que l'idée d'une plate-forme globale de lutte à la pauvreté a commencé à faire son chemin lors de cette lutte. Cependant, comme le précise ce répondant, les membres de la coalition n'étaient pas encore prêts à passer à l'offensive en soumettant sur la place publique leur proposition.

Alors, dans le cadre de cette coalition-là, c'est un peu là qu'a commencé à germer l'idée d'une loi. Tu sais, dans le cadre de la réforme, on avait déjà une contre-réforme à proposer. On avait une plate-forme de revendications qu'on avait adoptée en 1996. Quand est arrivée la réforme, on avait déjà notre réponse, qui était une stratégie globale, une politique globale de lutte à la pauvreté. D'ailleurs, quand je regarde nos documents, à l'origine, c'était une politique globale de lutte à la pauvreté qu'on proposait. Ça prenait plus la forme d'un revenu social garanti, qui fait partie de la famille de ce qu'on appelle les revenus de citoyenneté. Donc, on avait déjà essayé dans la proposition sur une loi sur l'aide sociale de faire endosser cette proposition-là, mais ça n'avait pas marché. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Le mouvement pastoral s'approprie également une large part du gâteau dans la genèse du Collectif. En effet, le Carrefour d'animation pastorale en monde ouvrier (CAPMO), à la suite du refus momentané de la Coalition nationale de l'aide sociale d'ajuster son plan d'action pour y

inclure cet élément de discussion, a accepté de prendre le risque de faire cheminer l'idée d'une loi pour éliminer la pauvreté.

C'est vraiment un concours de circonstances. Il y a une accumulation de choses qui rendent une idée possible. L'idée est là et tout d'un coup ça prend quelqu'un qui y met du temps, qui prend une initiative. Alors ça, c'est mon bout à moi d'avoir pris l'initiative et après ça, quand on a vu que la coalition n'était pas prête en plein milieu de l'automne à réviser son programme [...], le message qu'on a eu c'est, si ton groupe portait ça, le temps qu'on voit que ça du bon sens, on pourrait l'avoir. Pour l'automne, contentons-nous de mentionner que ça pourrait exister. Testons l'idée en disant, bien regardez, voici un exemple d'un texte, mais la journée qu'on fera un texte, on partira des gens. Ça, c'était assez pour rallier les gens. Après ça, on est parti sur ça pour former le collectif idée. Ça fait que le CAPMO a accepté, ni plus ni moins, de porter l'odieux et la bonne idée en même temps de mettre ça dans l'opinion publique pendant le Parlement de la rue. (Permanent du Collectif #1)

Un rapport de l'ONU – le Rapport Despouy (1996) – a fortement inspiré l'initiatrice du projet pour l'écriture de la première base de discussion soumise aux militants lors du Parlement de la rue.

Pour moi, à la fin de l'été 1998, il y a un texte qui m'a beaucoup convaincue. C'était le rapport « Despouy » qui était écrit par la Commission des droits de l'homme aux Nations Unies, et qui disait que pour mettre en application les accords de Copenhague, ça prendrait des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté encadrées par des lois, faites avec des organisations sur le terrain et des personnes en situation de pauvreté. (Permanent du Collectif #1)

Or, selon cet informateur issu du mouvement pastoral, c'est son groupe qui a permis au CAPMO de prendre connaissance de ce rapport et de s'en inspirer. De par leur affiliation à un mouvement international, ce groupe considère être très au fait de toutes les initiatives internationales en matière de lutte à la pauvreté. D'ailleurs, leur fondateur avait déjà lancé l'idée d'une loi en 1987 comme un témoigne un extrait d'entrevue cité précédemment.

C'est nous qui avons parlé du rapport Despouy au CAPMO. C'est plus notre force de faire des liens internationaux parce qu'on est un mouvement international. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

En plus des implications précédentes des militants, un autre élément semble avoir été déterminant dans l'interprétation qu'ont les répondants des principaux événements ayant permis la naissance du *Collectif*. Il s'agit des conséquences du *Déficit zéro* sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Les deux rencontres, tenues en 1996 dans le cadre du *Sommet de Montréal sur l'économie et l'emploi*, présidées par le premier ministre péquiste de l'époque, Lucien Bouchard, ont laissé des traces importantes dans l'histoire des mouvements sociaux du Québec. En fait, pour riposter au consensus du *Déficit zéro* imposé par le gouvernement, les représentants des mouvements sociaux présents à ce Sommet, tentent de s'unir derrière la clause de l'*Appauvrissement zéro* mis de l'avant par le CAPMO. Certains répondants y voient un premier pas vers une revendication commune et les premiers balbutiements de la revendication *Pauvreté zéro* ayant permis à l'idée d'une loi de faire son chemin.

Il y a les suites du sommet économique qui sont des éléments importants aussi. D'avoir gagné la clause d'appauvrissement zéro a fait que la solidarité est restée. Tu sais, les gens n'ayant pas obtenu la clause, le fait qu'il n'y avait pas de consensus, il fallait qu'ils continuent à travailler là-dessus. Là, bien l'idée de la loi, c'est de là qu'est venu le comment. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

Cependant, l'engagement de ne plus appauvrir le cinquième le plus pauvre de la population n'est pas suffisant pour plusieurs acteurs sociaux comme le relate cet informateur.

On a eu des sommets et dans mon groupe, j'étais au CAPMO, on a amené des idées dont celle d'une clause d'Appauvrissement zéro qui a été reprise. L'idée de dire, vous ne pouvez pas faire le Déficit zéro sans vous engager à ne pas appauvrir le cinquième le plus pauvre de la population. Cela a fait son chemin dans le milieu et la clause a été cooptée. À l'automne, au Sommet à Montréal c'était la revendication majeure du mouvement populaire, reprise aussi par les syndicats, mais pas tellement appropriée. Pas que ce n'était pas opportun, mais les gens ne se l'étaient pas appropriée à part de la dire. [...] Après, il y a eu une critique de ça, aussi à l'idée de dire, l'appauvrissement zéro ne suffit pas, faut pauvreté zéro. (Permanent du Collectif #1)

Dans cette foulée de réduction des dépenses de l'État dont le paroxysme correspond à l'application du Déficit zéro instauré par le gouvernement Bouchard, bon nombre d'acteurs sociaux ont constaté avec indignation la diminution continue du filet de protection sociale au Québec. Plusieurs répondants ont établi des liens directs entre cette situation et l'émergence du *Collectif*.

Les conséquences de la lutte au déficit et les conséquences qui ont été l'appauvrissement des gens par rapport au programme d'aide sociale, mais aussi tout ce qui touchait généralement les bénéfices sociaux comme assurance-médicaments, soins dentaires [...]. Là, il y avait un cul-de-sac par rapport aux revendications et puis une urgence à cause des pressions que les conditions de vie exerçaient. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

C'est toujours comme ça dans les sociétés, c'est toujours le plus faible qui mange la volée pour les autres. Les années 90 sont venues confirmer cela avec le virage néolibéral de l'État et avec le Déficit zéro, les coupures sur le dos des personnes appauvries. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Le gouvernement se déresponsabilise, ça veut dire qu'il faut encore plus amener notre point de vue et mener nos luttes. Plus ça va, moins ils tiennent compte des besoins de la population, des besoins des groupes, de la réalité. C'est l'argent, puis la mondialisation, toutes ces affaires-là. On dirait que c'est cela qui est devenu la priorité. [...] Peut-être qu'en se rendant compte que le gouvernement prend moins sa place, se déresponsabilise, bien les groupes se disent, il faut se mobiliser encore plus. Sûrement que cela a eu un impact. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

De plus, tant dans l'opinion publique qu'au sein des mouvements sociaux, il devenait de plus en plus évident que la lutte au déficit n'avait pas été équitable pour tous les citoyens. Selon ce répondant, ce sont les personnes les plus pauvres de notre société qui ont assumé le plus de conséquences dans leur vie quotidienne. Pour elles, les sacrifices imposés par les coupures à l'aide sociale et dans les autres programmes sociaux avaient des répercussions considérables. La classe moyenne et les mieux nantis, pour qui la réponse aux besoins essentiels n'est pas en jeu, n'ont pas vécu ce lot de privations.

Tout le consensus de Lucien Bouchard autour de la lutte au déficit, tout le monde contribue au déficit, tout le monde payerait et à la fin, tout le monde aurait fait des sacrifices. C'est cette fausse idée-là parce que dans le fond, y a du monde qui a payé plus dans leur chair cette affaire-là. Donc la loi pour éliminer la pauvreté a amené une réflexion là-dessus pour remettre ça en question. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

Bien que développé sommairement, on peut dire que l'ensemble des éléments énoncés précédemment a permis l'émergence du *Collectif* à la fin des années 90 en tant qu'acteur principal de la lutte contre la pauvreté au Québec. Maintenant, quels sont les motifs évoqués par les acteurs collectifs interrogés pour expliquer leurs motivations à adhérer au *Collectif* et à s'impliquer dans cette mobilisation ?

LES MOTIFS D'ADHÉSION

Le processus de mobilisation enclenché par le *Collectif* en 1998 a rapidement rallié un large éventail de groupes issus des mouvements sociaux. Toutes les régions du Québec y sont représentées par une organisation régionale à l'exception de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est la coalition de lutte contre la pauvreté, *Solidarité populaire* qui est porteuse du projet par l'entremise de son *comité relais*. En plus des trente organisations nationales et des seize organisations régionales membres, le *Collectif* a recueilli près de 1800 appuis d'organisations en faveur de sa proposition de loi. Ces appuis proviennent notamment de municipalités, de communautés religieuses, de groupes communautaires, d'ordres professionnels, de syndicats, etc. Comment expliquer un si large engouement pour un projet de loi qui, au premier abord, peut paraître plus utopique que réaliste ? Plusieurs motifs expliquent cette forte adhésion au projet du *Collectif*. Avant de les présenter, il est important de préciser que tous les groupes n'ont pas joint les rangs du *Collectif* au même moment. Si certains ont adhéré dès les débuts de la démarche, d'autres ont tardé quelques mois voire même quelques années avant de prendre part à la mobilisation.

Différentes raisons ont influencé la décision de devenir membre du *Collectif* pour les groupes ayant adhéré dès les débuts de la démarche soit lors de la période des consultations populaires autour de la proposition du projet de loi (1998 –1999). D'entrée de jeu, on peut affirmer que ces groupes n'avaient pas de réticences majeures à l'idée d'écrire collectivement une loi pour éliminer la pauvreté qui serait ensuite soumise au gouvernement en vue de son adoption officielle à l'Assemblée nationale comme le démontrent les témoignages suivants :

Peu importe, au bout du compte, on était tous d'accord pour dire que ce que l'on veut, c'est que soit appliquée la proposition du Collectif dans son entièreté. C'est vraiment quelque chose qui a fait l'unité. Et puis nous, on restera toujours d'accord par rapport à ça. Ça, c'est clair. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Par rapport aux objectifs des différents groupes, c'est sûr que, dès le départ, c'était l'idée d'une loi. Y a pas personne qui a remis ça en question. Cette idée a fait consensus assez rapidement, mais ce n'est pas tout le monde qui y donnait la même importance. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Le premier motif d'adhésion, pour certains groupes de la première heure soit les groupes de défense des droits, c'est le besoin de passer de la défensive à l'offensive dans leurs revendications. Après l'échec vécu lors de la bataille contre la dernière réforme de l'aide sociale (Loi 186), ces groupes ont ressenti le besoin de reprendre du pouvoir en s'alliant avec d'autres. Plutôt que de réagir constamment aux réformes annoncées, ils souhaitaient acheminer au gouvernement leur proposition visant l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres. Le projet de loi du *Collectif* prévoyait un plan d'action pour éliminer la pauvreté au Québec sur un horizon de 10 ans. Cette vision à plus long terme permettait aux groupes de mettre de côté les luttes ponctuelles pour se centrer sur une cible précise à atteindre : l'adoption de la loi.

Nous, c'était clair que par le Collectif, par la bataille de la loi on voulait poursuivre notre bataille, mais sur un autre terrain. Un terrain où on serait plus en contrôle sur ce que l'on veut, ne pas être en réaction, mais être plus susceptible de réussir. Donc, c'est l'idée d'être à l'offensive par rapport aux luttes qu'on mène plutôt qu'en réaction à. (Représentant national d'un groupe de défense des droits)

Un autre motif déterminant a été l'opportunité pressentie par les groupes de défense des droits d'augmenter leur capital de sympathie dans l'opinion publique. En effet, comme le *Collectif* avait pour cible l'adoption d'une loi visant l'ensemble des Québécois en situation de pauvreté, ces groupes pouvaient espérer sortir du terrain miné de préjugés entourant les prestataires d'aide sociale. Ils pouvaient alors concentrer leur discours sur le minimum vital ou sur les besoins essentiels qu'a toute personne. En faisant des gains dans l'opinion publique, ces groupes souhaitaient augmenter leur rapport de force face à l'État québécois et obliger les politiciens à prendre des positions claires sur la question.

On se demandait comment on peut mener une bataille sur notre propre terrain, mais où on n'est pas sur le terrain des préjugés. Il y avait des groupes qui disaient qu'il faudrait absolument qu'on mène une bataille sur le minimum vital, les besoins essentiels. D'ailleurs, le barème plancher, c'est toute l'idée d'assurer un minimum vital. Alors, c'était une façon de contrecarrer, de sortir un peu du terrain dans lequel le gouvernement nous emprisonnait, prévisions, taxes et finances. Quand on est tombé sur ce terrain-là, on est sur le pire terrain au niveau des batailles. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Le troisième motif d'adhésion des groupes de la première heure est l'urgence d'agir face à un gouvernement demeuré sourd aux revendications soutenues par une mobilisation de grande envergure : la Marche des femmes contre la pauvreté et la violence de 1995 puis la Marche mondiale des femmes de 2000. Après la défaite des groupes de défense des droits lors de la réforme de l'aide sociale, obtenir aussi peu de gains pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres a été considéré par certains répondants comme une véritable gifle. C'est d'ailleurs en ces termes que des répondants se sont exprimés :

(Lors de la Marche des femmes de 1995 puis de 2000)... Il y a eu un peu d'argent pour les centres de femmes, mais rien sur les revendications de pauvreté ou à peu près alors que la mobilisation était à son comble, elle était internationale. (Représentant #1 du réseau institutionnel)

Si on regarde la Marche des femmes, c'est un « flop » au niveau des effets. Ce n'est pas un « flop » au niveau de la mobilisation, c'était massif, mais au niveau des résultats concrets qu'on a eus, cela a été un « flop » monumental. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Le quatrième motif d'adhésion est le besoin qu'ont eu les groupes de mettre en place de nouvelles stratégies de mobilisation et de lutte. En effet, selon les répondants, les moyens d'action traditionnellement utilisés par les mouvements sociaux – manifestations, marches, grèves symboliques - ne semblaient plus efficaces. Il fallait donc réinventer une nouvelle façon de faire. Dans cette optique, la proposition du *Collectif* était novatrice. Elle réinventait un aspect de la démocratie en permettant à la population de proposer, à l'appareil étatique, un projet de loi qui réponde aux aspirations des mouvements sociaux.

Moi, je pense que la grande originalité de l'idée d'un projet de loi, c'est qu'on se réapproprie la clé du politique. Dire que ceux qui nous représentent au gouvernement, ceux qu'on a élus démocratiquement, ceux qui nous gouvernent, si eux autres peuvent faire des lois pour nous permettre de s'assumer collectivement, bien pourquoi ça serait pas possible pour nous autres, comme citoyen et citoyenne, de proposer des lois. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Un autre motif de participation important est le besoin de se rassembler autour d'un projet de société empreint des valeurs portées par les mouvements sociaux. En effet, du point de vue des répondants, le déclin de plus en plus évident de Solidarité populaire Québec (SPQ) a laissé un vide important à combler pour certains des anciens groupes membres. Le *Collectif*, alors à ses débuts, a su canaliser ces forces de changement au Québec autour de son processus de mobilisation. Pour ces groupes orphelins de leur coalition nationale, surtout ceux à l'extérieur de Montréal, adhérer au *Collectif* signifiait se greffer de nouveau à un réseau organisé et pouvoir porter ses préoccupations régionales à l'échelle nationale.

À cette époque-là, sur le plan national, SPQ commençait déjà à battre de l'aile. Et comme nous autres on sentait que SPQ commençait à battre de l'aile parce qu'il y avait des rapports un peu conflictuels dans des organisations, j'ai l'impression que la tendance commençait à aller plus vers un autre Collectif, une autre forme de solidarité. [...] C'est qu'actuellement, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, c'est le seul grand collectif national qu'on a et qui rallie l'ensemble de la société civile. C'était la tribune. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

D'autres raisons ont également motivé l'adhésion des groupes au *Collectif*. La motivation des répondants oeuvrant dans les groupes communautaires de prestation de service provient du besoin de sortir des interventions individuelles axées sur le soulagement temporaire des conséquences de la pauvreté (dépannage alimentaire, prêt de petites sommes d'argent, cuisine collective, etc.) et de se joindre à une action collective d'envergure visant un changement structurel du problème. En effet, leur clientèle est malheureusement trop souvent mobilisée par la nécessité de combler leurs besoins essentiels et ceux de leur famille pour prendre part à des luttes sociales comme en témoigne ce répondant.

Bon, on dit, eux autres, ils sont bien individuels, il faut qu'ils mangent. Il y a une lutte sociale aussi, mais ils ne sont pas rendus là. Nous, on travaille avec eux pour les aider. On va agir au niveau politique pour que les choses changent au niveau surtout social, au niveau de la société [...]. Donc moi, je pense que la décision qui a été prise d'être sur le comité relaieur c'est surtout à ce niveau-là. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

De plus, étant confrontés quotidiennement aux conséquences de la pauvreté, plusieurs groupes ont adhéré au *Collectif* parce qu'ils avaient besoin de solutions concrètes et réalistes à ce problème. La mobilisation du *Collectif* avait l'avantage non négligeable de susciter un débat social sur les enjeux qui découlent de l'appauvrissement et sur les solutions pour y faire face. Elle permettait aussi de démystifier les causes structurelles de la pauvreté et d'en faire connaître les conséquences dans le quotidien de milliers de Québécois.

Pour les groupes qui se sont ralliés en cours de route, deux motifs majeurs semblent expliquer leur choix. Le premier réfère au consensus grandissant qui se dégage de la proposition du *Collectif*. En fait, le projet de loi est le fruit d'une vaste démarche de consultation populaire à laquelle des milliers de personnes ont participé et dont les commentaires ont servi lors de l'élaboration et de la rédaction de la proposition finale. Les personnes en situation de pauvreté qui représentent la base militante des groupes, font partie intégrante de la démarche du *Collectif*. Différents moyens ont été déployés pour favoriser leur entière participation à toutes les étapes de la mobilisation. Il devient donc difficile pour les groupes travaillant avec ces personnes de justifier à leurs membres leur choix de ne pas prendre part à la mobilisation du *Collectif* d'autant plus que les appuis dans la population se multiplient.

Eux autres, tout comme l'État, se sont comme mis à allumer. Oh!, attend un petit peu là, c'est méga. Ça veut dire que le monde à notre base, le monde pour qui on revendique croit à ça. Ça veut dire qu'ils sont prêts à mettre des énergies là-dedans [...] J'ai l'impression qu'à un moment donné, ils se sont dit que le monde, le vrai monde à la base, c'est ça qu'il veut. Bon, attends un peu, embarquons. Embarquons parce qu'on doit répondre. On a des obligations face aux usagers qui composent notre groupe finalement. Pas juste les têtes dirigeantes. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

De plus, le caractère quasi incontournable de cette mobilisation se précisait plus le temps passait. Il était donc, de plus en plus difficile pour les groupes, de concevoir la lutte à la pauvreté à l'extérieur du *Collectif* comme le mentionne ce répondant :

Dans la foulée du débat sur le maintien ou non de notre participation à SPQ, dans la foulée du bilan de la dernière coalition nationale sur l'aide sociale, on avait une résolution de congrès, à l'effet d'en appeler à lancer la réflexion sur la pertinence de mise sur pied d'un regroupement permanent de lutte à la pauvreté au Québec avec une perspective de mobilisation dans la tradition de notre regroupement. Cela a traîné parce qu'il faut prendre le temps de voir qu'est-ce qu'on pourrait proposer et qui serait prêt à entamer la réflexion avec nous. Le Collectif s'est mis sur pied et a grandi pendant ce temps-là. À un moment donné, le Collectif était rendu à occuper l'espace [...] fait que, on devrait se joindre à ça, pour y pousser des perspectives d'actions davantage

axées sur la mobilisation du monde. C'est ce qu'on a fait. Le vote a été assez serré. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Le deuxième motif ayant influencé les adhésions tardives est que certains groupes ont fait le calcul que leurs revendications auraient davantage de chance de se transformer en gains concrets avec le *Collectif* qu'en dehors. En fait, le leadership autour du *Collectif*, la qualité du travail accompli par l'équipe, la crédibilité du réseau et l'expertise développée au fil des ans ont donné des résultats tangibles en positionnant habilement les revendications du *Collectif* sur l'échiquier politique. À ce propos, deux répondants font l'analyse qui suit :

La perception que le leadership [...] et les valeurs autour de ça, que ça ne se ferait pas dans la compromission. Autrement dit, ça ne serait pas du monde qui vendrait leur âme et qui ne serait pas conséquent dans la défense des intérêts des personnes les plus pauvres. Le fait de travailler avec la leader et les gens qui l'entouraient. Voir les réflexions qu'il y avait et les discussions pour élaborer un plan de travail et une stratégie, [...] la possibilité que ce projet de loi-là soit adopté et qu'on fasse des gains appréciables. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

De voir que le travail produit des fruits. C'est sûr qu'on est passé de 10 à 30 groupes membres. Il y a eu la qualité du travail qui a été fait et de voir que ça pouvait donner quelque chose et que se joindre à ce réseau-là c'était se donner des outils pour aller plus loin. Les gens y trouvaient un intérêt d'analyse, de mobilisation. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

À la lumière des principaux motifs d'adhésion des groupes, on peut également ajouter que la motivation des acteurs collectifs à adhérer et à s'impliquer dans cette démarche de mobilisation repose aussi sur leur analyse de la possibilité d'obtenir l'adoption d'une loi telle que proposée par le *Collectif*. En effet, si le consensus sur la revendication d'une loi pour éliminer la pauvreté a été assez rapide à obtenir, les groupes n'y accordaient pas tous la même importance. Pour certains, la finalité était primordiale alors que pour d'autres, assez nombreux, le processus qui entourait la démarche revêtait plus d'importance. Pour illustrer ce propos, les membres du *Collectif* peuvent être divisés en trois catégories.

La première catégorie regroupe les acteurs qui croient qu'obtenir une loi dans le contexte politique québécois est possible. Ils appuient leur raisonnement sur des expériences européennes qui vont dans le même sens. Pour eux, la finalité est capitale même si le processus ou l'organisation qui en découle demeure également important.

Pour nous, il y a eu un rapport des Nations Unies sur la grande pauvreté, le rapport Despouy dans lequel le mouvement ATD Quart-Monde a beaucoup travaillé. Donc, l'idée de la loi, on l'avait déjà depuis des années via le fondateur du mouvement Joseph Wrésinski. En 1987, il a fait un rapport en France sur la grande pauvreté. En février de la même année, lorsqu'il publie ce rapport, il y a l'idée d'une loi. Il y a d'autres pays qui sont embarqués là-dedans, la Belgique, l'Angleterre. Ils n'ont pas embarqué dans l'idée d'une loi, mais dans des mesures législatives. Ce n'est pas loin. Donc pour nous, l'idée d'une loi on l'avait depuis longtemps. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Le deuxième groupe est constitué d'acteurs pour qui les retombées souhaitées sont davantage concentrées dans l'organisation mise en place et la mobilisation qui l'entoure. Pour eux, l'adoption d'une loi est possible, bien que peu probable, mais cette motivation n'est pas le moteur de leur implication au Collectif.

Moi, dedans ces projets-là, souvent ce qui est important, ce n'est pas nécessairement l'atteinte de l'objectif. Faut-il absolument une loi ? Cela aurait pu se transformer en autres choses et cela aurait été correct. C'est comme la Marche mondiale des femmes, d'organiser une marche qui est initiée par le Québec à travers le monde, c'est une autre grande utopie. On a réussi à travers le monde dans 161 pays, territoires. [...] Il y aurait pu avoir, pas tout à fait des marches, mais un embryon de quelque chose qui aurait mis en débat des groupes, des femmes, une société qui s'interroge à savoir qu'est-ce qu'on fait de la violence et de la pauvreté par rapport aux femmes. Juste ça, c'est majeur. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

La troisième catégorie est constituée d'acteurs qui ne croient pas aux possibilités d'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté dans le système actuel, mais qui ont tout de même décidé d'investir temps et énergies dans la mobilisation du Collectif. Cette décision est appuyée

sur leur volonté à s'intégrer dans la démarche d'éducation populaire proposée, à bénéficier de la richesse des outils pédagogiques et d'animation disponibles et de la quantité d'analyses des politiques publiques produites par le *Collectif*.

J'avais un certain scepticisme par rapport à la réception de l'État de ce projet de loi-là, mais comme outil d'empowerment et d'éducation populaire pour moi, c'était génial [...] J'avais des discussions avec les opposants au projet de loi, des débats des fois interminables. J'ai toujours soutenu que c'était un outil d'éducation populaire qui s'adressait au grand public et qui était intéressant. Si ce n'était que pour ça, moi j'appuyais la démarche. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Le tableau 3 résume succinctement chacune des trois positions des acteurs devant la possibilité d'obtenir une loi telle que proposée par le *Collectif*.

Tableau 3 Positions des acteurs devant la possibilité d'obtenir une loi telle que proposée par le *Collectif*

Catégories de positions	Faisabilité du projet	Principaux résultats attendus
Position 1 : Les favorables	Le projet est réaliste. Certains pays d'Europe ont déjà adopté des mesures législatives qui vont dans le même sens.	Obtention d'une loi pour éliminer la pauvreté. L'adoption d'une loi est plus importante que le processus.
Position 2 : Les pro-organisations	Le projet peut être réalisable à condition que le mouvement s'organise bien.	Mise en place d'une organisation pour lutter collectivement contre la pauvreté Le processus a plus d'importance que l'adoption d'une loi.
Position 3 : Les pro-éducations populaires	Le projet est utopique dans le système économique actuel.	Éducation populaire Outils de conscientisation Seul le processus est important.

Finalement, les répondants ont souligné que certains acteurs sociaux s'opposaient à la démarche du *Collectif*. Selon eux, les opposants au projet considèrent que l'adoption d'une loi pour éliminer la pauvreté dans le système politique québécois est purement utopiste. C'est pourquoi, selon les répondants, ces groupes refusent de s'investir dans la démarche. Certains d'entre eux vont même y apporter des critiques parfois très dures.

Aux dires de plusieurs répondants, la coalition Solidarité populaire Québec s'est farouchement opposée au *Collectif* lors de sa fondation. Un des reproches les plus fréquemment entendus est que l'idée à la base du projet de loi provient du milieu pastoral ce qui heurte bien des sensibilités au sein de certaines organisations. Cependant, suite à sa dissolution et à l'importance que prenait graduellement la mobilisation du *Collectif*, certains groupes se sont finalement ralliés.

Quand j'étais à Solidarité populaire nationale, j'y allais de temps en temps, je me rappelle qu'il y avait certains groupes qui disaient que c'est des mouvements pastoraux et qu'il faut faire attention à ça. (Représentant régional # 1 du mouvement communautaire)

Un répondant a d'ailleurs fait part que ce lien étroit entre le *Collectif* et le mouvement pastoral a même fait l'objet de satire dans des médias alternatifs comme en témoigne cet extrait :

À Québec l'an passé, un journal de quartier qui critiquait le Collectif a publié en page couverture une photo de moi, de mon visage, dans une photo de Mère Teresa. C'était dur à prendre. (Permanent du Collectif #1)

Selon les répondants, les véritables opposants purs et durs sont issus des courants anarchistes et marxistes-léninistes présents dans les mouvements sociaux. Ils considèrent que seul un changement radical du système économique et politique actuel peut régler la problématique de la pauvreté. Pour eux, le projet du *Collectif* ne remet pas en question l'État et le capitalisme.

Beaucoup de réticents sont des gens catalogués de la vieille gauche, des anciens marxistes-léninistes qui questionnent cette façon ou cette approche-là, des courants anarchistes, des courants un peu plus de la gauche organisée, la vraie gauche. Les vrais, les révolutionnaires, eux s'opposaient. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Pour d'autres acteurs sociaux, qui ne se sont pas nécessairement opposés au travail du *Collectif*, la lutte à la pauvreté est importante, voire même essentielle, mais d'autres enjeux y sont étroitement liés, notamment les enjeux environnementaux. Pour certains de ces nouveaux militants issus du courant de la lutte à la mondialisation, la question environnementale est plus fondamentale à l'échelle mondiale. Ils souhaitent plutôt concentrer tous leurs efforts à cette question.

Moi, j'appartiens à un nouveau courant révolutionnaire issu du renouveau militant lié avec toute la lutte à la mondialisation, avec une nouvelle analyse qui n'est pas sectaire, mais ouverte et citoyenne sur les enjeux mondiaux, régionaux, nationaux, québécois. Ces enjeux-là sont liés à des enjeux de pauvreté, environnementaux ou sociaux. Toutes ces problématiques-là sont liées à une tentative par un très petit nombre de s'approprier les richesses de la terre. C'est ça actuellement l'enjeu. Si on perd et c'est la fin de l'humanité [...] Le réchauffement climatique risque de détruire les écosystèmes nécessaires à notre survie sur la terre. C'est une question de vie et de mort. Il n'y a pas seulement l'enjeu de la pauvreté même si c'est un enjeu de vie ou de mort pour beaucoup de gens aussi. Sauf que, si le projet de loi était le meilleur possible pour donner à chacun les outils pour lutter contre la pauvreté, il resterait quand même que ce sont ces problématiques-là qui sont fondamentales. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Cette section vient de présenter l'interprétation qu'ont les répondants du contexte historique ayant permis la fondation du *Collectif* et les principaux motifs d'adhésion de leur groupe. Lorsqu'il était question, en entrevue, de la fondation du *Collectif* et des raisons sous-jacentes à l'adhésion des groupes, un thème majeur, un peu inattendu, est apparu : *le retour de l'utopie dans les mouvements sociaux*. En effet, au début du processus, certains membres fondateurs ont jonglé avec des questions éthiques importantes face à l'objectif général du *Collectif*. Dans leur recherche d'une plus grande justice sociale et d'un meilleur partage de la richesse, le

moyen mis de l'avant – une loi risquait, à leurs yeux, de susciter trop d'espoir auprès des personnes impliquées en regard des énergies qui y seraient consenties et du résultat final.

Ma principale crainte c'était qu'on embarque dans une idée "flyée" beaucoup de monde. Ma crainte c'était d'embarquer du monde dans quelque chose qu'on ne pourrait pas réaliser. J'avais aussi toute la question éthique de savoir, peut-on se permettre de se lancer là-dedans. Je savais aussi que la seule façon de répondre à ça, c'était de m'y mettre. Si je propose ça, ça veut dire qu'il faut que je sois prête à prendre quelques années après pour tenir la barre [...]. (Permanent du Collectif #1)

Évidemment, avec le recul, on peut dire que la mobilisation du *Collectif* a suscité énormément d'espoir tant chez les militants des mouvements sociaux qu'auprès des personnes en situation de pauvreté. Certains parleront d'espoirs déçus alors que d'autres affirmeront que c'est une grande victoire. Nonobstant ces analyses sur les résultats obtenus, la grande majorité des répondants a souligné les retombées positives du retour de l'utopie tant sur leur parcours de militant que sur l'imaginaire collectif. Après les résultats décevants de la Marche des femmes, le *Collectif* avec sa démarche a prouvé que son slogan "*Il faut rêver logique*" pouvait porter fruit. Même si, au départ, les possibilités réelles d'obtenir une loi paraissaient bien minces, peu à peu, les militants ont été contaminés par l'enthousiasme, la ténacité et la foi des leaders. L'utopie a alors déployé tout son pouvoir mobilisateur au sein du mouvement. Le rêve de voir une situation intolérable s'améliorer vers le meilleur permet alors aux groupes de déployer toutes leurs énergies vers un objectif commun. Cet informateur témoigne de la nouvelle signification qu'a prise son expérience de militance grâce à son cheminement avec le *Collectif*.

Moi, je vais te dire, y va falloir que j'y réfléchisse comme il faut, je pense que c'est la première fois de ma vie que je sens qu'on a influencé le politique par notre travail. À ce point-là, des fois tu doutes que tu as eu un peu d'influence, mais concrètement, comme ça, je ne pense pas que ça m'est arrivé tant que ça. Dire que tu as tout un travail de lobby, un travail super organisé, puis que tu as fait ton petit bout de chemin à toi chez vous et que cela a apporté ça, c'est pas mal extraordinaire. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

La thématique du retour de l'utopie sera davantage développée dans la discussion. Si cette partie vient de présenter les motifs sous-jacents à la mobilisation initiale des membres, dans la prochaine partie, il sera question de comment, par le choix de stratégies et de tactiques, le *Collectif* a su maintenir la mobilisation de ses troupes et mener différentes actions visant à obtenir l'adoption d'une loi.

LES STRATÉGIES ET TACTIQUES DE MOBILISATION

Deux grandes stratégies ont été utilisées par le *Collectif* dans son processus de mobilisation. La première stratégie vise à rejoindre le plus grand nombre possible de personnes en situation de pauvreté et de gens qui oeuvrent dans les mouvements sociaux pour élaborer collectivement la loi et les impliquer activement dans la suite de la démarche. Les tactiques retenues pour les rejoindre seront des activités d'éducation populaire comme des sessions d'informations et de formations, les deux consultations populaires sur la proposition de loi du *Collectif*, la conception d'outils d'analyses, la mise sur pied du comité AVEC, la publication de la *Soupe au caillou*¹⁴, la participation des personnes en situation de pauvreté à toutes les instances du *Collectif*.

Pour la grande majorité des répondants, cette stratégie semble avoir fait le consensus. En effet, les entrevues réalisées ont permis de constater que la plupart des informateurs considèrent la participation des personnes en situation de pauvreté et la pédagogie d'éducation populaire utilisée comme deux éléments parmi les plus significatifs de la démarche du *Collectif*. Ce sont, pour eux, des retombées majeures de cette mobilisation.

¹⁴ La *Soupe au caillou* est le bulletin d'information disponible sur le site Internet du *Collectif*. Présentant les principales campagnes que mène le *Collectif*, il est publié à une fréquence qui varie selon l'actualité. De par son contenu, la *Soupe au caillou* informe, interpelle et invite à l'action autant les individus que les groupes.

Les forces c'est de faire AVEC les personnes en situation de pauvreté, c'est de développer une pédagogie assez populaire et compréhensible pour vulgariser les enjeux fiscaux et la compréhension des politiques sociales. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Elle a proposé une pédagogie populaire pour comprendre les enjeux fiscaux, comprendre les enjeux de lutte à la pauvreté, pour décortiquer les conséquences, pour mettre des mots, ne serait-ce que des choses simples comme les dollars vitaux par rapport aux besoins de base. Dire qu'il y a deux types de dollars, ça l'air niaiseux en soi, mais ça contribue à mettre des images fortes. Commencer à parler de déficit humain au lieu de juste parler de déficit budgétaire, c'est une bonne façon de reprendre les mots qui sont ambients et d'en faire quelque chose. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

La manière dont le travail du Collectif était fait répondait exactement à nos objectifs. Ce n'était pas gênant de parler de ce beau projet. C'était pour nous, un moyen d'éducation, de formation et de conscientisation dans nos milieux. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Un répondant, en traçant le bilan des retombées de cette mobilisation, va même jusqu'à parler du développement d'un nouveau modèle d'intervention pouvant aider les mouvements sociaux à renouveler leur pratique.

Deuxième gain, une mobilisation et une méthode d'organisation sociale et d'éducation populaire renouvelée, expérimentée et fonctionnelle. On a un modèle actuellement pour mener une campagne. Ça faisait longtemps qu'on cherchait ça dans le milieu communautaire et social. On cherchait cette espèce de bouée de sauvetage qui allait nous permettre de renouveler nos pratiques et d'avoir un impact sur la société. On a réussi et c'est bien. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Pour démontrer que cette stratégie d'intervention fait consensus, on peut noter que pour plusieurs membres du Collectif, la présence des personnes en situation de pauvreté au cœur de toutes les étapes d'intervention était un incontournable à la participation de leur organisme. Les propos de ce répondant illustrent bien le phénomène.

C'est sûr qu'on n'est pas toujours d'accord au niveau des stratégies, mais on suit. C'est sûr qu'il y a des sensibilités différentes. Il y a des gens plus revendicateurs qui font des pressions un peu différentes. Nous, on s'est beaucoup battu pour faire reconnaître la participation des personnes en

*situation de pauvreté. Cela fait partie des choses de base du Collectif.
(représentant national #1 du mouvement pastoral)*

Cette participation des personnes en situation de pauvreté s'est traduite, non seulement dans le comité AVEC, mais aussi au national et dans les régions. À preuve, une répondante, elle-même en situation de pauvreté, relate une partie de son expérience au *Collectif* en tant que membre du comité relayeur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À un moment donné, on m'a demandé si j'étais intéressée à participer au comité relayeur. Cela m'a fait peur un petit peu sur le coup quand on m'a demandé cela. Je me demandais si je vais être à la hauteur d'être dans un comité. Je n'avais jamais participé à un comité et voir à des démarches comme ça... Finalement, ce fut un défi pour moi. Je ne suis pas seule, on va s'épauler ensemble. Je ne regrette pas. Je suis bien contente. (Représentant régional #3 du mouvement communautaire)

La deuxième stratégie vise à influencer la population en général, c'est-à-dire l'opinion publique. Pour faire émerger la pauvreté comme un problème social inacceptable que le Québec doit résoudre, et pour récolter des appuis de masse à sa proposition, les membres du *Collectif* ont misé sur une campagne de communication et sur la signature d'une pétition (voir en appendice 3) réclamant l'adoption d'une loi-cadre. Dans cette section, il sera question uniquement de la pétition comme outil de mobilisation des membres du *Collectif*. Les aspects de la pétition touchant la mobilisation du grand public seront abordés dans la troisième partie de ce chapitre qui porte spécifiquement sur l'opinion publique.

La pétition du *Collectif*, lors de son dépôt à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000, comptait 215 307 signatures. Alors que l'objectif de départ était de 100 000 signatures, comment peut-on expliquer ce résultat final ? D'entrée de jeu, la plupart des répondants ont souligné que le grand nombre de signatures recueillies est attribuable en majeure partie à la qualité de

l'organisation mise en branle par le réseau du *Collectif*. En fait, une mobilisation de grande envergure a été déployée à la grandeur du Québec à partir de l'automne 1998.

Ça, c'est la mobilisation. C'est le travail des gens d'abord qui s'est fait. Signer des pétitions ce n'est pas quelque chose de vraiment difficile quand tu as du monde mobilisé pour le faire. Il fallait qu'il y ait des gens pour réussir ça. Ce qui est surprenant, c'est d'avoir mobilisé tous ces gens-là à la grandeur du Québec [...]. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

C'est à la hauteur de la job qu'on a faite. Il suffit que tu t'organises et c'est possible. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

En région, les militants s'organisent et planifient une vaste opération de signatures dans différents milieux. Sans ce travail des régions, les leaders du *Collectif* ne croient pas que l'objectif des 200 000 signatures aurait pu être atteint comme le mentionne ce permanent.

Cela dépend des régions. C'est un travail de mise de bras. Parce qu'il y a eu du monde qui y ont cru, qui se sont responsabilisés. Tu sais, les comités régionaux en ont fait signer beaucoup, beaucoup. (Permanent du Collectif #1)

Pour atteindre l'objectif fixé par le *Collectif*, il est clair que la campagne de signatures doit déborder des cadres habituels des mouvements sociaux. C'est ainsi qu'en plus d'utiliser les réseaux déjà en place comme ceux de la *Marche des femmes* et de la pastorale sociale, d'autres lieux tels les centres d'achat, les églises et les écoles sont investis par les militants du *Collectif*. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, tous les groupes membres de Solidarité populaire mettent l'épaule à la roue pour faire de cette opération un véritable succès comme le confirment ces répondants.

On est une des régions qui est allée chercher le plus de signatures et c'est le travail de terrain du monde. On a beaucoup utilisé ici le réseau de la pastorale. On rentrait même dans les églises, le dimanche, y'en a du monde qui vont là. On a fait une belle sensibilisation. On faisait appel à notre monde. C'est en utilisant le réseau de la société civile, les groupes communautaires, les syndicats, ceux avec qui on est habitué de travailler que nous sommes allés

chercher des appuis. Il faut passer par ces réseaux-là. Le réseau des organismes communautaires est important parce qu'on rentre dans les milieux, parce qu'on a toujours des projets de formation et de conscientisation. Au niveau national, c'est la même chose, ils ont travaillé. Parce qu'on a passé par des réseaux qui étaient déjà en place. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Toute la pastorale sociale a travaillé fort là-dessus. Pas juste ceux qui sont dans Solidarité populaire. Les groupes d'églises ont interpellé souvent les paroisses. Probablement que c'est le réseau qui s'est le mieux mobilisé. Le réseau des étudiants y a contribué aussi plusieurs fois dans différentes parties de la région. Des groupes ont pris en main l'opération signatures dans les centres d'achat. Solidarité populaire comme coalition avec tous ses membres s'est mobilisée plusieurs fois. Puis les membres aussi ont des réseaux et ça fait des petits. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

Outre la qualité de l'organisation, d'autres éléments peuvent expliquer le succès de l'opération. Contrairement à plusieurs pétitions peu utilisées suite à leur signature, les gens avaient la conviction que celle-ci servirait au Collectif pour augmenter son rapport de force et influencer les décideurs politiques.

D'abord, je crois que ç'a été clair pour bien des gens, que ce serait une pétition qu'on utiliserait parce que des fois, tu en signes et tu sais qu'elles finissent dans le tiroir. (Permanent du Collectif #1)

Un autre élément ayant influencé le résultat de la pétition est certes l'implication personnelle des intervenants dans ce dossier. Les gens croyaient au projet et n'hésitaient pas à s'investir, même dans leur sphère familiale, pour que le message soit entendu comme en témoigne ce répondant.

Il y a eu une grosse mobilisation de la part du monde. On s'est vraiment donné la main là-dessus. On s'est dit qu'il faut qu'il y ait du monde qui signe ça. Tu sais, on en parlait dans nos familles. Il me semble que ç'a été un message qui a été porté, qui était très fort de la part de plusieurs, plusieurs personnes. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

De plus, la présence constante des personnes en situation de pauvreté lors des séances de signature a favorisé le maintien de la mobilisation des intervenants des groupes membres. Pour eux, cette présence donnait tout son sens à la pétition.

Cela venait des personnes en situation de pauvreté. Parce que les personnes à la base étaient impliquées aussi. Il me semble que c'est ça qui a fait boule de neige puis le fait que 215 000 personnes ont signé le projet. [...]. On allait chercher les gens dans les groupes à la base qui venaient aussi faire signer les pétitions. Il y avait toujours les mêmes personnes qu'on voit, mais en même temps, il y avait le monde à la base. Ça, c'était différent. Oui, les gens à la base sont là, mais ils ne sont pas piliers, ils ne sont pas en avant. Ils sont là en appui avec ce que l'on fait parce qu'ils croient en ça. J'ai l'impression que ça, c'est différent. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

C'est sûr que dans le réseau syndical, communautaire, de dire on va travailler AVEC ça rejoignait une attente des gens. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

LES ÉLÉMENTS FAVORISANT LE MAINTIEN DE LA MOBILISATION

Pour maintenir bien vivante sa mobilisation sur la période des cinq années étudiées par cette étude, le Collectif a du faire preuve de ténacité et d'originalité dans ses actions. À la lumière des propos recueillis, on peut dégager certains éléments favorisant le maintien de la mobilisation des membres.

Les résultats obtenus tout au long du processus semblent avoir été l'élément le plus significatif pour les répondants. Après les déceptions vécues lors des mobilisations précédentes, faire des gains, si petits soient-ils, a été mobilisant pour les participants. Pour certains, les gains mentionnés relèvent de l'organisation mise en place alors que pour d'autres, ce fut le nombre d'appuis obtenus en faveur de la proposition du Collectif, l'issue de la consultation ministérielle un peu partout en province ou, bien entendu, l'adoption de la loi 112 en décembre 2002.

Le principal élément c'est de remonter le moral de tout le monde, d'avoir fait des gains tangibles. [...] nous, on leur disait regardez, on a fait telle, telle, telle, avancée. Regardez, il y a un projet de loi au gouvernement qui est en train de se débattre [...] C'est grâce à ce travail-là. C'est beaucoup plus mobilisant. Donc, quand on va rencontrer les groupes dans le futur, ça va être encore plus plaisant de dire qu'on a vraiment fait des gains. C'était dans ce sens-là qu'on a embarqué, nous, dans l'idée du Collectif. (Représentant régional #2 du réseau institutionnel)

Le réseau qui est assez solide, qui a permis un réseautage même des foules qu'on n'aurait cru même jamais possible. (Représentant régional #1 du groupe de défense des droits)

De plus, plusieurs répondants ont été conquis par le rôle central des personnes en situation de pauvreté dans la démarche du *Collectif*. Certains parleront d'un véritable processus d'empowerment permettant aux personnes pauvres de reprendre du pouvoir en soumettant à un gouvernement trop souvent sourd à leur demande leurs solutions à la pauvreté. D'autres souligneront l'aspect dynamisant de travailler en solidarité avec les personnes en situation de pauvreté.

Chose certaine, ça situe l'avancement de la lutte contre la pauvreté dans une démarche pédagogique assez claire qui va se faire avec les personnes en situation de pauvreté. Ça transcende tout le travail, c'est clair. Déjà ça, c'est une avancée parce que souvent ceux qui ont de l'influence ce n'est pas les gens en situation de pauvreté, c'est plus les leaders. Les gens en situation de pauvreté reprennent du poil de la bête et s'inscrivent comme des gens qui ont des besoins et des choses à dire comme sujet de leur histoire. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

C'est parti du vrai monde, à la base et c'est ça qui a fait que le roulement ensuite a été facile dans nos groupes. Entre guillemets, c'était notre travail, donc on le fait avec plaisir en se disant on va aller plus loin avec ça, mais le fait qu'on avait le monde à la base nous motivait terriblement. Dans tous les lieux, il y avait toujours des personnes en situation de pauvreté. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

Les intervenants impliqués dans la mobilisation ont senti que les préoccupations des personnes en situation de pauvreté étaient omniprésentes dans la proposition du *Collectif*. La pédagogie employée et la méthode de travail retenue pour construire collectivement la proposition, soit les

commissions populaires, ont sans doute été des éléments déterminants comme le mentionnent ces deux intervenants.

Je me souviens, lors de l'étape de la consultation populaire, on se demandait qu'est-ce qu'on voudrait voir dans une loi pour éliminer la pauvreté. À ce moment-là, l'action qu'on a faite sur le terrain a été d'organiser des rencontres publiques, des forums. On est passé partout dans la région, rassemblé ici 50 personnes, là 25, là 30 pour consulter. On permettait à du monde bien ordinaire de faire de grandes réflexions. La question était toute simple, pas compliquée. Les gens disaient exactement ce qu'ils pensaient, des fois avec leurs préjugés. On a fait une cueillette collective de ce que les gens peuvent saisir comme solutions à la pauvreté. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Pendant la consultation, tout ce qui a été dit dans les commissions populaires régionales, a vraiment été tout inscrit dans le chaudron. Tout ça a vraiment été analysé par le comité de contenu. On s'est réparti le travail. [...] Donc, il y a eu vraiment un travail systématique de tenir compte de ce que les gens avaient dit. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Les outils d'animation, d'analyse et de communication, notamment le site Internet et le bulletin d'information la Soupe aux cailloux, rendus disponibles par l'équipe *Collectif*, se sont avérés de véritables stimulants pour la mobilisation. En effet, selon les répondants, les outils d'animation étaient simples à utiliser et proposaient une approche pédagogique facilitant la mobilisation des intervenants sur le terrain. Grâce à ces nombreux outils de qualité, les intervenants pouvaient organiser, assez facilement dans leur groupe, des animations autour de la proposition de loi du *Collectif* ou sur les grands enjeux fiscaux. Certains ont même dit que les outils d'analyse du *Collectif* étaient tellement bien structurés que les gens n'étaient malheureusement pas portés à pousser leur réflexion plus loin.

Les outils étaient facilitants. On embarque peut-être plus dans les activités, on fait peut-être plus de revendications, de rassemblements, d'actions spécifiques parce qu'on a juste à suivre un plan déjà orienté. Donc, ça facilite beaucoup le temps qu'il y a à mettre là-dessus, les énergies. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Le Collectif a fait des outils qui étaient incroyables, très bien faits, faciles à comprendre, vulgarisés. Certains, l'étaient moins, mais d'autres, c'était wow !

Tu les lisais et c'était l'illumination presque. Alors, c'était plus facile pour les militants de prendre ça, sans le remâcher et de le donner aux gens. [...] Malheureusement, les outils du Collectif étaient tellement bien faits, qu'on ne se questionnait plus. On s'appropriait tout mâché, c'est ça que je trouve dommage. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Je pense au CAPMO à Québec, lorsqu'ils font des envois à leurs membres, ils mettent toujours les Soupes aux cailloux les plus récentes dedans. Ça fait que ça aussi, le fait juste de donner des points de départ et de laisser les affaires se multiplier, je pense que ça a aidé. (Permanent du Collectif #1)

La mobilisation du *Collectif* a permis aux intervenants d'expérimenter la force du groupe pour lutter ensemble et de sortir de l'isolement engendré par les situations quotidiennes entourant la vie des organismes locaux. Les discussions et les échanges avec les autres groupes membres les ont aidés à partager une vision commune de la lutte à la pauvreté et à canaliser les énergies dans un plan d'action concertée comme le précise ce répondant.

Les représentants qui vont à Solidarité populaire font partie des groupes. En gang c'est plus motivant, c'est plus énergisant. Donc, on va chercher cette énergie-là et la même vision. C'est encourageant et ça permet que ça redescende à la base. Nous, on représente nos groupes. [...] Bon, on discute, on échange sur des visions, on s'entend sur des affaires sur lesquelles on doit travailler. Après, c'est clair que ça redescend dans les groupes. Donc, moi je pense que c'est à ce niveau-là que cela a permis de mobiliser les gens de la base [...]. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Dans le même ordre d'idées, régionalement, les répondants considèrent que le fait que Solidarité populaire Saguenay–Lac-Saint-Jean ait été porteur du projet a été un élément déterminant dans le succès de la mobilisation. En effet, cette coalition est présente dans la région depuis 1990. En 1998, lors des débuts du *Collectif*, elle regroupait près de cinquante organismes provenant des milieux communautaire, populaire, pastoral, syndical, étudiant et des CLSC. Ses objectifs d'intervention se situaient tous autour de la lutte à la pauvreté et de la promotion d'un projet de société visant une plus grande justice sociale. Ses principales stratégies d'action consistaient alors à sensibiliser l'opinion publique et à influencer les politiciens sur les différentes mesures appauvrissantes contenues dans les politiques sociales et

sur leurs conséquences pour le développement régional. Donc, de par son travail et son réseau bien ancré dans les mouvements sociaux régionaux, Solidarité populaire était déjà bien positionné pour porter le flambeau du *Collectif*. De plus, acceptant de faire cheminer ce dossier en région, Solidarité populaire consentait à en faire une de ses plus grandes priorités de travail. Selon certains répondants, le travail de mobilisation effectué dans ce dossier correspond aux plus belles années de la coalition sur le plan des réalisations et de la solidarité entre les membres. Les deux prochains répondants présentent leur analyse du rôle joué par Solidarité populaire ainsi que les retombées de cette mobilisation pour la coalition régionale :

Solidarité populaire joue un rôle majeur parce qu'il a été le porteur du dossier. Chacun des groupes avait intérêt à participer à cette action-là, sauf que personne n'était prêt à le porter tout seul. Donc, le fait que tous les regroupements se retrouvent à Solidarité et qu'il y ait beaucoup de groupes communautaires à la base qui sont là, c'était le meilleur porte-parole dans la région pour ça. Aussi c'est une de ses missions principales. C'était donc évident que ça devait être lui. Les gens se sont pris au sérieux en y mettant de l'énergie, du temps. Honnêtement, c'est le moment où Solidarité populaire a le plus fonctionné parce qu'il avait une tâche à réaliser : obtenir une loi. Donc pour l'obtenir, il faut que nos affaires soient très claires et que le monde se sente touché. Cela a été les plus belles années de Solidarité populaire. On avait une tâche qui était grosse, grandiose, mais qui valait le coup. Et on ne voulait pas ou on ne pouvait pas le faire chacun individuellement, parce que vraiment c'était du dossier. (Représentant régional #1 du milieu communautaire)

Moi je suis relativement satisfait de ce qu'on a fait à Solidarité populaire avec les moyens qu'on avait. Ce qui a fait que ça a marché, c'est que les gens qui étaient membres du comité relais, et du comité de travail ont mis cela prioritaire comme dossier. Ils ont donné du suivi là-dessus. Ils n'ont pas juste participé à la discussion quand il y a des assemblées générales. Ils se sont dits, on va faire les tâches qu'il y a de prévu. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Certains groupes membres du *Collectif* ont assumé un plus grand leadership que d'autres dans cette lutte. Au dire des répondants, leur implication a favorisé le maintien de la mobilisation. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces différences dans le rôle qu'assume chacun des groupes par rapport aux autres. Alors que certains groupes ont restreint leur implication à une simple

participation aux activités organisées par le *Collectif*, d'autres ont choisi de prendre part activement aux décisions stratégiques du *Collectif* en s'impliquant sur les différents comités et investissant temps et énergies dans la mobilisation. Qui sont ces groupes et qu'est-ce qui motive leur choix ?

D'après les personnes interrogées, le noyau central du *Collectif* est composé des membres de la permanence, du comité de stratégie et de l'exécutif. Ce sont ces trois structures qui permettent au *Collectif* de faire avancer les principaux dossiers entre les assemblées générales. En septembre 2006, l'équipe constituant la permanence du *Collectif* était formée de sept personnes dont un coordonnateur, un porte-parole, un responsable des communications, un adjoint administratif et trois chargés de projet pour le comité AVEC. Alors que l'exécutif a un mandat administratif, le comité de stratégies vise à élaborer les principales orientations du *Collectif* et à proposer les moyens d'action correspondant à ces orientations.

Dans le Collectif, on fonctionne par assemblées. Il y a, en général, quatre à sept assemblées de l'ensemble des membres par année. Entre les assemblées, il y a un exécutif qui a été construit dès le départ et qui joue plus un rôle administratif. Puis, il y a aussi le comité de stratégies qui, lui, est là pour réfléchir, analyser et proposer les orientations en terme de stratégies et moyens d'action. Ça, c'est un peu la structure et il y a une permanence. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Je dirais que l'équipe du Collectif, la permanence, c'est ça que j'appelle le noyau dur avec les membres du comité de stratégies, de l'exécutif, etc. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

De façon générale, les répondants s'entendent pour dire que, tant au plan national qu'au plan régional, deux réseaux ont assumé un fort leadership en mobilisant activement leurs membres. Ces deux réseaux sont le mouvement pastoral et celui des groupes populaires représentant les personnes en situation de pauvreté : groupes de défense des droits pour les personnes assistées sociales, le logement social et la santé mentale. Cette capacité à mobiliser leurs

membres a, selon les dires des répondants, été maintes fois démontrée lors des différentes actions publiques du *Collectif* comme l'opération de signatures de la pétition ou lors de certaines manifestations. Le réseau des groupes populaires avait des attentes précises en participant à cette lutte. D'après les deux prochains répondants, les personnes en situation de pauvreté ont ressenti le besoin de prendre part à la définition des stratégies et tactiques de mobilisation ainsi que d'être présentes à toutes les étapes du processus d'intervention. Selon eux, c'est ce qui a contribué à mousser la mobilisation des membres de ce réseau.

C'est quand même eux (les groupes de personnes assistées sociales) qui étaient le plus mobilisés autour de ça. Ils avaient des attentes de savoir ce qui se passe, de faire partie des stratégies, d'être partie prenante des mobilisations, d'y être. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Je pense que ceux qui ont mobilisé le plus les gens de la base, ce sont les groupes où les personnes sont directement touchées. Je pense au Service budgétaire, à LASTUSE, ces groupes-là. Je sens qu'il y a plus de mobilisation de la base puisque les gens de la base c'est aussi leur réalité. Ils vivent de la pauvreté. C'est ce qui les touche le plus présentement. Donc ils sont plus faciles à mobiliser à ce niveau-là. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Quant au mouvement pastoral, les répondants s'expliquent la qualité de son engagement dans cette lutte par les éléments suivants : leur disponibilité à se rendre dans les lieux où se retrouvent des alliés potentiels en vue de multiplier les appuis, leur structure d'organisation nationale, la stabilité des intervenants en place et leurs convictions personnelles. De plus, selon les répondants, les personnes impliquées en pastorale sont peut-être plus faciles à mobiliser puisqu'elles ne sont pas directement touchées par la pauvreté n'étant pas elles-mêmes en situation de survie. On note aussi que, parmi ce réseau, le charisme de certaines personnes impliquées a fait une grande différence.

Un des réseaux que j'ai trouvé très constant dans son action, c'est le réseau de la pastorale sociale au Québec. D'abord parce qu'il y a des gens dans toutes les régions, ils se parlent régulièrement et ont comme stratégie d'être multiplicateurs avec d'autres. Alors, ils étaient en général dans les lieux où la

cause pouvait être portée. Ça m'a assez frappée. C'est un ingrédient important de cette lutte-là je crois. Ce sont des gens qui durent. Ils sont organisés entre eux et quand ils prennent une cause c'est parce qu'ils y croient. Je vois ça comme un réseau très efficace. (Permanent du Collectif #1)

J'ai aussi le goût de dire oui, les groupes en pastorale, mais ce sont les personnes aussi qui font la différence. Tu sais, quand il y a une femme comme la responsable régionale de la pastorale sociale de l'époque qui a décidé que c'était ça, laisse-moi te dire que tu la suis parce qu'elle est très vivante, très dynamique. Elle a un pouvoir sur les personnes de dire : regarde on va faire ça. Moi, je me souviens, les premières pétitions, je me disais, ah non, toi tu ne m'emmèneras pas là. Ce n'est pas drôle, mais j'ai dû hésiter cinq minutes parce qu'après c'était vendu. Elle nous vendait ça en un rien de temps. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

Finalement, selon les répondants, la façon dont le leadership a été assumé par la permanence du *Collectif* est un autre élément majeur ayant favorisé le maintien de la mobilisation. Il en sera plus abondamment question dans la partie traitant de l'établissement du consensus au sein du *Collectif*. Cependant, on peut d'ores et déjà affirmer que les qualités personnelles et la crédibilité de la porte-parole du *Collectif* ainsi que celle des groupes membres ont joué un rôle important dans le maintien de la mobilisation.

Elle était un leader charismatique qui avait cette capacité, d'abord au niveau de ses connaissances, au niveau aussi de son influence à tous les jours, de sa capacité de rassembler d'asseoir du monde autour d'une même affaire. Sa capacité de dire, ce n'est pas juste l'idée d'une loi, on va la faire ensemble. Voici, je me suis assise pour l'écrire maintenant discutons-la ensemble. On a pu la définir. Ce n'est pas un leader qui fait les choses toute seule mais un leader qui est capable de vendre un produit. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

C'est aussi la crédibilité de la porte-parole avec son histoire, les rencontres qu'elle avait faites avant, la crédibilité du réseau aussi, des organisations qui se sont mises ensemble. C'est un serpent. Si on crée un réseau ou un collectif et que les dix organisations ne sont pas crédibles, ni représentatives. Mais si tu as dix organismes qui disent, on est différents, mais on fait ensemble une loi, avec les personnes et qu'il y a une personne qui est capable de maintenir une synthèse de ça, c'est sûr que ça aide un mouvement. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Les principaux éléments favorisant le maintien de la mobilisation des membres du *Collectif* ont été tour à tour présentés dans cette partie. En résumé, il ressort des résultats obtenus que la

participation des personnes en situation de pauvreté, la pédagogie employée, les outils produits, la possibilité de lutter ensemble avec un plan d'action concertée, le rôle de Solidarité populaire Saguenay–Lac-Saint-Jean et le leadership du mouvement pastoral et des groupes populaires ainsi que celui de l'équipe du *Collectif* ont été déterminants dans le maintien et la consolidation de la mobilisation.

Ces éléments mettent un terme à la présentation des données relatives à la première question de recherche portant sur la compréhension du processus ayant mené les principaux acteurs des mouvements communautaire, populaire, syndical et pastoral à définir ensemble une stratégie commune d'élimination de la pauvreté et à fonder le *Collectif*. La prochaine partie présentera les résultats pouvant expliquer le processus de définition d'un consensus parmi les membres du *Collectif*.

5.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN DU COLLECTIF

Pour aborder la deuxième question de recherche soit l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif*, une attention particulière a été portée au processus de prise de décision dans le groupe. Dans toutes leurs décisions au niveau des stratégies d'intervention, des moyens d'action et des réactions publiques face à la loi 112, les membres du *Collectif* ont toujours tenté d'obtenir un consensus entre eux. En plus de la présence de différentes tendances, une polarisation entre l'approche conflictuelle et consensuelle complexifie la donne. Cependant, la maturité acquise au fil du temps, par les membres du *Collectif* fait en sorte que ceux-ci peuvent décoder dans ces différences, une complémentarité essentielle à la poursuite du travail en coalition.

C'est le propre du consensus. [...] On n'est pas toujours d'accord au niveau des stratégies, mais on se suit. C'est sûr qu'il y a des sensibilités différentes, des gens plus revendicateurs, qui font des pressions un peu différentes. [...] Il y a des gens qui sont plus tranché à des moments donnés. Il faut essayer de comprendre, ils ont leur histoire qui fait qu'ils sont plus tranché et ils apportent quelque chose d'intéressant. Ça fait faire des pas. D'autres, c'est pas qu'ils veulent moins, mais ils ont une approche plus par consensus et ça aussi c'est intéressant. Donc, il y a une espèce de balance, d'équilibre qui s'est fait au sein du Collectif et je trouve que c'est intéressant. [...] C'est bien comme ça, c'est la force d'un Collectif. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Les différents styles d'intervention, pour moi, ne sont pas contradictoires. Ils sont complémentaires. C'est donc correct, c'est très correct. Il faut juste y rajouter des morceaux, puis c'est ce qu'on fait par bouts. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

La prochaine section tente de répondre aux questions suivantes : Comment dans ce contexte où sont présentes différentes tendances, les membres du *Collectif* sont-ils parvenus à maintenir la cohésion entre eux et à établir, dans la mesure du possible, des consensus ? Quels sont les éléments qui ont facilité l'atteinte de ce consensus ? Quels en ont été les obstacles ? Quels ont été les coûts associés au consensus ?

Dans le processus de mobilisation, les membres du *Collectif* ont réussi à faire consensus sur différents aspects. Deux d'entre eux ont eu une importance capitale sur le maintien de l'unité : l'unanimité entourant l'objectif du *Collectif* et celui concernant la place des personnes en situation de pauvreté au cœur de la démarche. Sans cette entente sur ces deux aspects, un des permanents du *Collectif* considère que le travail aurait été beaucoup plus ardu :

On est en consensus sur l'objectif et sur la dimension AVEC. Après cela, on est conscient que les stratégies, ça s'argumente. On est conscient aussi que c'est la rencontre des différents points de vue et il y a du respect. C'est sûr que si on était pas en consensus sur l'objectif ou sur le AVEC, on aurait des problèmes. (Permanent du Collectif #1)

Pour appuyer ce propos concernant l'objectif de départ, les répondants soulignent qu'une des richesses du *Collectif* réside dans le fait que même si plusieurs groupes membres n'avaient pas comme mission spécifique d'éliminer la pauvreté, tous désiraient y contribuer en participant à la mobilisation du *Collectif*. À ce propos, on peut clairement distinguer parmi les groupes membres deux types de groupes. D'un côté, on retrouve des organisations qui rassemblent des personnes en situation de pauvreté (ex. : FRAPRU, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Au bas de l'échelle). Celles-ci sont guidées par la défense des intérêts économiques et sociaux de leurs membres. De l'autre côté, on retrouve des groupes pastoraux et syndicaux, de même que des organismes communautaires axés sur la prestation de services, pour qui la pauvreté est moralement et socialement inacceptable. Ces derniers sont prêts à travailler en alliance avec les personnes directement touchées par la pauvreté puisqu'elle heurte leur sens des valeurs et, par le fait même, le projet de société qu'ils veulent bâtir. Cette pluralité parmi les groupes membres est attribuable, selon les répondants, à une attitude d'ouverture du *Collectif* envers les différentes tendances présentes dans les mouvements sociaux.

Ce qui est intéressant c'est que tous les groupes qui sont membres du Collectif n'ont pas comme objectif d'éliminer la pauvreté. Certains se battent par rapport au logement, d'autres par rapport à la santé. Le but de la Fédération des infirmières, ce n'est pas d'éliminer la pauvreté, mais elle veut y contribuer. Les syndicats visent la protection du travailleur, mais il y a des travailleurs qui sont pauvres et ils ont un rôle à jouer pour éliminer la pauvreté de tout le monde. Je trouve que cette complémentarité-là est intéressante.
(Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Si le *Collectif* a choisi le consensus comme méthode de prise de décision, c'est qu'il revêt certains avantages. Le premier avantage noté par les répondants est d'ordre stratégique. Pour eux, le consensus est un outil de persuasion pour démontrer au gouvernement que le groupe fait front commun dans ses revendications. De la sorte, il peut espérer faire davantage de gains qu'en adoptant des positions divisées comme en fait foi ce répondant :

[...] c'est de faire en sorte qu'on puisse continuer en se concertant, faire un grand front commun pour avoir de meilleures chances d'obtenir des gains réels. [...] C'est sûr, l'essentiel c'est l'objectif qu'on a réussi à obtenir. Certains n'étaient pas chauds. Il y a eu de nombreuses écritures du projet de loi. Je pense que l'idée était bonne de maintenir une force de frappe qui est importante et de chercher à tout prix le consensus pour être capable d'avoir la capacité d'aller chercher quelque chose. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Évidemment, le consentement de chacun des membres du groupe est essentiel pour prendre une décision consensuelle. Quand tous les membres ont un poids égal dans les prises de décision, il peut s'agir, à certains moments, d'un avantage. Par contre, à d'autres occasions, des répondants ont constaté que le fait qu'une seule personne puisse s'opposer à une décision et faire échouer un consensus, constitue un pouvoir individuel bien trop grand. Selon ce répondant, on peut alors parler d'une dictature de la minorité face à la majorité.

Tout le monde avait un poids égal dans les décisions. Si une décision ne faisait pas consensus, soit qu'on ne la retenait pas ou qu'on essayait de trouver un compromis si on tenait vraiment à ce que l'idée se retrouve dans le texte de la loi. Donc, c'était par consensus. [...] Quand on a eu à adopter le texte de la loi, c'était par consensus. C'est sûr que des fois, ça pouvait être frustrant, parce que des fois le consensus, ça veut dire aussi la dictature de la minorité. Ça peut être ça aussi, le consensus. Alors ça a été le mode de fonctionnement du Collectif jusqu'à maintenant, ce qui a quand même bien fonctionné. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Certains membres du *Collectif* ont vécu des insatisfactions par rapport au mode décisionnel privilégié. Selon eux, sur des questions importantes, les votes indicatifs constituent un mode de fonctionnement plus démocratique pour l'ensemble des membres et ils en revendentiquent une utilisation plus fréquente pour trancher certaines questions. Selon ces détracteurs, le consensus, en amenant les gens à s'exprimer jusqu'à épuiser tous les différends, et à en venir à une proposition commune, a un effet pervers. En effet, ces opposants constatent que les décisions consensuelles favorisent les leaders du groupe au détriment de l'opinion des

membres les moins influents. Dans le premier extrait d'entrevue, le répondant souligne qu'on interprète trop souvent le silence des membres les moins volubiles comme un consentement alors que ce n'est pas toujours le cas. Les propos du deuxième intervenant mettent en lumière que si les membres les moins influents veulent orienter certaines décisions, ils le pourront à condition que leurs propositions respectent les grandes tendances défendues par les membres les plus influents.

Le consensus, c'est probablement la meilleure façon de prendre des décisions. Ça suppose que tu prennes le temps d'épuiser les différends. Ce qu'on a au Collectif, c'est soit un consensus de grandes gueules où le monde s'exprime et s'entend sur quelque chose ou un flou artistique où tu as quelque chose sur la table qui a été discutée et critiquée mais où rien n'est décidé. Et là, sur les critiques ou les oppositions, on dit « oui, j'entends ce que tu dis, on va le prendre en considération et en tenir compte ». Après ça, on fait à sa tête. Je n'appelle pas ça des consensus. [...] On ne sait pas ce qu'on décide. Quand tu sors d'une réunion à six puis que t'as six opinions différentes sur ce qu'on a décidé, tu as un problème. On a ce problème et on ne le règle pas. [...] Des votes sur une proposition claire, ça permet au monde qui ne parle pas de s'exprimer. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Au Collectif national, il y a de la place pour influencer. Ça dépend dans quel esprit tu y vas, qu'est-ce que tu comprends des enjeux et si tu interviens. Comme toutes les organisations nationales, ce n'est pas tout le monde qui parle, qui intervient, qui a de l'influence. Il y a des « majors » [...] qui ont du pouvoir d'influence à l'intérieur de ça. Mais c'est possible d'influencer et il y a de la place pour ça. [...] Ça va être possible d'influencer si tu t'inscris dans les grandes stratégies. Si tu ne t'inscris pas dans les grandes stratégies, ça va être plus difficile à influencer comme j'ai vu certaines personnes essayer de radicaliser un peu le Collectif et ça ne lève pas. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Malgré ces critiques envers le consensus, il demeure le mode de décision privilégié par l'ensemble des membres. Il peut arriver que, malgré de longues discussions sur une question, qu'aucune décision ne fasse l'unanimité. Dans ces occasions, les membres cherchent à trouver un compromis acceptable pour tous. À défaut de compromis, l'idée ou la proposition débattue sera rejetée et on s'appliquera à être créatif pour dénouer l'impasse. On s'en doute bien, faire consensus est exigeant pour les membres d'une coalition puisque cela requiert patience et respect envers les différences.

Quand on est très unanime, c'est plus facile. Quand on ne l'est pas, ça nous conduit à chercher comment présenter le propos pour servir tout le monde. Il y a des façons de faire ça et, des bouts de temps, je trouvais ça assez exigeant, mais je me suis rendu compte que c'est productif. (Permanent du Collectif #1)

Les membres du *Collectif* semblent avoir réussi à trouver les ingrédients de base nécessaires au succès de ce mode de décisionnel. Quels sont-ils ? En présentant les principaux éléments facilitant le consensus, la prochaine partie tentera de répondre à cette question.

LES ÉLÉMENTS FACILITANT LE CONSENSUS

Certains éléments ont facilité l'atteinte et le maintien du consensus dans cette coalition. Les membres interrogés sur le sujet ont retenu les points suivants. Tout d'abord, pour relever le défi d'être ensemble et de prendre des décisions en commun, il faut prendre en compte les différentes cultures organisationnelles présentes dans les groupes membres ainsi que les différentes orientations en matière de stratégies et tactiques de mobilisation.

Des fois, il y a des revendications, que si elles étaient juste intellectuelles, ça serait moins facile d'avancer et d'atterrir parce qu'on n'est pas dans l'existential des personnes. C'est quand on est là, qu'on a la force de conviction qui va avec. C'est drôle à dire. Je me suis réconciliée avec le fait qu'on va tout le temps vivre ça et que c'est bon d'avoir des tendances dans un groupe. Si ces tendances-là se parlent et s'admettent mutuellement, bien après ça on fait du mieux qu'on peut. [...] On fait des choix ensemble qui ne sont pas toujours faciles à faire. Tout le monde n'est pas toujours content des choix que l'on fait. Je fais toujours attention dans ma manière de représenter le Collectif pour tenir compte de la diversité des points de vue. (Permanent du Collectif #1)

Le deuxième élément concerne la diminution des tensions pouvant être présentes dans le groupe. Un répondant a relevé trois éléments qui y contribuent. Le premier élément concerne le climat du groupe. Même si les discussions sont parfois animées et que les enjeux sont de taille

pour certains membres, on souligne l'importance de prendre soin du climat du groupe afin de maintenir une ambiance agréable lors des rencontres. Le deuxième élément réfère aux personnes en situation de pauvreté qui sont présentes au *Collectif*. Elles auraient, par leurs interventions, le pouvoir, à certains moments, de désamorcer des crises en ramenant les membres à l'essentiel de la lutte soit d'éliminer la pauvreté. Finalement, se rappeler qu'on est tous animés par le même objectif final qui est de tendre vers un Québec sans pauvreté serait un autre élément favorisant la diminution des tensions dans le groupe.

Un, la volonté des gens de vivre un processus agréable et différent, d'inventer une autre manière d'être ensemble en collectif. Deux, les interventions des personnes en situation de pauvreté [...] qui rappellent constamment aux grandes gueules entre guillemets, que c'est pour ça qu'on se bat. [...] que c'est la réalité des gens. Leur présence, dans le travail du Collectif, on a toujours trouvé cela important. À bien des moments, cela a calmé le jeu et conduit les gens à s'entendre. Troisièmement, la capacité de nommer un objectif sans équivoque : jeter les bases d'une société sans pauvreté. Le monde adhère à ça. On s'est placé dans une lutte sans date, réaliste. Alors, tout ça nourri par les échecs ou les demi-succès des coalitions précédentes, par les reculs, par les refus, autrement dit, la conscience que la situation n'a pas de bon sens, qu'il faut bouger, qu'on ne veut pas répéter nos erreurs militantes. Je pense que ça aussi c'est comme des garde-fous. (Permanent du Collectif #1)

Un autre répondant a lui aussi constaté que sans la force du consensus initial sur la mission du *Collectif*, les périodes de crises ou de tensions auraient été beaucoup plus difficiles à surmonter.

Collectivement, on était très fort. Ce qui a fait qu'on ait réussi à passer et à travers, c'est qu'à la base, le consensus à l'origine était solide. S'il n'y avait pas eu ça, je ne suis pas certain qu'on aurait passé à travers ces périodes de tensions-là qui sont normales. Tu ne sais jamais, quand tu mènes une lutte face au gouvernement, tu ne contrôles pas l'agenda ni le réseau complètement. On tend toujours dans le fond à s'ajuster à la conjoncture et à la position de l'adversaire pour des points. Ce n'est pas évident. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Malgré toute la bonne volonté des membres, à certains moments, les conflits ne peuvent être évités. Dans ces cas, la pire des solutions serait de les ignorer. Le risque encouru serait alors

de voir les positions des antagonistes se cristalliser plutôt que de tendre vers des attitudes de compromis. C'est du moins ce que pense le prochain répondant.

Faire face aux tensions, donc chercher des solutions pragmatiques. Sinon, ça évolue en chicanes. Donc aborder les tensions et le fait que quand on n'est pas en consensus complet bien on cherche une façon de développer un certain pluralisme. [...] Souvent ce qui défait des groupes, c'est d'avoir l'impression que les gens sont trop durs ou trop mous. Le « ferme » et le « parlable », c'était une bonne stratégie. Avec le « ferme », les gens voyaient qu'on ne lâcherait pas le morceau. Avec le « parlable », les gens voyaient aussi qu'on ne se ferait pas des ennemis inutilement à vouloir absolument attaquer l'autre plutôt que de faire avancer notre point de vue. (Permanent du Collectif #1)

Si les trois premiers éléments énoncés pouvaient s'appliquer à n'importe quelle coalition, le prochain élément est propre au cas du *Collectif*. Pour maintenir la cohésion du groupe, le *Collectif* a dû se rapprocher des revendications corporatives et sectorielles de ses membres sur des questions comme le logement social et le barème plancher à l'aide sociale. La solution retenue réside dans le choix stratégique de revendiquer, en amont de la loi, des mesures urgentes pour améliorer, à court terme, les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. La plupart des répondants interrogés estiment que ces mesures ont été l'élément clé nécessaire à l'établissement, puis au maintien, du consensus. Le défi, relevé avec succès, fut toutefois de dépasser la liste d'épicerie des revendications de chacun des groupes et de faire des liens entre elles pour bâtir un plan d'action concertée et cohérente. Pour définir les mesures urgentes, les membres du *Collectif* ont eu recours à un seul critère de sélection correspondant à la possibilité d'appliquer la mesure choisie, comme telle, dès que la Loi serait adoptée.

Il n'y aurait pas eu de consensus de possible si on avait juste revendiqué une loi sans les mesures urgentes. Par exemple, sans le grand chantier de logement social, le FRAPRU n'aurait pas pu être membre, pas plus que si le barème plancher n'avait pas été là. Donc, le fait de ramasser les revendications ensemble, de montrer qu'elles ont des liens entre elles, qu'elles visent toutes à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et que de façon permanente, une fois ces mesures urgentes

adoptées, il faut un plan d'action. Donc de faire le lien du monde assis ensemble autour de ça, de s'ancrer chacun d'entre nous que ces choses-là ne sont pas si sectorielles que ça. Avoir un logement, c'est important pour tout le monde, avoir un revenu suffisant pour manger c'est important aussi, d'être respecté dans sa dignité au centre local d'emploi, au bureau d'aide sociale aussi. On est des personnes uniques qui vivent tout ça, on n'est pas découpé en morceaux. Il n'y aurait pas eu d'unité sans que ces revendications-là soient là. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Devant l'importance qu'ont eue les mesures urgentes dans l'établissement et le maintien d'un consensus parmi les membres, le *Collectif* a dû être constamment vigilant pour conserver l'équilibre entre ces mesures et la loi. Ce sont des logiques complémentaires et indissociables. Cependant, la polarisation des tendances est toujours possible.

C'est un secret de la mobilisation. Il y a des gens qui aimaient la loi pour ses mesures urgentes et pour eux, on en aurait eu assez, juste de ça. D'autres aimaient la loi pour son encadrement général et parce qu'elle est fondée sur la réalisation des droits reconnus et indissociables. Alors, c'est des logiques complémentaires aussi nécessaires l'une que l'autre, mais c'est une zone où l'on est tout le temps en train de faire l'équilibre entre les deux. (Permanent #1 du Collectif)

Les répondants estiment que dans cette lutte, une personne a joué un rôle clé au *Collectif*. Ses qualités de rassembleuse, de communicatrice et son esprit de synthèse lui sont reconnues par tous les répondants, sans exception. D'après eux, c'est grâce à son leadership si le *Collectif* a pu rallier une si grande diversité de groupes et maintenir ensemble toutes les tendances présentes en vue d'établir un consensus.

[...] ce mouvement-là n'aurait été là où il est allé sans son leadership. Elle a réussi à maintenir des tendances ensemble, à les nommer et à dire que ces tendances-là sont contradictoires, mais qu'elles vont aussi dans le même sens et qu'elles doivent être représentées même à l'exécutif du Collectif, entre autres par la présence du FRAPRU qui représente un peu la tendance radicale, le Front commun la tendance plus « soft ». (Représentant national #3 d'un groupe de défense des droits)

Moi je trouve qu'on devrait lui reconnaître tout le travail, toute la crédibilité. Au départ d'asseoir le Collectif, d'être capable d'aller faire des présentations partout, de rayonner avec tellement d'ardeur que de plus en plus de groupes

ont adhéré et que la pétition s'est signée, signée, signée, en tenant compte du noyau dur du Collectif. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Elle a une théorie, au niveau de la communication. C'est une grande communicatrice, je pense. Elle a une vision globale et elle a su comment justement trouver les bons lieux pour semer les graines et favoriser une multiplication. C'est très au centre de toute la méthode du Collectif, c'est un bon moyen parce qu'il y a beaucoup de documents que les gens s'approprient et multiplient. (Permanent du Collectif #2)

Cette grande capacité à rallier à la cause du *Collectif* les différentes tendances des mouvements sociaux peut parfois susciter, particulièrement chez les groupes ayant adhéré tardivement, certains malaises à faire coalition avec d'autres partenaires qui ont des visions différentes. Voici ce qu'en pense un répondant :

Son leadership peut nuire parce qu'elle agace aussi. Il y a toutes sortes d'affaires assez complexes. Le fait que tout le monde soit là, incite les autres qui n'y étaient pas à se joindre. Après ça, on se cherche, comme sur le même banc d'autobus une manière de s'installer les fesses pour que tout le monde soit un peu confortable. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Selon les répondants, pour ne pas répéter les expériences d'autres coalitions qui se sont sabordées à la suite de tensions internes non résolues, la personne clé a fait preuve de charisme et d'écoute pour prendre en considération les différents points de vue, mettre à l'avant-plan les préoccupations des personnes en situation de pauvreté et faire émerger une synthèse pouvant conduire à un consensus.

On a là un leadership qui est assez fascinant en terme de conviction, de travail et d'écoute sur toutes sortes d'affaires qui chicotent à l'intérieur du Collectif en terme de fonctionnement et d'image. Elle écoute, prend les affaires en considération et réajuste. C'est fascinant. Je fais partie des « critiqueux » à l'opposition officielle au Collectif, mais j'ai beaucoup de respect pour elle. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Elle n'est rien sans les autres. Elle a une capacité absolument incroyable à écouter et à faire une synthèse qui va créer à un consensus. [...] Il y a eu SPQ, ça pas marché. Ça s'est dissous. Juste avant, il y a eu la coalition nationale pour l'aide sociale qui n'a pas marché. Donc, il y a eu d'autres

coalitions qui ont existé et qui n'ont pas marché. Pourquoi celle-ci a pris ? À cause de la parole, de la place laissée aux gens, à cause de l'idée d'une loi parce que c'est un outil qui parle aux gens. Mais aussi parce que c'est elle qui est capable de faire la synthèse ? (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Sa personnalité a dû être un facteur aidant aussi. Elle est très compétente, super dévouée avec une grande capacité d'analyse, une compréhension des alliances et de comment les travailler. C'est beaucoup son expérience qui a servi à ne pas polariser pour que les tensions deviennent trop importantes. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

À la lecture des témoignages des répondants, on peut aisément déduire qu'avec toute l'admiration et le respect qu'elle inspire, cette personne dispose d'un énorme pouvoir d'influence auprès des autres membres du *Collectif*. Cependant, les gens interrogés s'entendent pour dire qu'elle en fait un usage judicieux en refusant de s'adonner à des jeux de pouvoir préférant de loin le fonctionnement démocratique.

Elle n'a pas le culte de la personnalité, ni un immense pouvoir. Elle en a quand même pas mal de pouvoir d'influence et l'exerce correctement. C'est assez démocratique. Je pense qu'il y a beaucoup d'écoute et de prise en compte des affaires. C'est quelqu'un qui se laisse influencer, qui a le cœur et les valeurs à la bonne place. Elle ne joue pas de «game» de pouvoir. Si elle sent que tu es honnête dans tes affaires et que tu pousses pour influencer dans le sens du monde le plus pauvre, elle va se laisser influencer facilement. (Représentant national #3 d'un groupe de défense des droits)

On peut retenir que, pour ce type de leader, l'intérêt des personnes en situation de pauvreté prédomine et oriente toutes les actions. Pour résoudre les conflits ou soulager des tensions présentes dans le groupe, elle n'hésitera jamais à ramener à l'avant-plan les préoccupations des principaux intéressés par cette lutte.

D'autres éléments, dans une moindre mesure, semblent avoir favorisé le consensus. Parmi ceux-ci, on peut retenir les consultations populaires pour bâtir une loi puisqu'elles reflètent les

préoccupations des gens, la place centrale accordée aux personnes en situation de pauvreté dans le processus et le fonctionnement démocratique du groupe lors des rencontres.

Si je demande la parole, on va me la donner. C'est très démocratique. Même que dans l'animation, ils font toujours un effort pour faire circuler la parole au plus de monde possible. Quand un représentant syndical prend le crachoir et qu'il ne le lâche pas, il y a des indications pour qu'il laisse la parole aux autres. C'est bien important. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

La localisation du *Collectif* dans la ville de Québec a aussi contribué à apaiser les tensions ayant déjà existé, notamment à Solidarité populaire Québec, entre les groupes de Montréal et ceux des autres régions du Québec. Pour certains, être hors de Montréal envoyait un message clair à l'effet que la mobilisation serait à la grandeur du Québec et qu'une participation équitable de toutes les régions serait favorisée. Le choix d'élire domicile à l'extérieur de la métropole fut donc judicieux en prouvant aux regroupements régionaux qu'ils ont leur place au *Collectif* national avec voix au chapitre.

On est à Québec. Je suis de Québec et très souvent les grands leaders du travail précédent étaient à Montréal. On sait comment cela a été compliqué dans notre histoire communautaire récente le rapport entre Montréal et les régions. Alors, j'ai l'impression que le fait qu'on soit à l'extérieur de Montréal, très attentif à ce que tout le monde ait une région, c'a aidé. On a au moins évité la confusion entre s'organiser pour Montréal et s'organiser pour le Québec. (Permanent du Collectif #1)

Si ce n'était que les organisations nationales qui faisaient partie du Collectif, on lâchait un gros morceau. On lâchait les régions et on aurait répété ce qu'il y a eu à SPQ. Moi, l'analyse que je fais c'est que pour les représentants syndicaux et les grands organismes nationaux, c'est de Québec et Montréal que vient la concentration. Les régions risquaient d'être encore une fois mises de côté. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Finalement, les premiers groupes ayant appuyé le *Collectif* étaient majoritairement issus de la coalition nationale de l'aide sociale. Or, dans cette coalition certains groupes étaient plus

radicaux. Dès les débuts, ceux-ci ont décidé de ne pas appuyer le *Collectif*. Ce fut un élément déterminant pour favoriser la cohésion du groupe comme le précise ce répondant :

La base du Collectif a été les groupes qui étaient autour de la coalition nationale sur l'aide sociale, à part les groupes qui se prétendent plus radicaux. Donc, les groupes qui étaient plus des freins à la commission d'enquête nationale sur l'aide sociale n'ont pas appuyé ce mouvement et cela a aidé à rapidement faire qu'il y ait une forte cohésion du Collectif. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Au total, les répondants ont identifié dix éléments susceptibles de faciliter le consensus : respecter et s'ouvrir aux différentes cultures organisationnelles des membres; appliquer des moyens pour diminuer les tensions dans le groupe; faire face aux conflits dès qu'ils se présentent; se rapprocher des revendications corporatives des membres par la revendication de mesures urgentes; avoir parmi le groupe un leader capable de maintenir la cohésion; prendre en considération les préoccupations des personnes consultées pour construire la proposition de loi; laisser une place centrale aux personnes en situation de pauvreté au cœur de la démarche; adopter un fonctionnement démocratique lors des rencontres; favoriser la participation équitable de toutes les régions du Québec et ne pas avoir dû composer avec les groupes de défenses des droits les plus radicaux. Les répondants ont également été invités à s'exprimer sur les obstacles à l'établissement du consensus. D'après eux, quels sont-ils ?

LES OBSTACLES AU CONSENSUS

Selon les répondants, quatre éléments ont nui à l'établissement d'un consensus à un moment ou l'autre de la démarche : les revendications sectorielles des membres, le peu de temps accordé aux discussions de fond lors des rencontres, la difficulté à faire coalition avec les centrales syndicales et les questions de personnalités.

Même si les mesures urgentes ont permis aux revendications sectorielles des membres de trouver écho dans la proposition du *Collectif*, il n'en demeure pas moins qu'elles sont défendues avec force et conviction par les permanents des groupes qui les portent. Dans ce contexte, il peut être difficile pour eux de prendre le recul nécessaire afin d'analyser objectivement les revendications des autres acteurs collectifs sans faire preuve d'un excès de sévérité.

Quand un groupe porte une cause, il a de la misère à la soupeser par rapport à la cause d'à côté. Par exemple, le Front commun, c'est la cause des personnes assistées sociales. Le FRAPRU c'est la cause du logement social. Souvent, on est plus sévère pour la cause de l'autre que pour la sienne. Par exemple, tu vas être accusé de réformisme plus facilement pour les choses qui ne sont pas directement ton sujet, les gens vont être plus exigeants à leurs revendications. Quand tu luttes pour une gang, une cause bien précise, tu parles aux fonctionnaires pour ces affaires-là. Au Collectif, ce côté-là d'être « ferme » et « parlable », de concilier les deux, c'est vrai que ça demandait de ne pas porter une cause en particulier. Il y a une leçon là-dessus. (Permanent du Collectif #1)

Même si le fonctionnement démocratique du *Collectif* lors des rencontres a été identifié précédemment comme un élément favorisant le consensus, un répondant déplore, qu'en plus d'un mode de prise de décision qui n'est pas toujours clair, que le manque de temps pour débattre des questions de fond représente un obstacle à l'obtention d'un consensus. Selon lui, trop de temps est alloué à des activités d'animation dans lesquelles le matériel didactique prend plus de place que le contenu, ce qui génère confusion et frustration.

C'est comme d'habitude dans ces réunions-là, on a passé une journée et demie à taponner sur des niaiseries [...] à faire des consensus, des animations, à faire promener des escargots ! Puis, après tu as un petit après-midi pour discuter sérieusement de ce qu'on va faire comme campagne prébudgétaire, comment on se place dans les élections, est-ce que oui ou non on s'embarque dans le comité consultatif mis sur pied par la loi. C'est des affaires importantes. Là, vite, on n'a pas beaucoup de temps parce que là faut le monde reparte. [...] On se met en atelier avec un petit papier vert pour écrire les forces, un petit papier bleu pour écrire les faiblesses. On partage en ateliers et après on fait un grand portrait. Maintenant, on est rendu au point suivant. Je dis, minute, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Est-ce qu'on prend des décisions sur comment améliorer notre fonctionnement alors qu'on vient de passer une heure et demie à en parler ? Peut-être à la rencontre... (Représentant national # 2 d'un groupe de défense des droits)

Pour ce qui est des difficultés à mobiliser les grandes centrales syndicales, presque toutes les personnes interrogées ont soulevé le problème. Il semble que cette situation ait des répercussions sur le maintien du consensus et de la cohésion du groupe comme le mentionne ce répondant :

Nos délégués au Collectif national disaient à propos des syndicats qu'ils sentaient qu'ils étaient quasiment là pour venir mettre le trouble. Tout le temps pour amener des contre-propositions, des affaires négatives. Ça c'est plus tannant, mais quand tu regardes sur la totalité ce n'est pas alarmant.
(Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Plusieurs critiques sont faites au mouvement syndical. On lui reproche notamment son manque de solidarité sur des questions de fond comme la participation des personnes en situation de pauvreté dans les instances prévues par la loi 112 ou les choix fiscaux nécessaires pour éliminer la pauvreté et réduire les écarts entre les riches et les pauvres. Ce manque de solidarité des syndicats est attribuable à un certain corporatisme qui défend d'abord les intérêts de ses membres avant ceux des personnes les plus pauvres.

On était partisans que la majorité des membres du conseil devaient être des personnes en situation de pauvreté. Cette affaire-là, on l'a gagnée au sein du Collectif mais ça refroidit l'ardeur de certains syndicats [...] Leur délégué n'était pas d'accord avec cette position-là. On n'a jamais compris pourquoi. Il nous semble que c'est normal [...]. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Tout le travail qui s'était élaboré et développé sur la fiscalité amène à s'affirmer comme mouvement en disant non aux baisses d'impôts. Là, il y a un affrontement avec le mouvement syndical qui en veut des baisses d'impôts. Quand on prend position de façon claire pour l'abolition d'un certain nombre d'abris fiscaux, les syndicats avec leurs fonds de solidarité ou d'actions disent : «Minute, faut pas dire n'importe, faut pas trop s'énerver ! » [...] Ils sont contre la pauvreté, mais lorsque vient le temps de faire des choix financiers pour réduire les écarts à l'intérieur de la société, là ça accroche. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Dans le réseau de la société civile, les syndicats sont très corporatistes. Ils défendent les travailleurs, pas nécessairement les gens appauvris. Même dans la gauche, ils restent à droite, un peu comme le gouvernement. Pour eux, la mondialisation est une bonne chose. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

De plus, des répondants soulignent la faible participation des militants syndicaux lors des activités du *Collectif*. Comme en fait mention le premier répondant cité, plus le processus avançait, moins les centrales syndicales étaient présentes aux rencontres du *Collectif*. Peu à peu, une certaine forme de désengagement du mouvement syndical a été constatée. Les deux autres répondants déplorent que les centrales syndicales n'aient pas réussi à faire participer davantage leurs membres lors de certaines manifestations publiques. D'après eux, les résultats obtenus auraient pu être tout autre avec une présence plus nombreuse des militants syndicaux.

Au fur et à mesure que la lutte se menait, il y avait des joueurs qui étaient moins actifs, notamment le domaine syndical. [...] le mouvement syndical, plus approchait l'adoption de la loi, moins ils étaient présents. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Les groupes de défense des droits, le logement, bien-être social, santé mentale c'est beaucoup eux qui ont mobilisé quand il y avait des grandes mobilisations. Ce n'était pas les autres, ce n'était pas les syndicats. Ils étaient présents, mais s'ils avaient mobilisé on aurait eu plus. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Les syndicats quand ils se mobilisent, quand ils accordent de l'importance aux rassemblements, à l'action politique, ils sont capables d'aller chercher beaucoup de membres. Est-ce qu'ils l'ont fait ? De ce que j'ai vu non, je n'ai pas vraiment l'impression. (Représentant régional#2 du mouvement communautaire)

Le désengagement graduel des syndicats est confirmé par le représentant du mouvement syndical qui affirme avoir eu plus de difficulté à mobiliser ses troupes à mesure que le processus visant l'adoption de la loi avançait. Pour lui, recueillir des signatures en faveur de la pétition du *Collectif* a été une démarche plus facile à réaliser auprès de ses membres que de les mobiliser autour des autres phases du processus d'intervention (ex. : participation aux consultations, manifestations, etc.).

La mobilisation s'est faite en certaines phases. Moi, je dirais que la phase de la période de signatures de la pétition a été la plus importante. Nous, on a impliqué tout notre réseau de condition féminine. Je pense qu'on a obtenu autour de 25 000 signatures [...] Ensuite, cela a été la phase de la loi et là, maintenant je trouve que c'est plus difficile de mobiliser les gens. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

D'autres personnes interrogées soulignent que le mouvement syndical s'est adonné à certains jeux de coulisse en remettant sa participation en question afin de mettre de la pression sur les responsables du *Collectif*. Il est important de se rappeler que les syndicats détiennent un certain pouvoir au *Collectif* en finançant une partie du fonctionnement.

Il y a des centrales qui ont dit : « bien là ça ne marche pas, va-t-on maintenir une revendication d'une loi sur l'élimination de la pauvreté bien des années ? » Ils font des pressions pour dire, si ça ne marche pas, on va se retirer. Ce n'est jamais dit en Collectif mais ça se passe pareil. Il y a des centrales qui ne sont pas là ou peu là. (Représentant national #3 d'un groupe de défense des droits)

Cette critique du mouvement syndical semble moins s'appliquer au contexte régional. En effet, les grandes centrales syndicales, dont une en particulier, sont très actives dans la coalition régionale Solidarité populaire depuis de nombreuses années et travaillent en solidarité avec les autres mouvements sociaux. Comme le mentionne le prochain répondant, il y a une distinction à faire entre les centrales syndicales et les militants qui les composent. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le cas d'un militant syndical impliqué à Solidarité populaire fait toute la différence.

Il y a des militants syndicaux, monsieur X que j'admire et que j'ai en très haute estime. Je l'adore. C'est un des seuls rares syndicalistes à s'impliquer dans le milieu social et il aime ça. Tu vois du monde à Solidarité populaire pour qui c'est forçant. Tu vois qu'ils perdent leur journée. Lui, il ne perd jamais sa journée. Il embarque avec nous autres. Il est dans le coup. [...] Tu sais, le corporatisme les touche. Ce n'est pas la faute aux militants syndicaux, mais aux syndicats en tant que tels comme machine qui ne portent plus les intérêts des classes populaires. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Finalement, au niveau régional, on souligne que contrairement à la scène nationale, la lutte menée par le *Collectif* a contribué à créer des ponts entre les militants syndicaux et les militants des mouvements sociaux. Comme le dit ce répondant, la participation aux activités régionales entourant la mobilisation du *Collectif* à favoriser une ouverture des syndiqués face aux causes, aux conséquences et aux solutions de la pauvreté. C'est donc un premier pas dans la bonne direction même si la mobilisation du mouvement syndical reste ardue.

Les syndicats qui font partie de Solidarité populaire sont des syndicats qui sont de la CSN, de la santé ou encore de la FTQ. Donc, des travailleurs de l'Alcan qui sont des gens très choyés dans la vie, qui ne sont pas pauvres du tout. Je pense que cela a permis de les rapprocher un petit peu de la pauvreté ou des causes et des effets. De les faire allumer un petit plus là-dessus. Ça sûrement pas pour transformer leur vie parce qu'on sent encore que les mobiliser vers la pauvreté est difficile. Mais cela a sûrement ouvert des portes comparé avec ce que c'était avant. [...] ça les a dégourdis un peu plus sur le sujet. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

En conclusion, il est bon de souligner qu'un seul répondant a identifié les conflits de personnalité comme dernier élément susceptible de nuire au consensus. Selon lui, les divergences dans un groupe semblent reposer davantage sur une question de conflit de personnalité plutôt que sur des opinions différentes ou des questions de principe. C'est du moins ce que sous-tendent les propos de ce dernier répondant.

Les alignements ne se font pas toujours sur des questions de principe. Des fois, c'est des questions de personnalité ou de dire, telle organisation je n'ai pas aimé comment elle a travaillé. Là, elle va proposer quelque chose qui a peut-être bien de l'allure, mais j'y trouve des bibittes rapidement parce que je me sens distant de cette organisation-là. (Représentant national #3 d'un groupe de défense des droits)

LES COÛTS DU CONSENSUS

Selon les répondants, si le consensus a l'avantage de muscler le rapport de force du groupe face au gouvernement, des coûts y sont également associés pour ses différents membres.

Certains groupes auraient souhaité voir intégrer leurs préoccupations corporatives dans les objectifs du *Collectif*. Une de ces demandes concernait la question du barème plancher de l'aide sociale. Pour les groupes de personnes assistées sociales, cette revendication était de la plus haute importance et devait être textuellement présente dans la loi. Or, pour le *Collectif* cette revendication débordait des cadres de l'aide sociale. Cette situation causait des tensions internes importantes dans ces groupes. Pour résoudre le problème et prendre en considération cette revendication incontournable, un compromis acceptable a été trouvé. Le barème plancher tel que souhaité par les groupes de personnes assistées sociales a trouvé écho dans les mesures urgentes. Comme il a été précisé dans une partie précédente, tout au long du processus de mobilisation, le *Collectif* a dû composer avec un équilibre précaire entre ses objectifs généraux – faire adopter une loi — et les revendications sectorielles des groupes de base, notamment sur la question du barème plancher comme le précise ce répondant :

Il y a eu des pressions énormes des organismes nationaux dont leur guerre ou leur combat était très spécifique. Des luttes précises comme le barème plancher, les logements sociaux. Ils ont dit, le Collectif va épouser nos luttes et si c'est dans ce sens-là, on va se joindre au Collectif. J'ai plutôt l'impression que c'est le Collectif qui a été stratégique pour rallier ces groupes-là en mettant au premier plan des mesures urgentes et une loi. On dirait que parfois, les mesures urgentes passaient avant la loi. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Or pour ce groupe, cette participation à l'établissement du consensus sur les mesures urgentes s'est soldée par le départ de deux de ces groupes membres. Ceux-ci n'étaient pas prêts à faire de compromis dans leurs revendications sur le barème plancher. Ils ont préféré quitter leur regroupement plutôt que d'endosser le contenu du projet de loi et des mesures urgentes.

Cela a créé des tensions que, dès le départ, ça n'a pas été un appui clair, net, précis à ce qu'on portait. Ça a été vu par certains groupes comme n'étant pas respectueux d'un groupe qui est déjà sur le terrain. Alors ça, cela ne nous a pas empêchés de continuer, mais disons qu'à l'interne, ça nous a apporté des tensions. Ça fait qu'on a perdu à Montréal, ah oui, pas beaucoup, mais on a perdu un groupe ou deux peut-être dans la région de Montréal. Donc ça, ça

été un prix à payer dans cette bataille-là. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Si la revendication d'un barème plancher à l'aide sociale a été introduite dans les mesures urgentes, il n'en a pas été de même avec la question de l'appauvrissement collectif des régions. En effet, le délégué du comité relayeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean a tenté, en vain, d'amener certaines préoccupations régionales relatives à cet appauvrissement et à cette désintégration des collectivités régionales : exode des jeunes vers les grands centres urbains, perte de redevances sur les ressources naturelles. Il aurait souhaité voir apparaître des solutions à cette problématique dans la proposition de loi du *Collectif* ou dans une mesure urgente. On peut émettre l'hypothèse que ce délégué n'a pas pu inscrire cette préoccupation sur la liste des priorités du *Collectif* puisqu'il ne détenait pas suffisamment de pouvoir d'influence.

Là où je me suis senti le plus écouté, c'est quand on prenait conscience qu'il y a des régions au Québec qui vivaient un appauvrissement collectif beaucoup plus grand que dans les grands centres. J'en ai souvent fait mention. Ce n'est pas toujours apparu aussi clair dans le projet de loi, dans les documents. Il me semble qu'il y aurait eu un travail à faire. Cela a été notre cheval de bataille, mais on n'a pas assez insisté en prenant la parole là-dessus. La désintégration des régions comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean, je pense qu'on n'a pas assez dit que ça prend une mesure urgente comme pour la crise du logement à Montréal, le barème plancher, la gratuité des médicaments. Je ne sais pas quel type de mesure urgente, mais comment on va contrer l'exode des jeunes ? Ça devrait faire partie des revendications. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Le délégué régional défendait au Collectif qu'il faudrait écrire dans le projet de loi des redevances sur les ressources naturelles comme le bois, l'eau, etc. Donc on devrait avoir, en région, un pourcentage plus élevé que ce que l'on a actuellement. Ce sont des commentaires que l'on ne retrouve pas dans le projet de loi. Ça touchait le rapport des régions avec le reste, mais ça n'a pas passé. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Parmi les entrevues réalisées, certains répondants ont soutenu que leur groupe aurait aimé que soient ajoutés d'autres objectifs sans toutefois que cela nuise à leur adhésion au *Collectif*. Deux de ces objectifs sont apparus plus significatifs. Le premier objectif fait référence à la nature

même de la mission du *Collectif* puisqu'un des groupes membres a soumis l'idée de créer un véritable mouvement antipauvreté au Québec. Pour eux, cette coalition aurait pu, notamment, revendiquer une loi pour éliminer la pauvreté, mais aurait aussi mis de l'avant d'autres moyens pour éliminer la pauvreté. D'après les défenseurs de cette idée, si une telle coalition avait été fondée dès le départ, le *Collectif* n'aurait pas eu à faire face à une remise en question de sa raison d'être au lendemain de l'adoption de la loi 112.

Je te dirais l'objectif qu'on aurait rajouté [...] c'est l'idée d'un mouvement antipauvreté. On aurait aimé ça parce qu'on aurait pu affirmer dès le départ que ce n'était pas seulement pour une loi, mais que ça se situait dans une optique plus large d'un mouvement. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

L'autre objectif, un revenu de citoyenneté, relève davantage d'une perspective. Cette revendication émane directement de propositions faites par des personnes en situation de pauvreté lors des consultations populaires autour de la proposition de loi. Pour ces personnes, le revenu de citoyenneté ou le revenu minimum garanti représentait un élément essentiel pour cesser l'appauvrissement et assurer une couverture minimum des besoins essentiels. Le groupe qui défend cette revendication a consenti à la mettre en veilleuse le temps de poursuivre la lutte pour obtenir une loi.

Ce que l'on dit, c'est qu'il faut se préparer pour refaire ce qu'on a fait au niveau de la loi, mais strictement sur le revenu de citoyenneté. Donc, pour faire ce travail, il faut réfléchir à notre propre formule. C'est clair qu'il faut aller vers ça à cause des changements, de l'évolution de la société. Il n'y a pas que le salariat dans la vie. Le salariat a ses limites. Ça n'existe pas le plein emploi. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Le dernier coût associé au consensus a été souligné par un répondant du volet régional. Celui-ci a constaté que le consensus entourant la participation de Solidarité populaire Saguenay–Lac-Saint-Jean à la lutte du *Collectif* était tellement fort que le fait de poser des questions et de susciter le débat était jugé comme inutile et comme une perte de temps par les autres membres

de la coalition. Pourtant, selon ce répondant, un débat sain, dans un cadre sain, favorise l'établissement d'un consensus plus fort.

À chaque fois qu'on essaie de faire un débat les gens soupirent. Ça tanne, ça écoeure. Je suis catalogué comme un « brasseux » de merde parce que je pose des questions. Je ne m'oppose à rien. Je questionne les gens pour forcer le débat. Mais les gens ne sont pas habitués au débat. Pourtant, ça devrait être la base de notre action, de notre pratique, le débat social pour porter ensuite les luttes plus haut. [...] Il faut encourager le débat, pas les débats stériles où c'est la langue de bois, le tirage de cheveux. Non, un débat sain, dans un cadre sain, avec un objectif très sain, celui d'en arriver avec une position consensuelle qu'on peut porter ensuite. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

La présentation des résultats sur les coûts associés au consensus met un terme à cette partie portant sur la deuxième question de recherche soit l'établissement du consensus au sein du *Collectif*. Tour à tour, des données concernant la méthode de prise de décision ont été présentées. Il a été démontré que le consensus a été privilégié par les membres du *Collectif* comme mode décisionnel. Les extraits d'entrevues choisis présentent ces principaux avantages et inconvénients. Finalement, les éléments facilitant le consensus, les obstacles à son établissement et les coûts qui y sont associés ont été exposés dans la dernière partie.

5. 3 LA PAUVRETÉ : PARCOURS D'UN PROBLÈME SOCIAL, DE L'OPINION PUBLIQUE À L'AGENDA POLITIQUE

Comment le *Collectif* a-t-il réussi à mobiliser suffisamment l'opinion publique pour forcer le gouvernement québécois à inscrire la question de l'élimination de la pauvreté à son agenda politique ? Pour y répondre, il sera question des moyens utilisés par les acteurs impliqués dans cette lutte pour faire de la pauvreté un enjeu social et pour influencer l'opinion publique. Par la suite, le rôle des médias dans cette mobilisation sera scruté.

Pour accroître son rapport de force face au gouvernement, les membres du *Collectif* ont choisi de mener une vaste campagne de communication auprès de la population et de faire signer une pétition réclamant l'adoption d'une loi-cadre. Ont-ils gagné leur pari de faire émerger la pauvreté au rang des problèmes sociaux reconnus par les Québécois ? Les réponses des répondants sont divisées lorsque vient le temps de prendre position sur cette question. Ils se partagent en trois groupes. Les répondants qui composent le premier groupe croient que la pauvreté est un enjeu social reconnu. Le deuxième groupe, le plus nombreux, représente les répondants qui sont ambivalents face à la question. Finalement, une minorité de répondants sont convaincus que la pauvreté n'est pas un enjeu social au Québec.

Pour le premier groupe, la pauvreté est un enjeu social, non seulement au Québec, mais aussi pour le reste de la planète. Aux yeux de ces répondants, l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU, les conséquences engendrées par la mondialisation des économies, l'ampleur de la mobilisation et des appuis recueillis ainsi que la multiplication des services offerts aux personnes appauvries viennent appuyer cette conviction.

C'est un enjeu social au Québec et dans le monde entier parce qu'on s'est donné comme utopie la Déclaration universelle des droits de l'homme. Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, sans exception, ces déclarations, ces droits, ne sont pas respectés, même dans un pays comme le Canada et le Québec avec la charte des droits et libertés [...] Vivre dans la pauvreté c'est ne pas avoir ces droits-là et sa dignité respectée. C'est un enjeu majeur. Peut-on accepter de vivre dans une société qui fonctionne en plaçant sur son chemin de plus en plus d'exclus ? Non. C'est effectivement un enjeu de société. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Un enjeu social au Québec et sur le plan mondial aussi. La mondialisation entraîne nécessairement la tiers-mondisation des pays occidentaux. [...] l'argent est concentré dans les mains de quelqu'un. Il y a nécessairement un phénomène d'appauvrissement ressenti partout, dans toutes les couches de la société, et davantage chez ceux qui ont le moins de moyens, les plus exclus du marché. L'élimination de la pauvreté c'est un enjeu, c'est un défi. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

Le deuxième groupe est constitué des répondants qui sont ambivalents ou plus nuancés devant la question. Il est sans contredit le groupe le plus nombreux puisque pour la majorité des répondants, certains aspects relatifs à la pauvreté sont considérés comme des enjeux importants aux yeux de la population alors que d'autres aspects ne font pas partie des préoccupations populaires. Par exemple, pour la population, les conséquences de la pauvreté sont un enjeu. Si des enfants en sont touchés, des répondants notent que les gens s'indignent encore plus facilement. Ils considèrent alors que la pauvreté est inacceptable dans une société aussi riche que la société québécoise. Par contre, lorsqu'il s'agit d'adultes vivant en situation de pauvreté, le capital de sympathie de la population est beaucoup plus faible et de nombreux préjugés sont encore présents. Le préjugé le plus répandu est probablement que les gens ne déploient pas les efforts nécessaires pour s'en sortir. Selon un des répondants, si les gens sont conscients des conséquences de la pauvreté, ils ne sont pas prêts à se donner les moyens nécessaires pour l'éliminer. C'est une contradiction importante. Est-ce à dire que les gens sont d'accord avec le principe que la pauvreté est inacceptable, mais pas assez concernés pour agir concrètement ?

Je pense à un sondage que le gouvernement avait commandé pendant qu'il élaborait sa stratégie de lutte et qu'il n'a pas rendu public, mais dont le Collectif a eu copie. Le sondage montrait qu'il y a des données très contradictoires. D'une part, la volonté d'éliminer la pauvreté est importante pour 80 % du monde. Par contre, dans la même proportion, les gens pensaient que les gens pauvres n'en faisaient pas assez pour s'en sortir. Donc, les conséquences étaient senties comme importantes, mais en même temps les gens avaient la perception que les gens se poignaient le cul sur le bien-être. Moi, je pense que c'est un enjeu social beaucoup plus par rapport aux conséquences. Peut-être plus pour les enfants [...] parce que pour les adultes, la « méritocratie » est forte dans l'idée que, si tu fais des efforts, tu vas être capable de t'en sortir. Si tu t'en sors, c'est parce que tu as fait des efforts, tout ça. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

D'autres répondants ont la certitude que la pauvreté est devenue un enjeu à la suite de la pression imposée à la grandeur du Québec par la mobilisation du Collectif. Pour eux, la pauvreté n'est pas apparue spontanément dans les préoccupations populaires et encore moins

dans celles du gouvernement. C'est plutôt une question qui a émergé tranquillement dans le discours social au prix de nombreux efforts. D'ailleurs, le premier répondant cité fait remarquer qu'avant 1997 les médias parlaient de lutte à la pauvreté. L'apparition du terme "élimination de la pauvreté" dans les médias est concomitante avec la fondation du *Collectif*. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres personnes interrogées, le *Collectif* a donc grandement contribué à positionner cette question dans l'opinion publique.

C'est un enjeu plus qu'avant. Au niveau du discours, j'avais fait, pour m'amuser, une recherche sur les bases de données de médias du nombre d'occurrences des expressions "éliminer la pauvreté". Il n'y en a à peu près pas avant 97. Depuis qu'on est là, ça monte à 30, 40, 50 et plus. Ça a augmenté. On a fait avancer cet élément-là du discours. [...] Je ne dis pas que c'est devenu le plus grand enjeu. On voit encore des trucs comme la santé qui ont une plus grande popularité auprès des médias, mais j'ai l'impression qu'il y a eu un changement depuis quelques années, une amélioration de la situation discursive de la lutte à la pauvreté. [...] Au sortir des années 80-90, tout était axé sur la réalité de croissance, la richesse, l'économie. (Permanent du Collectif #2)

Je considère que oui, mais ce n'est pas un enjeu social permanent, dans le sens que ça ne va exister que si on met les pressions nécessaires. J'ai comme le sentiment qu'il suffirait de diminuer la pression et la mobilisation et ça pourrait facilement passer à côté. (Permanent du Collectif #1)

Bon il faut dire que, c'est certain que le gouvernement n'a pas le choix de se mobiliser, sauf je n'ai pas l'impression que pour eux, c'est vraiment un enjeu. C'est comme si le gouvernement se sentait obligé d'embarquer là-dedans parce qu'il y a beaucoup de pression. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Outre la mobilisation menée par le *Collectif*, des répondants associent également l'émergence de cette préoccupation à certains événements pilotés par les mouvements sociaux : la Marche des femmes contre la pauvreté et la violence de 1995 et la tenue des Forums de développement social dans toutes les régions du Québec à la fin des années 90.

Il y a eu aussi les Forums sociaux sur le développement social où on a mis la question de la lutte à la pauvreté et de l'élimination de la pauvreté sur le tapis beaucoup dans ces années-là. C'était exactement les mêmes années que le projet en tant que tel. [...] Autrement, il y a les municipalités qui se positionnaient face à ça, qui n'étaient pas présentes avant. C'est arrivé dans

ces mêmes années-là où les municipalités ont découvert qu'il y avait de la pauvreté. Aussi, nous avions fait notre travail, les organismes communautaires en disant qu'il y en a de la pauvreté. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire)

Il y a eu la Marche des femmes de 95, ç'a été un déclencheur [...] Je pense que la Marche des femmes a amené déjà une préoccupation au niveau de la pauvreté des femmes. On se disait que les organismes, les groupes sont ralliés à ça et que si les femmes vivent de la pauvreté, il y a d'autres groupes dans la société qui en vivent autant. Si les femmes la vivent, on peut penser que les enfants et les familles, surtout avec le nombre de familles monoparentales, vivent ça aussi. Ça peut avoir un impact. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Finalement, un répondant affirme que l'appartenance à une classe sociale détermine en grande partie pour qui la pauvreté est un enjeu social. Dans cette logique, les personnes qui vivent les conséquences de la pauvreté, les classes populaires, sont préoccupées par la pauvreté. Pour elles, trouver des solutions à la pauvreté est sans conteste un enjeu. Par contre, selon cette même personne, les mieux nantis de la société sont davantage intéressés à maintenir un certain niveau de pauvreté dans la population pour se garantir l'accès à un bassin de travailleurs à faible revenu. La classe moyenne, quant à elle, est divisée entre les deux conceptions.

Ma vision de la société, c'est une société où, d'un premier côté, il y a ceux qui ont de l'argent, le pouvoir, ceux qui possèdent. Pour eux, la pauvreté n'est pas un enjeu du tout. C'est plutôt un enjeu pour eux, c'est-à-dire qu'ils ont des intérêts dans la pauvreté. Pour eux, il faut qu'une partie de la population soit dans des conditions de pauvreté pour garantir des salaires les plus bas possibles aux travailleurs. Alors, de ce côté-là de la clôture, je ne pense pas que la pauvreté soit un enjeu. La clôture n'est pas quelque chose qui sépare vraiment. La classe moyenne est entre les deux côtés. Les gens qui sont vraiment de l'autre côté clôture sont des travailleurs, la classe ouvrière, les précaires, les sans emploi, les assistés sociaux, les chômeurs. Donc la base de la société. [...] Eux, ils veulent régler la problématique de la pauvreté, dans ses différentes applications, au niveau du logement évidemment, au niveau du revenu pour les personnes vivant la pauvreté. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Le dernier groupe est formé des répondants pour qui la pauvreté n'est pas un enjeu social. Comme on peut le constater à la lecture de l'extrait d'entrevue qui suit, les raisons invoquées

sont similaires à celles de certains répondants qui sont ambivalents devant la question. On peut donc formuler l'hypothèse qu'il s'agit, fort probablement, d'une lecture différente d'une même réalité en fonction des personnalités des répondants.

J'aimerais bien pouvoir dire que oui, mais je ne pense pas que la pauvreté soit un enjeu. Si tu prends monsieur, madame tout le monde sur la rue et tu dis «est-ce qu'on devrait essayer d'éliminer la pauvreté ? Est-ce que vous voulez absolument qu'on garde du monde dans la pauvreté?» Ça, ça va. C'est ce qui explique l'ampleur des appuis à un projet de loi qui vise l'élimination de la pauvreté. Est-ce que c'est un enjeu social ? Je ne pense pas cependant. Les travailleurs aiment mieux les baisses d'impôt que l'augmentation des chèques d'aide sociale. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

LES ACTIONS POUR MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE

Les principales actions réalisées dans le cadre de cette stratégie de mobilisation de l'opinion sont de deux ordres soit une campagne de communication et la signature d'une pétition. D'entrée de jeu, on peut d'ores et déjà affirmer qu'avec ses 215 307 signatures, la pétition a été un outil de sensibilisation important pour marquer des points dans l'opinion publique comme le confirme ce répondant :

La pétition, pour l'opinion publique ça aidé aussi. Tu sais, quand tu dis que 200 000 personnes ont signé, ces gens-là, au moins une fois, ils en ont entendu parler. (Permanent du Collectif #1)

Cependant, si les signataires de la pétition ont, par leur geste, appuyé le principe d'éliminer la pauvreté, on ne peut pas conclure que leur signature est un appui au contenu de la proposition du *Collectif*. Bref, les gens endossent l'objectif d'éliminer la pauvreté mais pas nécessairement les choix de société qu'une telle loi suppose en matière de finances publiques.

Moi, comme travailleur, je paie bien trop cher d'impôt. Je me fais saigner à blanc, la classe moyenne. Quand on en arrive à mettre en balance la lutte à la pauvreté avec d'autres affaires, avec la création d'emplois, je pense que la pauvreté descend dans la priorité de bien du monde. C'est ce qui explique les

difficultés qu'on a à en arriver à quelque chose de concret en terme d'amélioration réelle de la pauvreté. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits).

Deux éléments peuvent expliquer une partie du succès populaire obtenu par cette pétition. D'abord, des répondants voient, parmi la population, un sentiment d'indignation devant à la pauvreté présente dans une société riche comme le Québec. La proposition de loi du *Collectif* vient donc apporter une solution concrète au problème. Deuxièmement, d'autres considèrent que, lors des séances de signatures, d'avoir aidé les gens à faire des liens entre les revendications du *Collectif* et la situation vécue par leurs proches a permis de multiplier les appuis.

On est dans une société qui a pris conscience qu'il y a de plus en plus de pauvreté qui touche tout le monde même les travailleurs. On est dans une société riche qui a les moyens d'aider tous les citoyens. On ne peut pas accepter d'en laisser sur le bord du chemin. [...] Dans les années 60 et 70 certains pays disaient, il n'y a pas de pauvreté chez nous. Ça, c'est fini depuis les crises économiques successives qui se sont passées. Ça rejoint une préoccupation des gens d'éliminer la pauvreté puisqu'elle touche de plus en plus de monde, ton entourage, tes frères et sœurs, etc.... [...] Et là, on est arrivé avec un moyen pour changer ça qui est une loi qui définit des droits, des moyens. C'est un outil et pour que cet outil prenne toute sa place, il faut signer la pétition. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Je me réfère toujours aux pétitions dans les centres d'achat où, c'était le monde de la base qui n'avait jamais entendu parler de ça, qui travaille chez Price, chez Alcan. En passant, ils nous regardaient un petit peu, puis un moment donné, ils nous revoyaient les deux mains en l'air en train d'expliquer notre affaire et on les voyait revenir. Je me rappelle en autres un monsieur qui m'avait passé dans la face deux trois fois pour revenir. «Comme ça vous, vous ne connaissez pas de pauvres ? » Il m'avait alors raconté que son frère avait perdu sa job dans une grosse compagnie. Il était devenu vraiment pogné en dedans. Là, on venait de le toucher. [...] Les gens qui signaient devaient se sentir impliqués. (Représentant régional #1 du mouvement communautaire).

Pour ce qui est de la stratégie de communication du *Collectif*, elle repose d'abord et avant tout sur un travail terrain plutôt que sur une campagne médiatique. Pour ce faire, la porte-parole multiple les tribunes pour présenter la proposition de loi, convaincre le plus de gens possible et

développer une base militante forte dans toutes les régions du Québec. Toutes les occasions sont bonnes pour répéter le message : conférences, rencontres d'informations dans différents groupes, tournée régionale, etc.

La communication pour une cause comme ça, ça ne se fait pas juste dans les médias. Il y a beaucoup de travail de base. Toutes les conférences que la porte-parole a données partout pour pousser cette idée-là, bien ça a convaincu du monde. Ça se fait par la base puis quand tu repasses par les grands médias pour l'opinion publique, c'est comme par une autre direction. Si tu n'es pas en bas, tu as beau avoir la meilleure campagne médiatique, ça va retomber vite. L'affaire du Collectif ça va retomber moins vite parce qu'il y encore des personnes qui portent ce message-là et qui vont le faire remonter dans les régions, dans leurs milieux locaux, dans leurs institutions, dans les différents lieux d'influence. (Permanent du Collectif #2)

Pour être accessible au plus de gens possible, le *Collectif* mise sur Internet. Le site du *Collectif*, d'abord conçu à l'usage des membres, se transforme en véritable toile d'information sur la pauvreté ou se côtoient les nombreux documents produits par le *Collectif* et une foule d'autres renseignements sur le sujet (documents gouvernementaux, liens vers les sites Internet des organismes partenaires, rapports de recherche, dossier de presse, etc.). Au fil des ans, en plus de demeurer le principal organe de communication des membres, ce site est devenu un véritable portail d'information à l'intention du grand public comme le mentionnent ces deux employés du *Collectif*.

On a porté beaucoup d'attention pour avoir une présence sur Internet et je me rends compte que c'est efficace. Ça permet à toutes sortes d'individus de trouver tout ce qu'ils ont besoin. On essaie de le garder vivant, simple, bien classé aussi. (Permanent du Collectif #1)

Avant, c'était plutôt une page où s'accumulait une série de renseignements qui pouvaient faire la job juste pour le réseau. Mais là, on l'a ouvert pour que le grand public puisse aussi y voir un intérêt. Mais c'est aussi très centré sur les besoins du réseau. Selon les statistiques, on a une moyenne de 40 à 50 visites du site par jour et c'est international aussi. Il y a quand même un certain pourcentage qui vient de l'extérieur, car on est bien indexé. Quand on fait de la table de recherches, on sort assez haut quand on veut "pauvreté". Il y a des gens qui viennent nous voir d'un petit peu partout. C'est dur à évaluer la fréquentation. (Permanent du Collectif #2)

Pour rejoindre un vaste auditoire, l'équipe du *Collectif* encourage la rediffusion des informations disponibles sur le site Internet dans différents lieux publics et organismes qui ont appuyé la proposition de loi. Par exemple, c'est dans cet esprit que le bulletin d'information *La Soupe au caillou* est publié sur Internet. Certains comités régionaux ont participé à cette initiative de retransmission de l'information comme le confirme ce répondant.

On a le souci de garder un contact avec les groupes qui ont appuyé le Collectif. On a essayé de leur envoyer de la documentation. Justement, comme le Collectif le demande, les documents qu'on trouve pertinents, on essaie de les redistribuer. On donne une visibilité au Collectif, aux actions qui ont été faites, aux groupes aussi. On est allé porter beaucoup de documentation dans les places publiques, bibliothèques, centres d'achat, etc. C'est vraiment le comité relayeur qui a pris ça en main même si l'on sent qu'on peut compter sur les membres de Solidarité populaire. C'est facilitant. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

LES TACTIQUES POUR INFLUENCER LE GOUVERNEMENT

Les membres du *Collectif* ont soutenu différentes actions visant à influencer les décideurs politiques. Cette stratégie avait comme objectif l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une loi pour éliminer la pauvreté. Les tactiques mises de l'avant sont de l'ordre du lobbying auprès des parlementaires et des autres instances de décision (CRD, municipalités, etc.). Cette stratégie d'intervention et surtout les tactiques qui l'accompagnent ont probablement été un des éléments les plus difficiles pour l'atteinte d'un consensus puisqu'elle avive une des polarisations les plus évidentes parmi les membres du *Collectif*: l'approche consensuelle versus l'approche conflictuelle.

Plusieurs personnes rencontrées soulignent l'originalité et l'efficacité du *Collectif* quant à son choix stratégique visant à influencer les parlementaires et les autres décideurs politiques à différents niveaux (CRD, les partis politiques, la Commission parlementaire, etc.). Pour eux, le

Collectif a su utiliser avec doigté une gamme variée de tactiques d'intervention. Pour illustrer ce propos, le prochain répondant fait référence au dépôt de la pétition du *Collectif* par des représentants des trois principaux partis politiques présents sur la scène québécoise.

Je pense qu'on a fait quelque chose d'un peu original, à l'automne 2000 quand on a séparé l'histoire citoyenne parlementaire et gouvernementale de la loi en disant : «notre plan d'action doit jouer sur toutes les lignes ». Il y avait une tendance à minimiser l'impact du travail auprès des parlementaires alors que c'est probablement de là que sont venus tous les grands coups qui ont augmenté le rapport de force. Par exemple que trois députés de trois formations différentes aient déposé la pétition, qu'il y ait eu une motion des libéraux appuyée par l'ensemble de l'opposition la journée même du dépôt. On se demandait si c'était de la récupération, mais à la longue, je me rends compte que cette motion-là a obligé le gouvernement à dire quelque chose. Elle l'a obligé à engager quelque chose là-dedans. (Permanent du Collectif #1)

L'autre tactique pour influencer le gouvernement a consisté à participer, à l'automne 2001, à la consultation sur les orientations gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté "Ne laissez personne de côté" mise de l'avant par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Le mandat de mener ces consultations dans chacune des régions a été confié aux Conseils régionaux de développement (CRD). L'idée derrière cette participation était de livrer au gouvernement le message que les orientations déposées ne répondent pas aux attentes des personnes en situation de pauvreté et que la proposition du *Collectif* est une bien meilleure alternative pour éliminer la pauvreté. Le *Collectif* faisait donc le pari de recueillir suffisamment d'appuis en région pour rendre sa proposition incontournable aux yeux du gouvernement. Comme le mentionne ce répondant, cette participation n'était pas jugée favorable par tous les groupes membres. Plusieurs arguments auraient pu justifier l'absence du *Collectif* à ces consultations.

Dans notre réseau, le monde n'y croyait pas tant que ça. on a eu un gros débat au début de cet automne-là sur est-ce qu'on participe ou pas à ces consultations-là. Il y avait des tas de gens qui disaient, ça va être décidé d'avance, puis on n'aura pas l'appui des régions, c'est politique le CRD, puis le PQ est là-dedans, ... Tous les arguments étaient là pour dire que ça ne sert à rien de mettre de l'énergie là-dedans. Ils nous occupent pendant qu'il faudrait qu'on fasse d'autres choses. (Permanent du Collectif #1).

Pour dénouer l'impasse, le *Collectif* prend la décision de respecter le choix de chacune des régions en favorisant une diversité d'actions autour des consultations. C'est ainsi que dans certaines régions comme au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le comité relais a choisi de participer aux consultations et a réussi à obtenir l'appui du CRD pour la proposition du *Collectif*. D'autres régions ont plutôt opté pour manifester dans la rue pendant la tenue de la consultation. Ce témoignage illustre bien la diversité des moyens d'action retenus par les régions dans le cadre de cette consultation.

On a toujours eu une branche qui croyait que la meilleure solution, c'est d'aller dans la rue. Notre approche a été de dire qu'on n'empêchera pas les différents moyens. Il y a des gens qui veulent participer aux consultations et qui pensent que c'est possible pour eux d'aller chercher une position globale. Pourquoi ils n'essayeraient pas ? On a eu une bonne atmosphère. Il y a quelques régions qui ont fait des manifs comme à Laval et à Montréal. D'autres régions sont plutôt allées à l'intérieur. Dans certaines, comme au Saguenay, ils ont même réussi à aller chercher de l'appui. On avait déjà eu l'appui de trois CRD, puis quatre autres se sont ralliés pendant ce temps-là. (Permanent du Collectif #1)

Les résultats du travail de lobbying déployé par le réseau du *Collectif* dans chacune des régions du Québec sont éloquents. Alors que le gouvernement espérait procéder à une validation de ses orientations et contourner la proposition du *Collectif*, il s'est plutôt fait répéter la nécessité d'une loi pour éliminer la pauvreté sur la base de cette proposition. C'est ainsi que les CRD des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie qui avaient déjà appuyé le travail du *Collectif* avant la tenue de cette consultation ont tout simplement réitéré leur appui lors de la visite de la ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Nicole Léger. Les régions de Québec, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de Laval ont, quant à elles, affirmé leur intérêt pour la proposition du *Collectif* en s'engageant à l'étudier davantage. Le CRD de la Gaspésie a martelé à plusieurs reprises la nécessité d'une loi sur la base du travail du *Collectif*. La Côte-Nord et la Montérégie ont relevé les nombreux appuis accordés à

cette proposition dans leur milieu. Finalement, trois régions soit l'Outaouais, Lanaudière et l'Estrie ont profité de la visite de la ministre pour voter leur appui formel à la proposition du *Collectif*. À ce sujet, un représentant du comité relateur du Saguenay–Lac-Saint-Jean trace un bilan positif du positionnement stratégique de sa région lors de la consultation gouvernementale.

Cela a situé pour le gouvernement le projet du Collectif comme un incontournable dans une place où il ne s'attendait pas : les officines gouvernementales. Les CRD en général sont assez proches du gouvernement. Sauf qu'à plusieurs endroits les Commissions de développement social ont repris les points de vue du Collectif. Est-ce que cela a été déterminant ? C'était une joute qu'il ne fallait pas manquer. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Devant ces différentes activités visant à influencer les décideurs politiques, un répondant compare le *Collectif* à un parti politique pour évoquer le développement d'un lobby populaire qui contrebalance le lobby économique.

Le Collectif, à la limite, c'est un peu comme un parti politique, mais qui n'est pas lié au pouvoir. Il a une grande liberté. Avec un projet de loi, en s'appropriant davantage la clé du politique, bien nécessairement, il devient vite un incontournable. Un lobby populaire. Un peu comme le lobby de l'argent. (Représentant régional #1 du mouvement pastoral)

En maintenant constamment des liens avec le parti au pouvoir pour influencer les décideurs, des répondants se demandent comment le *Collectif* peut demeurer critique devant la loi 112 alors qu'il a participé de près à son élaboration. D'autres se questionnent sur la liberté d'action du *Collectif* en contexte préelectoral. L'arrivée des élections générales a-t-elle favorisé l'adoption de la loi 112 ou a-t-elle contribué à lier les mains des leaders du *Collectif* face à cette proposition de loi qui aurait pu être bonifiée davantage en maintenant un rapport de force ? Est-ce que le *Collectif* a fait le calcul que la loi 112 ne pouvait être adoptée que par le Parti québécois et ce, avant la tenue des élections générales ? C'est du moins ce que laisse entendre le premier répondant.

Nicole Léger et Bernard Landry ont dit au Collectif « si ce n'est pas avec nous autres cette fois-là, oublie ça, il ne passera pas le projet de loi. Il n'en n'aura plus ». [...] C'est de la belle démocratie, mais c'est comme ça. Alors, ils ont eu la main un peu forcée. [...] Moi j'étais plutôt critique face à la réaction du Collectif. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits).

C'est difficile pour le Collectif d'être excessivement sévère sur le projet de loi 112 l'ayant lui-même demandé et ayant alimenté les canaux de lobbying ouverts avec le PQ là-dedans. Il y avait des canaux où ça discutait constamment du contenu. Ce n'était pas juste une gang qui allait manifester puis après ça, ils font ce qu'ils veulent. On a participé à ça. C'est une nouvelle façon de faire que les leaders du Collectif ont introduit qui a ses forces et ses faiblesses. Elle a la force de savoir où l'on en est et la faiblesse de parfois privilégier ce canal-là au dépend de la mobilisation. En même temps, la mobilisation n'apporte pas toujours les résultats que tu veux. Donc, comment garder une pression, une mobilisation ? (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

D'autres membres, face à cette stratégie d'influence des décideurs politiques, critiquent le peu de distance de certains leaders du *Collectif* avec le Parti québécois au pouvoir lors de l'adoption de la loi 112. À ce sujet, des répondants déplorent les allégeances politiques ou les sympathies de certains militants des mouvements sociaux pour le Parti québécois. Ceux-ci considèrent que le *Collectif* est beaucoup trop tolérant lorsqu'il s'agit du Parti québécois en alléguant que certains membres manquent de distance critique et de constance politique.

Je pense qu'il faut tirer la leçon et se méfier du Parti québécois, de ces beaux parleurs-là qui nous vendent leur salade passée date. Je trouve ça dommage, que le milieu social et communautaire n'ait pas plus de réflexion que ça [...] Il y a division. Il y a des gens qui sont très proches du Parti québécois et qui vont voter encore pour le Parti québécois aux prochaines élections. Pour eux, c'est déjà moins pire. On a déjà ça et on ne peut le perdre. L'Action démocratique du Québec ouh !!! Donc, beaucoup de gens sont comme ça. On manque de constance politique. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

LE RÔLE DES MÉDIAS

Beaucoup d'efforts, d'énergies et de ressources ont été consentis par les membres du *Collectif* pour se tailler une place sur la scène médiatique. En effet, le *Collectif* a fait le calcul que, sans

une présence médiatique soutenue, il lui serait beaucoup plus difficile d'influencer le pouvoir politique et d'obtenir gain de cause . Selon les répondants, la place accordée par les médias à un problème social est capitale pour être entendu par le gouvernement.

Si on pousse dans une direction, il y a un gouvernement qui est très sensible à l'opinion publique. On a utilisé l'opinion publique à travers les médias, puis il y a une pression qui a marché à travers les médias. C'est sûr que si on n'était pas sorti autant, on n'aurait peut-être pas autant progressé, le gouvernement aurait peut-être moins écouté. (Permanent du Collectif #2)

Quand on est arrivé sur le terrain politique, des actions ont été faites au niveau des médias. Je pense que ça a permis de sensibiliser la population et d'obliger les hommes et les femmes politiques du Québec à nous écouter et à s'occuper de la pauvreté. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

Les médias sont incontournables. Les médias sont un peu comme un miroir de ce qui se passe dans la société. Si un problème a beaucoup d'importance et qu'on n'en parle jamais, ça devient un signe qu'il n'a peut-être pas l'importance qu'on lui accorde. Des fois, ça fausse complètement la réalité parce que quelque chose peut avoir une importance et pas avoir sa place. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Les médias n'ont pas toujours eu un rôle à jouer dans le processus de la démarche du Collectif. En 1998 et 1999, le réseau du Collectif était mobilisé pour écrire collectivement sa proposition de loi. À cette époque, le travail de consultation s'effectuait beaucoup à l'intérieur des réseaux propres aux mouvements sociaux. L'opinion publique n'était donc pas beaucoup sollicitée. Les médias entrent en jeu seulement lors de la présentation officielle de la proposition du Collectif au printemps 2000.

Dans les deux premières années, les médias n'avaient pas de rôle à jouer. C'était la consultation populaire, le Parlement de la rue. Par contre, de mai 2000 à maintenant c'est différent. En mai 2000, on présente la proposition du Collectif publiquement. Là, on est couvert de plus en plus. Est-ce que c'est le rôle qu'on revendique qu'ils jouent, ça c'est autre chose. (Représentant national #1 du mouvement pastoral)

Lors du printemps 2000, le Collectif vise à faire augmenter sa couverture médiatique particulièrement au plan national. Il semble que le travail effectué par les comités régionaux ait

permis d'obtenir une bonne couverture régionale ce qui n'est pas le cas dans les médias nationaux. Pour s'assurer d'obtenir une couverture de qualité, les membres du Collectif ont la certitude qu'ils doivent s'organiser. Ils décident donc d'embaucher un responsable des communications et de lui confier ce mandat. La stratégie retenue est d'outiller les médias pour les aider à développer leur expertise sur le sujet. À partir de cette période, le dossier de presse permet de constater une augmentation du traitement médiatique.

L'arrivée du responsable des communications au printemps 2000 a joué. On voulait avoir une couverture par les médias. Là, c'est efficace. Le temps mis à faire le travail joue aussi. [...] Les médias en région sont sortis avant les médias nationaux et cette couverture-là a toujours été très bonne. C'est lié à l'excellent travail dans les régions. On n'a rien à voir avec ça [...] On a utilisé les médias en restant sur le sujet. On a eu la stratégie de faire appel à leur compréhension du sujet, autrement dit, de les aborder dans leur capacité d'être expert. Ce n'est pas toujours le cas, mais on a plus alimenté ça que des controverses ou la dimension de spectacle, même si ça rapporte moins à court terme. (Permanent du Collectif #1)

Au début, la revue de presse était exclusivement régionale. Un des buts de ma présence c'était d'aller au national. On l'a fait beaucoup, mais la presse des régions est toujours aussi importante. [...] Ce qui a changé de 2000 à 2003, il y a eu des bons coups. Des journalistes ont fait des bons papiers, des bons reportages, des bonnes affaires. D'autres étaient plus dans de la nouvelle standard quand il y avait de l'événement. Je dirais que c'est à force de taper le même clou pendant plusieurs années de suite que certains journalistes, certains médias ont commencé à connaître le dossier et à faire une couverture de meilleure qualité. (Permanent du Collectif #2)

Les répondants ont identifié différents éléments qui les ont aidés dans leur travail auprès des médias. Tout d'abord, il est important d'établir sa crédibilité afin d'être considéré par les médias comme un interlocuteur de premier plan lorsqu'il est question de sujet touchant de près ou de loin à la pauvreté.

Je pense qu'on a gagné la crédibilité avec eux et alors là, on est plus facilement invité pour commenter les sujets. C'est souvent de même que ça se passe. (Permanent du Collectif #1)

Pour ce faire, les membres du *Collectif* ont utilisé une variété de tactiques. C'est ainsi que les répondants considèrent que dans leurs échanges avec les médias, les intervenants du *Collectif* ont toujours pris soin de focaliser sur l'objectif du *Collectif* en évitant le piège d'alimenter la controverse. De plus, puisque la disponibilité d'un porte-parole est hautement appréciée, ils ont parfois accepté d'intervenir sur des sujets connexes ayant un lien avec la pauvreté.

C'est certain que c'est en restant sur le sujet, les demandes sont venues pour des affaires plus différentes. Mais nous quand on sortait, on ne se garrochait pas sur n'importe quoi. On reste focussé sur notre objectif, sur notre discours. Quand c'était pertinent, on y allait. (Permanent du Collectif #2)

De notre côté, on doit se donner et ça me demande aussi d'être disponible, même des fois d'intervenir sur des sujets qui sont légèrement à côté, mais sur lesquels on peut commenter. Ils apprécient la générosité de leurs interlocuteurs et ça fait qu'à un moment donné, c'est comme ça que les sujets sortent. Tu ne les commentes pas quand tu veux au moment où tu veux. (Permanent du Collectif #1)

Le choix du porte-parole semble aussi avoir une incidence sur le traitement médiatique. Selon certains répondants, il est important, que le porte-parole ne soit pas identifié, aux yeux des médias, comme le porte-flambeau d'une des revendications d'un des groupes membres. Il se doit de représenter l'ensemble du réseau. On constate également que les médias ont besoin d'une image ou d'une personnalité forte pour représenter une cause. Cette personne, en assumant les fonctions de porte-parole devient aussi la cible des critiques. C'est un rôle exigeant et parfois peu gratifiant comme en témoignent les trois extraits suivants.

Le fait que je sois porte-parole unique dans les derniers mois aidait. Sinon, les gens pensent que si c'est par exemple le FRAPRU qui parle, c'est leur affaire qu'il pousse. Alors, une personne qui est porte-parole pour un ensemble, c'est nécessaire. [...] Oui, j'ai trouvé ça difficile par bouts parce que des fois, il y a des gens qui contestent ouvertement. Il y a des niveaux de critiques que tu reçois et qui te touchent personnellement. Ça ne venait pas du réseau, mais plus autour. [...] Quand tu exerces ce rôle-là, tu deviens un petit peu la cible. C'est un apprentissage et je pense que j'ai découvert à travers ça que je ne pense pas faire une grosse recherche de pouvoir personnel. (Permanent du Collectif #1)

Évidemment, comme dans toute bonne lutte, on fait toujours une espèce de Che Guevara avec quelqu'un. Là, ça a été la porte-parole. On l'a appelée la mère des pauvres. Elle est casée complètement. (Représentant régional #1 d'un groupe de défense des droits)

Il y a une porte-parole au Québec que j'aime beaucoup, Françoise David. Elle est devenue la chouchou des médias. Dès que Françoise pousse un dossier, il est très médiatisé. Il aurait presque fallu que les médias adoptent aussi notre porte-parole pour que le message devienne aussi couvert, que ce sujet-là devienne couvert. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Aux dires des deux employés du *Collectif* interrogés, le site Internet contribue également à maintenir la crédibilité du réseau pour les médias et à outiller les journalistes face à la question de l'appauvrissement et à ses solutions collectives.

Ça donne une crédibilité pour les journalistes. Connaissant comment ça si tu arrives sur ce site-là et qu'il est bien foutu, tu es plus porté à y porter attention que si c'est croche et difficile à suivre. (Permanent du Collectif #2)

Moi je pense que le site est un outil qui est devenu très important maintenant, et qui fait qu'on voit par exemple que les journalistes y sont allés avant de nous parler bien souvent. (Permanent du Collectif #1)

Si certains éléments ont aidé le *Collectif* à être présent dans les médias régionaux et nationaux, d'autres par contre lui ont été défavorables. Deux éléments principaux ont maintes fois été soulevés par les répondants. Le premier élément est la pensée unique présente dans les médias. Cette pensée unique est engendrée par un important problème de concentration de la presse au Québec. Les répondants en ont long à dire sur le peu d'espace accordé aux différentes mesures sociales dans les médias. Selon eux, la pauvreté est trop rarement présentée comme une question de fond avec toute la rigueur journalistique qu'elle mérite. Il en est plus souvent question comme d'un fait divers dans les cas de fraudes à l'aide sociale ou lors de grandes démonstrations de charité collective. Pour les répondants, les médias sélectionnent leurs priorités d'antenne ou de publication en fonction des valeurs de leurs dirigeants. La pauvreté n'en fait malheureusement pas partie comme l'affirment ces répondants :

Alors, tu sais, c'est sûr qu'il ne faut pas penser que Pierre Karl Péladeau est intéressé par ça. Comme il y a un gros problème de concentration de la presse, de pensée unique. Tout ce qui touche la pauvreté ne passe pas dans la même grille. Dans le cadre de la guignolée, les médias sont concernés et font lever le débat. Là ils en parlent et il y a des témoignages. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Les médias en général sont contrôlés par quelques grandes entreprises et sont là pour faire de l'argent. Donc, on va parler des choses qui permettent d'avoir des cotes d'écoute. Lorsqu'ils parlent de la pauvreté, c'est quand il y a cas d'abus à l'aide sociale, de fraude. Là tu vas voir les médias se garrocher et faire la une des journaux. (Représentant national #1 d'un groupe de défense des droits)

À la limite, ils vont passer un article. C'est vraiment difficile, je trouve que c'est eux autres qui sélectionnent alors que dans le fond, qui sont-ils pour dire qu'une chose est plus importante qu'une autre ? Ils sont là pour couvrir l'ensemble des choses qui sont mises de l'avant, peu importe qu'ils y croient ou pas. Ce n'est pas facilitant du tout. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

L'autre élément problématique est l'importance qu'accordent les médias à leurs côtes d'écoute. Comme le déplorent plusieurs répondants, les médias chérissent les événements sensationnels ou spectaculaires en raison de l'intérêt qu'ils suscitent auprès du grand public. Pour être bien positionné dans un journal ou au bulletin de nouvelles, les gens constatent que ça prend un événement, une controverse ou la présence de personnalités connues. En dehors de la participation occasionnelle de certaines personnalités à des événements organisés par le Collectif, celui-ci n'a jamais accepté d'utiliser cette corde dans sa campagne de communication.

La télévision est venue à quelques reprises quand il y avait des personnalités plus connues lors du débat à Jonquière dans le cadre des élections partielles. Là, c'était intéressant pour eux parce qu'il y avait des candidats. Quand on se retrouve juste notre petite gang, c'est difficile de les avoir. Non, ce n'est pas évident. (Représentant régional #2 du mouvement communautaire)

Il faut qu'il y ait un événement, une nouvelle sinon une controverse. S'il n'y a pas ça, ça leur prend une personnalité. On est là-dedans en ce moment. (Permanent du Collectif #1)

Les fois où c'est plus couvert, c'est quand il y a de la zizanie. Bon, c'est ça, les médias spectacles, à vedettariat, à petits scandales inintéressants. Des fois, c'est plus intéressant de savoir quelle vedette s'est séparée que de savoir que des milliers de personnes ne mangent pas à leur faim au Québec. On a créé une société avec des valeurs sociales comme celles-là qui sont transposées dans les médias. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Pour conclure, une fois que le bilan des stratégies utilisées par le Collectif pour faire des percées dans le domaine des communications a été établi, et que les principales critiques des membres à l'égard des médias ont été recueillies, qu'en est-il de leur perception du traitement médiatique reçu ? Même si, de prime abord, les répondants sont toujours déçus par la couverture médiatique obtenue, la revue de presse compilée par l'équipe démontre, selon certains, une présence régulière et suffisante du *Collectif* dans les médias pour que le sujet demeure d'actualité. Finalement, en plus des médias de masse, il faut prendre en compte le travail de certaines revues spécialisées qui ont fait d'excellents dossiers sur la démarche du *Collectif*.

Je trouve tout le temps que ce n'est pas couvert. Qu'on n'en parle pas plus que ça. Quand je reçois la revue de presse, bien là je me dis, il y en a pas mal. Donc, il faut être plutôt nuancé là-dedans. Mais oui, ça pourrait être plus couvert. (Représentant national #1 du mouvement syndical)

Très souvent, je vais rencontrer des gens qui me disent, ça fait longtemps que l'on ne t'a pas vue, mais on te suit dans les médias. Comme porte-parole du Collectif, ça me renvoie l'image qu'il y a une couverture suffisante pour rappeler le sujet régulièrement. Dans ce sens-là, oui on peut dire que malgré les réserves qu'on a, la revue de presse est assez imposante. (Permanent du Collectif #1)

Il n'y a pas juste par les médias avec les méthodes de masse. C'est aussi par des revues comme le National qui a fait un gros dossier qui a de l'influence. Ce n'est pas lu par tant de monde que ça, mais c'est lu par du monde qui a de l'influence. (Permanent du Collectif #2)

LES TACTIQUES CONSENSUELLES OU CONFLICTUELLES POUR FAIRE BOUGER LE GOUVERNEMENT ?

Si le choix des objectifs du *Collectif* a rapidement fait consensus, il n'en est pas de même pour les actions mises de l'avant afin de faire cheminer le gouvernement dans la voie de l'élimination de la pauvreté. En effet, l'étude des tactiques d'intervention utilisées permet d'observer trois courants de pensée parmi les membres du *Collectif*. Ces trois courants se regroupent autour de deux approches : l'approche consensuelle et l'approche conflictuelle. La présentation des principaux résultats de cette recherche permet de constater que les stratégies et tactiques privilégiées par l'équipe du *Collectif* pour pousser le gouvernement à adopter une loi sont davantage de type consensuel que conflictuel. Ce choix a engendré une polarisation entre les défenseurs de l'approche consensuelle par rapport à ceux se réclamant de l'approche conflictuelle.

Le premier, le courant législatif, représente, selon les répondants, la pensée de la majorité des membres du *Collectif*. Il regroupe les organisations qui veulent obtenir du gouvernement québécois une loi pour éliminer la pauvreté avec un plan d'action à long terme et des mesures urgentes à court terme. C'est un courant qui privilégie les actions de type consensuel.

Il y a un courant qui était plus à tendance Despouy et du sommet de Vienne auxquels l'instigatrice s'est inspirée. C'est le courant de législation avec un plan d'action pour éliminer la pauvreté et des mesures urgentes. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel).

Le deuxième courant, le courant du droit, regroupe les organismes revendiquant le renforcement des droits sociaux et économiques. Il s'agit d'une tendance privilégiant des actions de type conflictuel. D'après cet informateur, les défenseurs de ce courant privilégient comme moyens d'action des recours juridiques pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté.

C'était plus des recours juridiques contre les violations de droits humains, économiques et sociaux. Contre les violations par exemple d'accès au droit au logement, contre les violations du droit à un revenu décent, des recours en vertu de la Charte des droits et libertés. [...] C'était la gang qui, en 1996, avait déposé [...] au Comité international sur les droits économiques et sociaux un rapport pour dire que le Canada et le Québec ne s'acquittent pas de leurs responsabilités au niveau international parce que les droits à un revenu décent, à la dignité, à l'éducation gratuite sont bafoués au Canada et au Québec. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel)

Le troisième courant est celui de la mobilisation. Les organismes qui s'en réclament souhaitent que le *Collectif* oriente ses actions vers le développement d'un rapport de force face au gouvernement. Pour eux, ce rapport de force ne peut s'établir que par des actions qui confrontent le pouvoir en place comme en témoigne ce répondant.

[...] C'est donc important, si on veut améliorer des affaires, qu'on se mette en action dans le développement d'un rapport de force qui lui, peut avoir un impact. Qu'on pousse pour que dans le plan d'action qu'on adopte, qu'il y ait d'autre chose qu'un rendez-vous, un grand rendez-vous une fois par deux ans. Il faut que notre monde rencontre et talonne les députés. C'est gentil que la porte-parole du Collectif rencontre les députés, mais c'est intéressant aussi que nous autres on parte avec notre gang de 25 ou 30 personnes et qu'on aille talonner le député, moins gentiment et disant : « Quand est-ce que tu vas en chambre prendre la parole pour nous ? On t'attend ici. On va te donner de la visibilité dans le journal local parce que tu ne te grouilles pas le cul. » Ça prend ça si on veut avancer. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Le tableau 4 permet, en un coup d'œil, de faire une synthèse de cette polarisation entre l'approche consensuelle et conflictuelle présente parmi les membres du *Collectif*.

Tableau 4 Polarisation consensuelle et conflictuelle en fonction des trois principaux courants de pensée des membres du Collectif

Courant de pensée	Approche	Exemples de tactiques d'intervention privilégiées
Courant législatif	Consensuelle	Lobbying politique Rencontres d'information Sessions de formation
Courant du droit	Conflictuelle	Recours juridiques
Courant de la mobilisation	Conflictuelle	Manifestations Occupation de bureaux de députés

Tout au long de sa démarche, le *Collectif* a dû composer avec ces différentes tendances afin de maintenir, parmi ses rangs, l'unité nécessaire à la mobilisation. Cette polarisation entre l'approche consensuelle et conflictuelle demeurera bien présente au sein du *Collectif* et fera toujours partie des défis à relever. Certains membres issus du courant de la mobilisation directe ont critiqué le caractère "bon enfant" de la démarche du *Collectif*. Ils y déplorent notamment le manque de reconnaissance de l'utilité structurelle de la pauvreté dans le système politique et économique. Ces extraits d'entrevue démontrent bien cette position.

Le courant de la mobilisation remettait en question l'objectif visant l'adoption d'une loi. Il était plus orienté vers des revendications sectorielles comme un grand chantier de logement social et sur la logique de confrontation et de mobilisation directe. On demande un grand chantier, on mobilise partout le plus fortement possible dans les rues, on radicalise nos actions. C'est un peu ça le schéma de mobilisation qu'il prônaît et prône encore. La stratégie d'obtenir une loi qui viendrait prévoir un plan d'action serré et toute cette mécanique-là, il était contre ça. (Représentant régional #1 du réseau institutionnel).

C'est gentil d'aller rencontrer toute la députation au complet et de les faire brailleur, un par un, sur comment le monde y sont pauvres et que c'est triste, qu'il faudrait faire de quoi. De notre point de vue, c'est complètement oublier que dans la vie, dans la société il n'y a pas juste des bonnes intentions, il y a des rapports de force et des conflits d'intérêt parce qu'il y a du monde qui n'ont

aucun intérêt à ce que les choses changent pour le mieux, pour le monde pauvre. Ce n'est pas ça leurs intérêts, parce que ça va contre la cote de leurs actions en bourse. Je pense que ce manque d'analyse politique est présent au Collectif. Ça se retrouve dans tous les documents de faire appel au cœur et à la raison du gouvernement pour qu'ils finissent pas agir. C'est bien de valeur, mais ça ne marche pas de même. (Représentant national #2 d'un groupe de défense des droits)

Pour clore cette partie sur la mobilisation de l'opinion publique, il a d'abord été démontré que la majorité des répondants considèrent que la pauvreté est un enjeu social assez important dans l'opinion publique. Certains y mettent toutefois des bémols concernant la distinction faite par le public entre la pauvreté des enfants et celle vécue par les adultes. Alors qu'on s'indigne pour le premier groupe, la population est beaucoup plus sévère envers le deuxième groupe pour qui de nombreux préjugés perdurent encore. Aux dires des répondants, l'opinion publique est en faveur du principe d'éliminer la pauvreté, mais pas nécessairement en accord avec les choix sociaux qu'impliquent les solutions proposées. Pour tenter d'influencer l'opinion publique, les membres du *Collectif* ont eu recours à une campagne de communication basée sur un laborieux travail terrain et sur la signature d'une pétition en faveur de sa proposition. Pour atteindre son but ultime, soit de voir sa proposition adoptée par l'Assemblée nationale, le réseau du *Collectif* a utilisé différentes tactiques visant à influencer le pouvoir en place. Il a également été question de la campagne médiatique menée par le *Collectif* pour démontrer au gouvernement l'importance que revêt cette question dans l'opinion publique. Finalement, l'étude des tactiques retenues pour faire bouger le gouvernement a permis de constater la présence d'une polarisation entre les tenants de l'approche consensuelle et ceux de l'approche conflictuelle.

5.4 LES FAITS SAILLANTS

En conclusion, certains faits saillants ressortent des résultats présentés dans ce chapitre. Tout d'abord, pour le premier objectif de recherche qui était de comprendre le processus ayant

conduit les principaux acteurs collectifs des mouvements sociaux à définir ensemble une stratégie commune d'élimination de la pauvreté et à fonder le *Collectif*, quatre thèmes ont été développés soit : l'interprétation du contexte historique ayant permis la genèse du *Collectif*, les motifs d'adhésion, les stratégies et tactiques de mobilisation et les éléments favorisant le maintien de la mobilisation des membres.

Dans la partie traitant de l'interprétation du contexte historique, les données démontrent que les répondants semblent s'expliquer la naissance du *Collectif* en fonction de deux éléments : leur expérience militante antérieure et les effets du déficit zéro. Par la suite, les principaux motifs d'adhésion des groupes sont présentés tour à tour. Si les groupes de la première heure n'avaient pas de réticences majeures face à l'idée de proposer une loi pour éliminer la pauvreté, il n'en est pas de même pour les groupes qui se sont ralliés en cours de route. Les motifs d'adhésion des groupes de la première heure sont un besoin de passer de la défensive à l'offensive, la nécessité d'augmenter son capital de sympathie dans la population, l'urgence d'agir face à un gouvernement demeuré sourd aux revendications des mouvements sociaux, le besoin de mettre en place de nouvelles stratégies de mobilisation et de lutte, le désir de se rassembler autour d'un projet de société qui témoigne des valeurs propres aux mouvements sociaux, le besoin de se joindre à une action collective visant un changement structurel et la nécessité d'avoir des solutions réalistes et concrètes pour la pauvreté. Les groupes qui se sont ralliés l'ont fait pour deux motifs : le consensus grandissant autour de la proposition du *Collectif* et la conviction qu'il est plus probable de faire des gains dans leurs revendications sectorielles avec le *Collectif* qu'en dehors. Il a aussi été démontré que la motivation des groupes à adhérer au *Collectif* repose sur leur analyse de la possibilité d'obtenir l'adoption d'une loi. Les membres du *Collectif* ont été regroupés en trois catégories en fonction des principaux résultats attendus à la suite de leur participation. À la lumière des principales motivations à adhérer au *Collectif*, un thème particulièrement porteur de sens est apparu comme un élément central dans cette

mobilisation : le retour de l'utopie comme élément favorisant la mobilisation des acteurs collectifs. Le troisième thème traité dans la première partie correspond aux stratégies et tactiques de mobilisation des membres. Deux stratégies sont présentées de concert avec les tactiques de mobilisation qui les accompagnent. La première s'adresse aux personnes en situation de pauvreté et aux gens qui oeuvrent dans les mouvements sociaux. Elle a comme objectifs d'élaborer collectivement une loi et d'impliquer activement ces personnes dans la suite de la démarche. La deuxième stratégie vise à influencer la population pour faire émerger la pauvreté comme un problème social inacceptable que le Québec doit résoudre. Finalement, les éléments favorisant le maintien de la mobilisation des membres constituent le dernier thème abordé dans cette partie. Ces éléments sont : les résultats concrets obtenus par le *Collectif*, la participation des personnes en situation de pauvreté, la pédagogie employée, les outils produits, la possibilité de lutter ensemble avec un plan d'action concertée, le rôle de Solidarité populaire Saguenay–Lac-Saint-Jean, la personnalité et le charisme de la porte-parole nationale, le leadership du mouvement pastoral et des groupes populaires ainsi que celui de l'équipe du *Collectif*.

Le deuxième objectif poursuivi par cette étude était de comprendre le processus de définition d'un consensus au sein du *Collectif*. Pour ce faire, le mode de prise de décision dans le groupe a été observé. On y apprend que le mode de prise de décision privilégié par les membres a été le consensus. Cependant, à la lumière des témoignages recueillis, on constate qu'il peut favoriser l'opinion des membres les plus influents au détriment de celle des autres. Un autre élément est important à retenir : le rôle essentiel qu'ont joué les mesures urgentes dans le maintien de l'unité et de la cohésion du *Collectif*. Sans ces revendications, la majorité des membres croient que le consensus n'aurait pas pu être établi ni maintenu.

La dernière préoccupation de cette recherche était de comprendre comment le *Collectif* a réussi à mobiliser suffisamment l'opinion publique pour forcer le gouvernement québécois à inscrire la question de l'élimination de la pauvreté à son agenda politique. Certains éléments ressortent davantage. Tout d'abord, la majorité des répondants considèrent que la pauvreté est un enjeu social reconnu dans l'opinion publique. Par contre, ils sont d'avis que même si les gens sont sensibles aux conséquences de la pauvreté, ils ne sont pas nécessairement prêts à octroyer les fonds publics nécessaires à son élimination. Ensuite, on apprend que la stratégie de communication consistant à multiplier les tribunes pour faire connaître sur le terrain la proposition du *Collectif* a été beaucoup plus efficace qu'une campagne médiatique. De plus, on souligne que pour influencer les décideurs politiques, le *Collectif* a eu recours à une panoplie de tactiques dont des activités de lobbying. Ces tactiques ont probablement été un des éléments les plus difficiles pour l'atteinte d'un consensus puisqu'elles avivent une des polarisations les plus évidentes parmi les membres du *Collectif*. En effet, alors que la majorité des membres du *Collectif* privilégient l'approche consensuelle, certains membres, de tradition plus revendicatrice, favorisent des actions de type conflictuel. Finalement, les médias ont été utilisés pour démontrer au gouvernement l'importance de cette question dans l'opinion publique. Chacun des faits saillants qui viennent d'être soulevés sera tour à tour développé au prochain chapitre.

6. LA DISCUSSION

Ce chapitre est consacré à l'analyse des résultats. Il est subdivisé en fonction des trois grands thèmes de la recherche soit : la mobilisation des acteurs collectifs, l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif* et l'inscription de la question de la pauvreté à l'agenda du gouvernement du Québec.

6.1 LA MOBILISATION DES ACTEURS COLLECTIFS

D'entrée de jeu, on peut affirmer que la lutte menée par le *Collectif* correspond au modèle d'action sociale tel que présenté dans la typologie développée par Doucet et Favreau (1991) à partir du modèle de Rothman (1979) ou de l'approche sociopolitique (Bourque et coll., 2007). Comme en fait était le cadre théorique, les tenants de ce modèle confient la définition et la résolution des problèmes sociaux aux groupes les plus démunis en privilégiant, par exemple, des stratégies d'éducation populaire et la négociation de solutions avec le pouvoir en place. L'approche utilisée par le *Collectif* est clairement dans cette voie. En accord avec Plamondon (2006), les présents résultats démontrent qu'une place centrale a été accordée aux personnes en situation de pauvreté à toutes les étapes du processus de mobilisation. Leur participation constante a même été identifiée comme un élément ayant favorisé l'adhésion de certains groupes et permis le maintien de la mobilisation. C'est donc un aspect fondamental qui transcende toute la démarche du *Collectif*, de l'élaboration des orientations nationales jusqu'à la réalisation des actions de mobilisation et la création du comité AVEC. Pour appuyer ce propos, on peut affirmer que les quatre formes de participation citoyenne dans un groupe communautaire tel qu'identifiées par René, Soulières et Jolicoeur (2004) ont été bien présentes

au *Collectif*: être présent, prendre la parole, passer à l'action et s'impliquer au niveau décisionnel. En opposition à l'exemple cité par Péchu (1996), où les militants professionnels ont dû employer des incitations sélectives (ex.: services individualisés d'aide juridique) pour favoriser la participation des mal-logés à la mobilisation, les membres du *Collectif* ont initié une véritable pratique sociale qui favorise la pleine participation des personnes en situation de pauvreté.

Une des interrogations de cette étude portait sur la perception des répondants concernant les origines du *Collectif*. À la lumière des propos recueillis, deux éléments sont apparus particulièrement porteurs de sens : l'expérience militante antérieure des répondants et les effets perçus du déficit zéro. En effet, dans la présente étude, il a été démontré que les répondants, indépendamment de leur secteur d'intervention, associent la fondation du *Collectif* à leurs implications antérieures dans des luttes sociales. C'est ainsi que les militantes féministes considèrent que la *Marche mondiale des femmes* est à l'origine du *Collectif*, tandis que les répondants du mouvement pastoral estiment avoir influencé le CAPMO en lui faisant connaître certains textes internationaux (par exemple le Rapport Despouy) à l'origine du projet de loi alors que les militants des groupes de défenses des droits des personnes assistées sociales prétendent que l'idée du *Collectif* est une suite logique de la mobilisation orchestrée par la Coalition nationale de l'aide sociale. Même si ces acteurs s'approprient une part de la genèse du *Collectif* en considérant avoir influencé sa mise sur pied soit par leurs actions ou leurs idées, on constate qu'aucun ne revendique l'entièvre maternité ou paternité du projet. Devant ce constat, on peut penser que les membres du *Collectif* ont bien intégré la notion du NOUS collectif. On peut poser l'hypothèse qu'un des éléments qui a rendu possible la collaboration entre les membres a été que chaque organisme ne se considère pas l'unique fondateur du *Collectif*. On peut déceler derrière cette forme d'appropriation collective de la

fondation du *Collectif*, un sentiment d'appartenance au projet et à ses objectifs, de même que la présence des valeurs de coopération et de solidarité entre les membres.

On peut aussi établir un lien assez clair entre les études antérieures et le deuxième élément explicatif de la fondation du *Collectif* soit les effets perçus du déficit zéro. En effet, les auteurs cités dans la recension des écrits ont identifié la présence d'un fort sentiment d'insatisfaction et d'injustice comme condition essentielle à la mobilisation initiale des acteurs (Duperré, 2004; Dutercq & Lafaye, 2003; Gaudreau & Villeneuve, 2005; Lavoie & Panet-Raymond, 2002). Lavoie et Panet-Raymond (2002) ont nommé ce phénomène « la poussée du malaise ». Les répondants interrogés ont jugé intolérable l'acharnement du gouvernement à obtenir un déficit zéro et les conséquences de la réduction des dépenses de l'État sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Pour eux, l'urgence d'agir était bien présente et les mobilisations précédentes, notamment la *Marche mondiale des femmes*, n'avaient pas donné les fruits escomptés. De plus, après la lutte contre la réforme de l'aide sociale de 1996 à 1998, il était devenu insupportable pour les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales d'être encore perçus négativement dans l'opinion publique.

Les données de la présente étude démontrent aussi qu'un thème central a été identifié par plusieurs répondants en tant qu'élément majeur ayant favorisé la mobilisation des acteurs soit le retour de l'utopie dans les mouvements sociaux. C'est ainsi que la majorité des répondants juge que le pouvoir mobilisateur de l'utopie a été un des moteurs principaux de cette lutte. En se donnant le droit de rêver, des militants, d'abord peu convaincus des chances réelles d'adoption d'une loi, ont peu à peu été contaminés par l'enthousiasme et la foi des leaders. Lavoie et Panet-Raymond (2002) parlent de « la tirée de l'espoir » pour décrire cette réalité qui est la deuxième condition essentielle à la mobilisation initiale. Pour les acteurs qui ont participé à la lutte du *Collectif*, il semble que le projet mis de l'avant revêt un aspect symbolique

important : se réapproprier les clés du politique en proposant une loi. Confrontés au peu de gains récoltés dans les mobilisations précédentes, les répondants ont ressenti le besoin de sortir de la position de « critique officiel » des politiques publiques qui fut trop souvent le lot des mouvements sociaux. Ils se sont octroyé un rôle plus proactif en définissant collectivement une solution à un problème social criant pour les militants. « La poussée du malaise » a été si forte après les résultats obtenus par la *Marche des femmes* que plusieurs répondants ont jugé ne plus avoir grand-chose à perdre en investissant leurs énergies dans un projet utopique. Le slogan utilisé par le Collectif, « *Il faut rêver logique* », traduit bien cet état d'esprit. Le besoin de rêver à une société plus juste et à un avenir meilleur pour tous les citoyens a permis à plusieurs répondants de se retrousser les manches pour faire avancer cette idée. On peut ajouter que le retour de l'utopie a été un facteur de mobilisation plus important pour les groupes qui se sont joints au Collectif dès les débuts de la démarche que pour ceux qui se sont ralliés en cours de route.

Devant ce catalyseur important de la mobilisation, un répondant a soulevé l'aspect éthique du pouvoir de l'utopie en posant la question suivante: *Est-ce que le moyen mis de l'avant, soit une loi, risque de susciter trop d'espoir chez les militants et les personnes en situation de pauvreté par rapport aux énergies déployées dans le projet et aux possibilités d'obtenir des gains concrets ?* Les résultats de cette recherche permettent de répondre à une partie de cette interrogation. En effet, l'adoption de la loi 112 a été considérée comme une victoire pour les répondants. Évidemment, plusieurs bémols viennent nuancer cette victoire que plusieurs considèrent partielle. Même si pour l'instant il ne semble pas que les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté se soient améliorées, il n'en demeure pas moins que la majorité des gens impliqués dans la lutte du Collectif savourent l'adoption de la loi 112 comme le résultat d'un travail de mobilisation citoyenne à poursuivre. Certains répondants affirment que l'adoption de la loi 112 est historique puisqu'elle marque un véritable changement dans la

perception sociale de la pauvreté au Québec. Cette affirmation rejoint la conclusion Guigni (2000) quant à l'impact réel des mouvements sociaux sur les politiques publiques, car à la suite de ses observations de trois mobilisations de mouvements sociaux différents réalisées dans trois pays, il a conclu que les revendications des mouvements sociaux ont davantage d'impact sur les changements culturels que sur les changements politiques.

Les conclusions de l'étude réalisée par Neau (2001) sur le mouvement français pour la parité des hommes et des femmes en politique apportent une explication intéressante de la déception vécue par certains répondants au lendemain de l'adoption de la loi 112. Celle-ci affirme que le mécontentement observé chez les militants à la suite de l'adoption de politiques publiques en réponse à leur revendication provient de l'écart existant entre l'utopie présente dans leurs revendications et la logique technique appliquée pour résoudre le problème soulevé. Elle souligne également qu'une démobilisation des militants a suivi l'adoption de la loi sur la parité en politique. Après coup, les militants ont choisi d'endosser un rôle de veille et de contre-pouvoir pour s'assurer de l'application de la loi. Dans les entrevues réalisées pour cette recherche, tous les répondants ont affirmé que la mobilisation du *Collectif* devait se poursuivre afin de veiller au dépôt du plan d'action dans les délais prescrits et de s'assurer de sa conformité à l'esprit de la Loi. Cependant, puisque les entrevues ont été réalisées à peine un mois après l'adoption de la loi 112, les présents résultats ne permettent pas de valider les observations de Neau (2001) quant à la démobilisation des militants.

En ce qui à trait aux résultats associés aux motifs d'adhésion des groupes qui se sont joints tardivement à la démarche du *Collectif*, deux motifs principaux ont été identifiés dans la présente recherche soit le caractère incontournable de la mobilisation et la possibilité de faire des gains plus importants avec le *Collectif* qu'en revendiquant seul. Ces deux motifs correspondent précisément aux postulats dégagés par Staggenborg (1986) dans son étude sur

la formation des grandes coalitions dans le domaine des politiques publiques. Pour elle, il est clair que plus les chances de victoires sont grandes, plus les groupes sont enclins à participer à des coalitions.

Duperré (2004) ainsi que Lavoie et Panet-Raymond (2002) identifient la présence d'un « momentum » favorable ou l'ouverture d'une « fenêtre d'occasion » comme étant la troisième condition nécessaire pour qu'une mobilisation voie le jour. Dans la présente étude, le déclin de la coalition nationale Solidarité populaire Québec (SPQ) a été un des éléments ayant permis de rassembler les forces vives du milieu autour du projet du *Collectif*. La fin de SPQ a donc marqué l'ouverture d'une fenêtre d'occasion que les leaders du *Collectif* ont su saisir. De plus, les résultats de la présente recherche indiquent que la *Marche des femmes* a été un « momentum » important. Plusieurs répondants considèrent que cet événement fut le premier front commun d'envergure des mouvements sociaux en faveur de la lutte contre la pauvreté. Finalement, plusieurs répondants ont perçu un changement important dans la volonté politique de lutter contre la pauvreté au Québec en raison du départ de Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec, de l'arrivée au pouvoir de son successeur et du contexte préélectoral que s'en est suivi.

Comme en témoignent les présents résultats, un autre élément déterminant dans le succès de cette mobilisation est sans conteste la présence d'un leadership fort, assumé par une personne clé dont les qualités humaines et professionnelles sont reconnues par l'ensemble des répondants. En effet, devant le refus de la Coalition nationale de l'aide sociale de prendre le leadership d'une stratégie proactive, la décision du CAPMO de libérer une personne de ses tâches habituelles de travail, dès les balbutiements du projet, pour prendre l'initiative d'écrire une première ébauche du projet de loi fut salutaire. Cette personne deviendra rapidement la porte-parole du groupe et assumera le leadership de la mobilisation. Ce constat est conforme à

Duperré (2004) qui a souligné l'importance de la présence d'une personne ou d'un groupe qui accepte de prendre le leadership lorsqu'une mobilisation s'engage. De plus, Péchu (1996), en mettant l'accent sur l'apport essentiel des militants professionnels dans la lutte menée par un groupe de mal-logés, confirme aussi ce constat. Pour Duperré (2004), ces personnes doivent avoir la capacité de réunir d'autres personnes autour d'un plan d'action concertée. De plus, elle considère que la présence d'un leadership polycéphale, donc assumé par plusieurs personnes, est un facteur de maintien de la mobilisation. Dans le cas présent, les données démontrent le contraire. En effet, plusieurs répondants ont affirmé que c'est le savoir-faire de la porte-parole et son leadership assumé de façon consensuelle qui ont permis à cette mobilisation de voir le jour et de se maintenir. Sans son apport jugé essentiel, plusieurs répondants sont d'avis que la mobilisation du *Collectif* n'aurait pas donné les résultats escomptés. On peut donc avancer l'hypothèse que la présence d'un leadership polycéphale comme facteur de maintien de la mobilisation n'est pas essentiel si le leadership est assumé de façon consensuelle.

Pour clore cette partie sur la mobilisation des acteurs, on peut souligner que tout comme Gaudreau et Villeneuve (2005) qui ont établi l'importance pour les intervenants de savoir jongler entre deux pôles d'intervention pour maintenir une mobilisation, les coordonnateurs du *Collectif* ont souvent eu à rétablir l'équilibre entre les revendications sur les mesures urgentes et celles pour obtenir une loi ainsi qu'entre l'utilisation de stratégies consensuelles et de stratégies conflictuelles.

6.2 L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS AU SEIN DU COLLECTIF

Parmi l'ensemble des résultats présentés sur l'établissement d'un consensus au sein du *Collectif*, trois font figure de faits saillants. En effet, il a été démontré d'une part, que l'adoption des revendications concernant les mesures urgentes a été déterminante pour l'établissement d'un consensus parmi les membres et, d'autre part, que le consensus favorise l'opinion des membres les plus influents au détriment des autres et que finalement les principales divergences entre les membres se sont fait ressentir au sujet de l'élaboration des stratégies d'actions.

Avant de développer ces trois éléments, il est opportun de répondre à la question posée dans le cadre théorique à savoir : Est-ce que les membres du *Collectif* ont établi un consensus du compromis ou un consensus polarisé ? À la lumière des définitions énoncées précédemment pour circonscrire ces deux concepts, il est possible d'affirmer que, tout comme les militantes de la *Marche mondiale des femmes* (Giraud, 2001), les membres du *Collectif* ont établi un consensus du compromis. En effet, l'analyse des présents résultats permet d'observer que parmi les membres interrogés, chacun a accepté de faire des concessions et de sacrifier certaines de ses revendications sectorielles pour se rallier aux idées dominantes du groupe afin de voir émerger une plate forme de revendications communes et un plan d'action concertée. Selon les répondants, ce consensus du compromis a été rendu possible grâce au partage d'une vision commune sur l'objectif ultime à atteindre soit éliminer la pauvreté au Québec. Or, tout comme Mathieu (1999) l'a démontré dans son étude sur la mobilisation des prostituées lyonnaises, le seul partage d'objectifs communs n'aurait pas été suffisant pour établir un consensus. La grande majorité des répondants interrogés dans la présente étude sont d'ailleurs d'avis que ce sont les revendications concernant les mesures urgentes qui ont permis l'établissement et surtout le maintien d'un consensus. En fait, pour certains groupes, principalement des groupes de défense des droits, la présence de leurs revendications

respectives comme mesures urgentes leur a permis de maintenir et de justifier leur participation au *Collectif* face à leurs membres. On peut conclure que les mesures urgentes ont joué un rôle majeur dans les motifs d'adhésion, dans le maintien de la mobilisation, dans l'établissement du consensus et dans la diminution des tensions au sein du groupe. À notre avis, si les groupes les plus radicaux ont accepté que leurs revendications sectorielles ne soient pas inscrites dans la loi mais plutôt dans les mesures urgentes, c'est en raison notamment de la présence de personnes en situation de pauvreté lors des discussions. Comme l'ont soulevé des répondants de la présente étude, il semble que les interventions des personnes en situation de pauvreté aient eu comme résultat de recentrer les dissidents autour des principaux objectifs d'intervention faisant ainsi diminuer les tensions dans le groupe.

Au regard des propos de plusieurs répondants, il est ressorti que le choix du consensus comme mode de prise de décision n'est pas équitable pour tous les membres du groupe et ne satisfait pas tout le monde. Certains répondants ont d'ailleurs déploré l'absence de prise de décision ou la clarté de ces dernières. La même observation a été faite par Mouchard (2001,2002) dans son étude réalisée auprès d'une coalition française de lutte contre le chômage. Il se dégage clairement de la présente recherche que les membres les plus influents sont davantage favorisés par le consensus que les autres. Pour décrire le phénomène, des répondants de la présente étude ont utilisé les expressions « *consensus des grandes gueules* » et « *dictature de la minorité* ». À ce sujet, des explications pertinentes sont fournies par Mouchard (2001,2002) et Cadiou (2004) qui ont tous deux observé le même phénomène dans leurs études respectives. C'est ainsi que ces deux auteurs concluent qu'il existe des inégalités importantes dans les compétences discursives et sociales au sein d'un groupe composé de militants professionnels et de personnes exclues (les sans-emploi et les mal-logés). Il en résulte que les personnes les plus habiles à prendre la parole en public et à généraliser leurs propos, soit les militants professionnels, ont plus de facilité à influencer les autres membres du groupe en faveur de leur

opinion. Outre leur meilleure maîtrise de l'art oratoire, Mouchard (2002) souligne que les militants professionnels établissent les paramètres à partir desquels seront définis les consensus (ordre du jour, gestion du temps et des tours de parole) ce qui leur confère un pouvoir supplémentaire. Bien que les répondants ont souligné que certains membres ont plus d'influence que d'autres lorsqu'ils prennent la parole, il faut toutefois préciser que la façon dont le leadership est assumé par la porte-parole vient contrecarrer une partie de ce biais. En effet, les répondants sont d'avis que, bien consciente de son pouvoir d'influence, cette personne sait l'utiliser à bon escient pour faire valoir les intérêts des personnes en situation de pauvreté.

Finalement, tout comme les études de Mouchard (2001,2002) et Cadiou (2004), les tensions les plus palpables entre les membres du *Collectif* sont apparues lors de la définition des stratégies et tactiques d'intervention plutôt que lors de l'élaboration des principes et des orientations du groupe. Dans la présente étude, une dichotomie évidente est apparue entre les membres lorsqu'est venu le temps de choisir une approche à privilégier dans les relations avec l'État. Alors que la majorité des membres ont favorisé l'avenue consensuelle dans les rapports du *Collectif* avec l'État, certains groupes ont critiqué cette stratégie ouvertement. Ils auraient souhaité, à plusieurs occasions, voir le ton se durcir devant le gouvernement et que les actions se radicalisent.

6.3 LA PAUVRETÉ : SA PROGRESSION DANS L'OPINION PUBLIQUE JUSQU'À L'AGENDA POLITIQUE

Pour éclairer les données sur la progression de la question de la pauvreté dans l'opinion publique jusqu'à l'agenda politique du gouvernement du Québec, la présente auteure a choisi un cadre d'analyse constructiviste. Comme il a été précédemment présenté, les théoriciens du constructivisme considèrent que les problèmes sociaux doivent être construits en fonction de la

définition que leur donnent les acteurs sociaux (Spector et Kitsuse, 1977). La démarche s'effectue en quatre étapes. Dans un premier temps, les acteurs sociaux tentent collectivement de remédier à un problème jugé inacceptable. On peut dire que c'est précisément ce qu'ont tenté de faire individuellement plusieurs des membres du *Collectif* avant d'adhérer au groupe : aide individuelle, dépannage alimentaire, revendication pour un plus grand investissement en logements sociaux, lutte contre la dernière réforme de l'aide sociale, implication dans la *Marche des femmes contre la pauvreté et la violence*, etc. Regroupés au sein du *Collectif*, ces mêmes groupes ont poursuivi leur bataille sur un autre front. Ils ont choisi de convaincre la population et les décideurs politiques du bien-fondé d'adopter une loi pour éliminer la pauvreté au Québec. C'est alors qu'entre en jeu la signature d'une pétition pour réclamer du gouvernement l'adoption d'une telle loi. La deuxième étape définie par les constructivistes correspond à l'obtention d'appuis par des membres d'instances officielles ou d'agences gouvernementales. Le *Collectif* a reçu cet appui lors du dépôt de la pétition de 215 307 signatures à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2000. À cette occasion, une motion demandant au gouvernement de travailler à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte à la pauvreté a été adoptée par les membres de l'Assemblée nationale. En mars 2001, la succession de Lucien Bouchard par Bernard Landry à la tête du gouvernement marque un tournant dans la volonté politique de lutter contre la pauvreté. En juin de la même année, le gouvernement québécois fait connaître sa réponse officielle au problème en publant le document *Ne laissez personne de côté* qui annonce les grandes orientations et perspectives gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté. Le *Collectif* s'indigne que le gouvernement ait ignoré la proposition citoyenne. Cette réaction du *Collectif* marque la troisième étape du modèle d'analyse constructiviste des problèmes sociaux soit l'insatisfaction des mouvements sociaux face à la réponse officielle des pouvoirs publics. Devant cette insatisfaction, les membres du *Collectif* se mobilisent partout en région pour faire entendre haut et fort leurs voix lors des consultations gouvernementales autour des stratégies et orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté. Ils multiplient les appuis et

parviennent à dégager un consensus en faveur de la proposition citoyenne. La quatrième étape de ce cadre d'analyse correspond à un retranchement des groupes de pression qui considèrent qu'en regard de la réponse reçue, il n'est plus possible de fonctionner dans le système. Ces derniers essaient alors de mettre en place une alternative. Cette étape n'a pas eu lieu dans la lutte du *Collectif*. À la suite de la consultation régionale menée par le gouvernement et aux travaux de la Commission parlementaire sur le projet de loi 112, les amendements apportés au projet de loi 112 ont été suffisamment satisfaisants pour que les membres du *Collectif* saluent l'adoption de la loi.

Le modèle développé par Kingdon (1995) pour étudier la progression d'une problématique sociale dans l'appareil gouvernemental jusqu'à son inscription à l'agenda politique est également fort pertinent pour analyser les résultats de la présente recherche. En effet, le modèle de Kingdon (1995) repose sur la présence de trois courants : le courant des problèmes, le courant des solutions et le courant de la politique. Comme en fait mention le cadre théorique, lorsque les trois courants se rejoignent, il est alors possible pour les mouvements sociaux de faire des gains au niveau des politiques publiques. Dans la lutte qu'a menée le *Collectif*, on peut aisément observer la conjonction de ces trois courants. D'abord, le *Collectif* a alimenté le courant des problèmes par une vaste campagne de sensibilisation publique sur la question de la pauvreté. Pour ce faire, les militants ont déployé différents moyens d'action partout en région : conférences, publication de matériel pédagogique, rencontres d'information, animation d'ateliers thématiques, etc. Le point culminant de cette campagne fut certes la signature massive de la pétition. Pour sa part, le dépôt de la proposition de loi citoyenne devant l'Assemblée nationale le 13 mai marque officiellement l'ouverture du courant des solutions. Les membres du *Collectif* viendront appuyer la proposition citoyenne par la tenue de plusieurs activités de lobbying de 2000 à 2002. Finalement, le courant de la politique, comme l'étude de Dufour (2004) en fait mention, est lié à la présence de deux éléments conjoncturels : la tenue d'élection générale en

2003 et la position occupée par le gouvernement péquiste sur l'échiquier politique. Tout comme Dufour (2004), les résultats de la présente étude confirment que, bien que les éléments conjoncturels furent favorables, la loi 112 n'aurait jamais vu le jour le 13 décembre 2002 sans le long et patient travail de mobilisation du *Collectif*. Il semble donc que cette mobilisation représente une victoire citoyenne qui fait office d'exemple en matière de définition des politiques publiques et en matière d'organisation communautaire.

Cette lutte permet de démontrer que pour qu'une mobilisation prenne son envol, que la cohésion se maintienne entre les membres et que des gains soient faits, il faut la présence de différents ingrédients essentiels. Outre le « momentum » favorable à la mobilisation initiale, on doit pouvoir compter sur la présence d'une personne qui a du charisme et dont le leadership est rassembleur et démocratique. Cette personne doit aussi être capable de s'entourer d'alliés bien positionnés dans des lieux stratégiques pour agir comme des agents multiplicateurs de l'utopie à réaliser. C'est précisément ce qui, à notre avis, a permis au *Collectif* de faire cette percée législative.

CONCLUSION

Dans la présente recherche, le processus de mobilisation citoyenne mené par le *Collectif* de 1997 à 2002 a été étudié en fonction de trois thèmes principaux soit la mobilisation des acteurs sociaux pour fonder le *Collectif*, le processus d'établissement d'un consensus sur les moyens d'action à emprunter pour éliminer la pauvreté au Québec et les stratégies et tactiques employées par le *Collectif* pour influencer l'opinion publique et forcer le gouvernement à inclure cette question dans l'agenda politique. La cueillette des données a été réalisée en janvier 2003 auprès de treize répondants interrogés lors d'entrevues individuelles semi-dirigées. La moitié d'entre eux avaient participé à lutte du *Collectif* à l'échelle nationale alors que les autres étaient impliqués régionalement par le biais de la Coalition régionale Solidarité populaire 02.

Pour chacun des trois thèmes de recherche, certains faits saillants ressortent. D'abord, sur la question de la mobilisation des acteurs collectifs, on peut retenir que la force de l'utopie a été un puissant moteur de mobilisation décuplé par le charisme avec lequel le leadership a été assumé. En effet, les gens impliqués dans le *Collectif* ont été peu à peu contaminés par l'enthousiasme et la détermination dont a fait preuve la porte-parole pour voir se concrétiser le rêve de voir le Québec se doter d'une loi pour éliminer la pauvreté.

En ce qui a trait à la deuxième question de recherche soit l'établissement du consensus au sein du *Collectif*, deux idées principales peuvent être dégagées. Premièrement, bien que le consensus soit un mode décisionnel qui comporte différents avantages pour les membres, il a également des effets pervers en favorisant l'opinion des membres les plus influents et les plus habiles au niveau des compétences discursives. Deuxièmement, on peut affirmer que pour maintenir le consensus établi dans un groupe, il est essentiel que les membres y retrouvent

des points de convergence suffisamment importants pour se sentir partie prenante d'un projet. Dans le cas de la présente recherche, il s'est avéré que l'établissement puis la revendication des mesures urgentes en parallèle à la proposition de loi ont été des facteurs de cohésion dans le groupe.

Enfin, parmi les principaux résultats se rapportant au troisième thème de cette recherche soit le parcours de la question de la pauvreté comme problématique sociale jusqu'à son inscription à l'agenda politique, un élément majeur a retenu notre attention. Dans leurs stratégies et tactiques pour influencer le gouvernement, les membres du *Collectif* ont choisi la voie du lobbying pour se faire entendre. Évidemment, ce choix dicte l'utilisation d'une approche consensuelle dans l'établissement des rapports avec l'État. Cependant, cette approche n'a pas fait consensus auprès de tous les membres. Certains d'entre eux ont déploré l'absence d'actions de mobilisation de type conflictuel. On peut poser l'hypothèse que, derrière ce reproche, se cache la peur d'être récupéré par l'État et de se retrouver dans une position où le rôle de critique est difficile à jouer.

Dans un autre ordre d'idées, il est pertinent de faire le point sur les forces et les limites de la présente étude. Au chapitre des forces, on peut noter que le choix des répondants correspondait bien aux différents secteurs d'intervention représentés au *Collectif*. De plus, il a été intéressant de faire des parallèles entre les observations des répondants du volet régional par rapport à ceux du volet national. En effet, nous avons pu voir comment une lutte d'envergure nationale se nourrit de la mobilisation et des actions qui prennent place au niveau local et régional. Une autre force est que les répondants interrogés arrivent à peu près tous aux mêmes conclusions concernant cette mobilisation. On peut donc faire la lecture que le consensus des membres ne s'est pas limité à la façon de mener la lutte; il est également présent dans leur façon de la comprendre et de la rationaliser. Évidemment, la recherche que

nous avons menée présente également certaines limites. D'abord, les entrevues avec les répondants ont été réalisées seulement un mois après l'adoption de la loi 112. Ce court délai ne permettait pas aux répondants d'avoir tout le recul nécessaire pour évaluer les impacts de l'adoption de cette loi tant sur la mobilisation des acteurs que sur ses retombées réelles pour les personnes en situation de pauvreté. La deuxième limite concerne les résultats de la dernière question de recherche. Il aurait été fort pertinent d'avoir le point de vue de représentants du gouvernement pour analyser le degré d'influence de cette mobilisation sur l'appareil étatique. Finalement, le nombre restreint de répondants et la méthodologie de recherche qualitative employée ne nous permettent pas de généraliser les résultats de cette étude.

Au cours de cette recherche, de nouvelles questions ont émané de nos réflexions. Dans des travaux subséquents, il serait intéressant d'approfondir les aspects suivants : Quels sont les impacts réels de la loi 112 sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ? Est-ce que le plan d'action déposé par le gouvernement est conforme aux principes et à l'esprit de la loi 112 ? Quel a été l'impact de l'adoption de la loi 112 sur les capacités de mobilisation du Collectif ? Comment les personnes en situation de pauvreté qui ont participé à cette lutte décrivent-elles leur rôle et leur apport ? Quels sont les aspects de la personnalité d'un leader (conviction, attitude démocratique ou non, ouverture à la critique, etc.) qui peuvent avoir un impact sur les capacités de mobilisation d'un mouvement social ? Quelles sont les retombées de l'utopie sur l'imaginaire collectif des mouvements sociaux ? Finalement, tout le volet d'intervention du projet AVEC pourrait faire l'objet d'une recherche future.

Sans avoir la prétention de pouvoir généraliser les résultats de cette étude à tous les types de mobilisation sociale, ceux-ci seront sans doute utiles pour éclairer le travail des praticiens et praticiennes qui visent, par leurs actions, le changement social. Ils viennent du moins valider

certains éléments déjà identifiés par d'autres études notamment les facteurs favorisant la mobilisation initiale des acteurs, les éléments qui en facilitent le maintien, le processus d'établissement d'un consensus dans une coalition et les conditions de son maintien. Finalement, les résultats relatifs à la mobilisation de l'opinion publique apportent des réponses utiles pour orienter les actions des groupes visant à influencer la population en faveur d'une cause sociale. Pour conclure, l'exemple du travail accompli par le *Collectif* est, à bien des égards, novateur et porteur d'espérance. En effet, les exemples actuels de mobilisation citoyenne qui trouvent écho dans l'appareil étatique par l'adoption d'une loi répondant partiellement ou totalement aux revendications d'un mouvement social sont peu nombreux. Dans le contexte social actuel, l'espérance n'a-t-elle pas une valeur inestimable dans la poursuite du combat quotidien vers une plus grande justice sociale ?

RÉFÉRENCES

- Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*. Québec : PUQ.
- Alinsky, S. D. (1976). *Manuel de l'animateur social*. Paris : Seuil.
- Ampleman, G., Doré, G., Gaudreau, L., Larose, C., Leboeuf, L., & Ventelou, D. (1983). *Pratiques de conscientisation. Expériences d'éducation populaire au Québec*. Montréal : Nouvelle optique.
- Ampleman, G., Barnabé, J., Comeau, Y., Doré, G., Duhaime, R., Gaudreault, L., et al. (1987). *Pratiques de conscientisation 2*. Québec : Collectif québécois d'édition populaire.
- Assemblée nationale. (2002). *Projet de loi no 112 (2002, chapitre 61), Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Barbot, J. (2001). S'engager dans le monde biomédical. Diversité et front commun des associations. Dans D. Cefai & D. Trom (Éds.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques* (pp. 229-254). Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bardin, L. (1996). *L'analyse de contenu* (8^e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Barr, G. (juillet 2005). Abolissons la pauvreté : sommet du G8. [En ligne] Conseil de la coopération internationale : Abolissons la pauvreté.
<http://www.abolissonslapauvrete.ca/f/g8-report.html> Consulté le : 2005.09.01
- Blais, F. (octobre 1997). L'allocation universelle. *Relations*, 634, 240-243.
- Blondin, M. (1965). L'animation sociale en milieu urbain : une solution. *Recherches sociographiques*, 6 (3), 295-304.
- Blondin, M. (1967). *L'animation sociale : sa nature et sa signification au Conseil des Œuvres de Montréal*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal.
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., & Fréchette, L. (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Québec : PUQ.
- Brouillard, C. (2003). Vers un Québec sans pauvreté ? *Présence magasine*, 12 (93), 20-29.
- Cadiou, S. (2004). Les tentatives de coordination au sein de la nouvelle gauche. Le cas des dirigeants du Syndicat Sud-PTT. *Politique et Sociétés*, 23 (1), 115-141.
- Castel, R. (1991). De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation. Dans J. Donzelot (Éd.), *Face à l'exclusion. Le modèle français* (pp. 137-168). Paris : Éditions Esprit.

- Chorney, H., Hotson, J., & Seccareccia, M. (1992). *C'est la faute au déficit ! Les mythes au sujet de la dette de l'État*. Ottawa : Centre canadien de recherche en politiques de recharge.
- Chossudovsky, M. (1998). *La mondialisation de la pauvreté*. Montréal : Éditions Écosociété.
- Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. (2000). *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Québec.
- La petite histoire du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. © 2000 (13 juin). [En ligne] Québec : Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.
http://www.pauvrete.qc.ca/article.php3?id_article=121 Consulté le 2006.09.29
- Comeau, Y. (2007). L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire. Dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau & L. Fréchette (Éds.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique* (pp. 81-100). Québec : PUQ.
- Conseil national du Bien-être social. (1990). *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard*. Ottawa : ministère des Approvisionnements et Services du Canada.
- Conseil national du Bien-être social (2002). *Rapport du Conseil National du Bien-être social. Profil de la pauvreté 1999*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Daunais, J. P. (1992). L'entretien non-directif. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 273-293). Sainte-Foy : PUQ.
- Debray, R. (1991). *Cours de médiologie générale*. Paris : Gallimard.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal : McGraw-Hills Éditeur.
- Deslauriers, J.-P. (1985). Recherche qualitative et changement social. Dans H. Bhérer, J.-P. Deslauriers, Y. Pépin, & P. Villeneuve (Éds.), *Le renouveau méthodologique en sciences humaines : recherche et méthodes qualitatives* (pp. 5-18). Chicoutimi : GRIR, Collection renouveau méthodologique.
- Despouy, L. (1996). *La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*. Nations Unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, E/CN.4/Sub. 2/1996/13, 28 juin 1996.
- Doucet, L., & Favreau, L. (1991). *Théories et pratiques en organisation communautaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dufour, P. (2004). L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique ? *Politique et Sociétés*, 23 (2 et 3), 159-182.
- Dumas, É. (2002). *Ensemble se donner une voix pour mieux-être 1977-2002. Histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec*. Montréal : Front commun des personnes assistées sociales du Québec.
- Dutercq, Y., & Lafaye, C. (2003). Engagement et mobilisation de parents autour de l'école, *Revue française de sociologie*, 44 (3), 469-495.

- Duperré, M. (2002) *Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional; le cas d'une association régionale en santé et services sociaux*. Thèse de doctorat inédite, Université du Québec à Chicoutimi.
- Duperré, M. (2004). *L'organisation communautaire. La mobilisation des acteurs collectifs*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Festinger, L. (1950, September). Informal social communication, *Psychological Review*, 57, 271-282.
- Frappier, M. (1994). La pauvreté : facteurs économiques. Dans F. Dumont, S. Langlois, & Y. Martin (Éds.), *Traité des problèmes sociaux* (pp. 565-580). Québec : Institut Québécois de la Recherche sur la Culture.
- Galbraith, K. (1993). *La république des satisfaits. Culture du contentement aux Etats-Unis*. Paris : Seuil.
- Gaudreau, L., & Villeneuve, L. (2005). La mobilisation des personnes sans emploi. Une enquête conscientisante dans les quartiers centraux de Québec. Québec : Collectif québécois d'édition populaire.
- Gauthier, B. (1997). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, M. & Mercier L. (1994). *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*. Québec : Institut Québécois de Recherche sur la Culture.
- Giraud, I. (2001). La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la marche mondiale des femmes. *Lien social et Politiques*, 45, 145-160.
- Giugni, M. (2001). L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques : le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995. *Revue Française de Sociologie*, 42 (4), 641-668.
- Groulx, L.-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrrière, R. Mayer, & A. P. Pires (Éds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 55-82). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Gunderson, M., Muszynski, L., & Keck, J. (1990). *Women and labour market poverty*. Ottawa : Canadian Advisory Council on the Status of Women.
- Hamelin, A.-M., & Bolduc, N. (2003). La sécurité alimentaire à l'agenda politique québécois revue. *Service social*, 50 (1), 57-80.
- Hardina, D. (1995) Do Canadian Social Workers Practice Advocacy ? *Journal of Community Practice*, 2 (3), 97-121.
- Harrington, M. (1963). *The Other America: Poverty in the United States*. New York : MacMillan Co.

- Harman, L. D. (1992). The feminization of poverty. *Canadian Woman Studies*, 12 (4), 6-9.
- Hurtubise, Y., & Deslauriers, J.-P. (1997). La nouvelle donne de l'organisation communautaire : réponses aux contraintes imposées à la pratique par le néolibéralisme, le postmodernisme et la crise des finances publiques. *Intervention*, 104, 16-25.
- Institut de la statistique du Québec. (2001). *Portrait social du Québec*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Jenson, J. (1993). Deconstructing dualities : Making rights claims in political institutions. Dans G. Drover & P. Kierans (Eds.), *New Approaches to Welfare Theory*. Aldershot: Edward Elgar Publishing.
- Jenson, J. (1991). Thinking (a Feminist) History : The Regulation Approach as Theatre. *Cahier de recherche sociologique*, 17.
- Klandermans, B. (1984). Mobilization and Participation: Social-psychological Expansions of Resource Mobilization Theory. *American Sociological Review*, 49 (5), 583-600.
- Klandermans, B., & Oegema, D. (1987). Potentials, Networks, Motivations and Barriers Steps Toward Participation in Social Movements. *American Sociological Review*, 52 (4), 519-531.
- Kingdon, J. W. (1995). *Agendas, Alternatives and Public Policies*. New York : Harper Collins College Publishers.
- Labrie, V. (2004). *Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté. En avant, en arrière, de côté*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- Labrie, V. (2003). *La loi 112 un an après : Chronologie de la première année après l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- Labrie, V. (octobre 1997). La clause d'appauvrissement zéro un an après. *Relations*, 634, 233-235.
- Laforest, R., & Orsini, M. (2003). Savoir, pouvoir et pragmatisme : l'expertise au service de l'action sociale. *Lien social et Politiques*, 50, 135-145.
- Laforest, R., & Phillips, S. (2001). Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Canada et au Québec. *Politique et sociétés*, 20 (2 et 3), 37-68.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., & Panet-Raymond, J. (2002). *La pratique de l'action communautaire*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, J. (1999). *Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté au Québec*. Rapport de recherche adressé dans le cadre de la participation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec au projet du Conseil de l'Europe – Éducation à la citoyenneté démocratique.

- Landry, R. (1997). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (pp. 327-356). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lavoie, J., & Panet-Raymond, J. (2002). *La sensibilisation et la mobilisation*. Dans H. Lamoureux, J. Lavoie, R. Mayer, & J. Panet-Raymond (Éds.), *La pratique de l'action communautaire* (pp. 246-291). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Leeds, A. (1971). The Concept of the « Culture of Poverty » : Conceptual, Logical, and the Empirical Problems, with Perspectives from Brazil and Peru. Dans E. B. Leacock (Éd.), *The Culture of Poverty: A Critique* (pp. 226-284). New York : Simon and Schuster.
- Lehrer, K., & Wagner, C. (1981). *Rational Consensus in Science and Society*. Dordrecht : Reidel.
- Lemieux, V. (1998). *Les coalitions. Liens, transactions et contrôles*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lewis, O. (1967). La culture de pauvreté. *Économie et Humanisme*, 174, 77-81.
- Lochhead, C., & Scott, K. (2000). *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*, Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- MacCarthy, J. D., & Zald, M.N. (1987), *Social Movements in an organizational Society*. New York: Transaction Books.
- MacCarthy, J. D., & Zald, M. N. (1979). *The Dynamics of Social Movements*. Cambridge : Winthrop.
- Marsh, C. L. (1943). *Rapport sur la sécurité sociale au Canada*. Ottawa : Le Comité.
- Masson, D. (2001). Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional. *Politique et sociétés*, 20 (2 et 3), 89-115.
- Mathieu, L. (1999). Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église de Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises. *Revue française de sociologie*, 40 (3), 475-499.
- Mayer, R., & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. St-Jacques, D. Turcotte, et al. (2000). *Méthodes de recherches en intervention sociale* (pp. 159-189). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Mayer, R., Ouellet, F., St-Jacques, M.-C., Turcotte, D. et al. (2000). *Méthodes de recherches en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Mayer, R., & Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Mayer, R., & Laforest, M. (1990). Problème social : le concept et les principales écoles théoriques. *Service social*, 39 (2), Ste-Foy, 11-43.

- Mercier, L. (1995). La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel. *Service Social*, 44 (3), 7-27.
- Milano, S. (1992). *La pauvreté dans les pays riches : du constat à l'analyse*. Paris : Nathan.
- Miller, A. B., & Keys, C. B. (1996). Awareness, Action and Collaboration : How the Self Advocacy Movement Is Empowering for Persons with Developmental Disabilities. *Mental Retardation*, 34 (5), 312-319.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2002). *La volonté d'agir, la force de réussir. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Moscovici, S., & Zavalloni, M. (1969). The group as a polarizer of attitudes. *Journal of Personality and Social Psychology*, 12 (2), 125-135.
- Moscovici, S., & Doise, W. (1992). *Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mouchard, D. (2001). *Les exclus dans l'espace public. Mobilisations et logiques de représentation dans la France contemporaine*. Thèse de doctorat inédite, IEP, Paris.
- Mouchard, D. (2002). Politique délibérative et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage. *Politix*, 15 (57), 125-145.
- Nadeau, J. G. (1987). Problématiser pour comprendre et agir. *Actes du colloque de l'Association pour la recherche qualitative* (pp. 99-120). Ville : éditions.
- Neau, I. (2001). Le mouvement français pour la parité en politique : de la mobilisation d'un mouvement social à la stratégie de groupes de pression. Mémoire de maîtrise inédit, Institut d'Études Politiques de Rennes.
- Ninacs, W. (avec la collaboration de Bélineau, A-M. & Gareau, F.) (2003). *Le Collectif pour un Québec sans pauvreté : étude de cas*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.
- Olson, M. (1966). *The logic of Collective Action. Public Goods and The Theory of Groups*. Cambridge: Harvard University Press.
- Ouellet, H., Verreault, L., & Gendron, J.-L. (1995). *Les exclus du partage : la pauvreté*. Ottawa : Centre de Recherche sur les Services Communautaires.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF.
- Péchu, C. (1996). Quand les exclus passent à l'action. La mobilisation des mal-logés. *Politix*, 9 (34), 114-133.
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrrière, R. Mayer, & A. P. Pires (1997) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113 à 169). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

- Piven, F. F., & Cloward, R. A. (1979). *Poor People's Movement : Why they Succeed, How they Fail*. New York: Vintage Books.
- Plamondon, A. (2006). La lutte pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Montréal : Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P. Groulx, L.-H. Laperrière, A. Mayer, R., & Pires, A. P. (1997). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. P. Pires *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173 à 209). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- René, J.-F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., & Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques*, 46, 125-139.
- René, J.-F. (avec la coll. de F. Jolicoeur & M. Soulières) (2004). *Les parents au cœur de l'intervention*. Rapport de recherche en collaboration avec Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société.
- René, J.-F., Soulières, M., & Jolicoeur, F. (2004). La place et la participation des parents dans les organismes communautaires famille. Pratiques et défis pour une prise en charge citoyenne, *Nouvelles pratiques sociales*, 17 (1), 66-82.
- Rosanvallon, P. (sous la dir. de Abélès, M.) (mai 1991). Faire la politique, *Autrement*, 122.
- Rothman, J. (1979). Macro social work in a thightening economy. *Social work*, 24 (4), 274-281.
- Sabatier, P. A., & Jenkins-Smith, H. C. (Éds.) (1993). *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*. Boulder: Westview Press.
- Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (sous la dir. de), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (pp. 263-285). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sen, A. K. (1983). Poor, relativy speaking. *Oxford Economic Papers*, 35, 153-159.
- Simmel, G. (1971). The Poor. Dans D. N. Levine (Éd.), *Geor Simmel : On Individuality and Social Forms* (pp. 150-178). Chicago: The University Chicago Press.
- Solidarité Populaire Québec. (1994). *Charte d'un Québec populaire : le Québec qu'on veut bâtrir!* Québec.
- Sorman, G. (1984) *La solution libérale*. Paris : Fayard.
- Spector, M., & Kitsuse, J. (1977). *Constructing Social Problems*. Menlo Park, Calif. : Cummings Publishing Co.

- Spector, M., & Kitsuse, J. (1973). Social Problems : A re-formulation. *Social Problems*, 21 (2), 145-159.
- Staggenborg, S. (1986). Coalition Work in the Pro-Choice Movement : Organizational en Environmental Opportunities and Obstacles. *Social Problems*, 33 (5), 374-390.
- Stoner, J. A. F. (1961). *A Comparison of Individual and Group Decisions involving Risk*. Unpublished M. Sc. Thesis, Massachusetts Institute of Technology, School of Industrial Management.
- St-Amand, N., & Kérisit, M. (1998). *Pauvreté et nouvelles solidarités. Repenser l'intervention*. Montréal : Éditions St-Martin.
- Tachon, M. (1985). Travail social et gestion des problèmes sociaux. Dans F. Bailleau, N. Lefrancheur & V. Feyre (Éds.), *Lectures sociologiques du travail social* (pp. 177-187). Paris : Éditions Ouvrières.
- Tarrow, S. (1996). States and Opportunities : The political structuring of social movements. Dans D. McAdam et al. (Éds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tarrow, S. (1994). *Power in Movement : Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Presse.
- Ulysse, P.-J., & Lesemann, F. (2004). *Citoyenneté et pauvreté. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et lutte contre la pauvreté*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Wallach, M. A., & Kogan, N. (1965). The roles of information, discussion and consensus in group risk taking. *Journal of Experimental Social Psychology*, 1, 1-19.
- Willems, E. P., & Clark, R. D. III (1971). Shift toward risk and heterogeneity of groups. *Journal of Experimental Social Psychology*, 7, 304-312.

APPENDICES

APPENDICE 1
GUIDE D'ENTREVUE: VOLET NATIONAL

GUIDE D'ENTREVUE : VOLET NATIONAL

Accueil :

- Présentation de la chercheuse et accueil du ou de la participante
- Bref rappel des principaux objectifs poursuivis par la recherche et de l'importance de la participation de la personne pour la cueillette des données
- Explication du déroulement de l'entrevue
- Demande d'autorisation pour procéder à l'enregistrement de l'entrevue

Bloc 1 : Historique

- Depuis quand votre groupe est-il membre du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?
 - Avez-vous toujours été le ou la représentante de votre groupe depuis son adhésion au Collectif ?
- Qu'est-ce qui est à la base de l'idée du Collectif ?
 - Contexte social, politique et économique
 - Événements déclencheurs
 - Organismes centraux et personnes déclencheurs

Bloc 2 : Objectifs d'intervention

- Quels sont les principaux objectifs du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?
- Quelle est la position de votre groupe face à ces objectifs ?
- Comment ont-ils été définis ?
- Le Collectif devrait-il avoir d'autres objectifs que ceux que vous venez de nommer ?

Bloc 3 : Mobilisation d'un consensus à l'intérieur du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*

- Pourquoi votre groupe a-t-il pris la décision de devenir membre du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?
 - Cette décision a-t-elle été discutée au sein de votre organisation ?
 - A-t-elle fait l'objet d'un consensus ?
 - Quelles étaient les attentes de votre groupe en devenant membre du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?
- Quelles étaient les différentes propositions de stratégies d'action des groupes pour éliminer la pauvreté au Québec ?
 - Les stratégies que votre groupe proposait étaient-elles différentes de celles adoptées par le *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?

- Celles que vous proposiez personnellement différaient-elles de celles de votre groupe et de celles du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* ?
- Comment se sont prises les décisions concernant les stratégies d'action à retenir pour éliminer la pauvreté ?
 - Pourquoi avoir retenu ces stratégies plutôt que d'autres ?
- Quelles sont les différentes étapes franchies pour arriver à un consensus concernant le projet de loi ?
 - D'après vous, le projet de loi du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* fait-il réellement consensus au sein des membres ?
- Quels ont été les éléments facilitant (arguments, actions, ...) pour atteindre ce consensus ?
- Qu'est-ce qui a été plus difficile pour atteindre un consensus ?
- Pourquoi, d'après vous, les groupes se sont ralliés ? (motifs, attentes)
- Votre organisme a-t-il dû faire des compromis dans le cadre de l'émergence de ce consensus ?
 - Si oui, lesquels ?
 - D'après vous, quels compromis entre les différents groupes membres ont permis l'émergence du consensus ?
- Quelles ont été les actions qu'a posées votre organisme dans le cadre de la mobilisation du *Collectif pour éliminer la pauvreté* au Québec ?
- Maintenant qu'est déposé un projet de loi gouvernementale (loi 112), quelles sont les principales positions des groupes membres face à cette proposition ? Face à l'analyse qu'en fait le collectif ?
 - La position de votre groupe ?
 - La position des autres groupes membres ?
 - Votre position personnelle ?
- Quelles sont les répercussions ou les retombées de cette mobilisation pour :
 - Votre organisme ?
 - Pour vos usagers ?
 - Le mouvement communautaire et populaire??
 - Le mouvement syndical ?
 - Le mouvement pastoral ?

Bloc 4 : Mobilisation de l'opinion publique québécoise

- Considérez-vous que la question de l'élimination de la pauvreté au Québec est enjeu social ?
 - Si oui, qu'est qui y a contribué ?
 - Si non, qu'est-ce qui a nui ?
- (*Si oui à la question précédente*) Selon vous, est-ce que le Collectif a contribué à faire de la question de l'élimination de la pauvreté au Québec un enjeu social ?
 - Si oui, comment ?

- Si non, pourquoi ?
- (*Si oui à la question précédente*) Quelles étaient les attentes des membres du Collectif en portant cette question sur la place publique ?
 - Les attentes de votre organisme ?
- Selon vous, est-ce que les médias ont contribué à faire de cette question un enjeu social au Québec ?
 - Si oui, comment ?
 - Si non, pourquoi ?
- Comment expliquez-vous que plus de 215 000 personnes ont accordé leur appui à la pétition réclamant l'adoption par le gouvernement d'une loi-cadre et d'une loi-programme ?
- Dans le contexte actuel, quels sont les principaux éléments qui ont amené le gouvernement à déposer un projet de loi pour lutter contre la pauvreté ?
- Quelles ont été les principales retombées sociales de reconnaître l'élimination de la pauvreté comme un enjeu social ?
 - Pour votre organisme ?
 - Pour vos usagers ?
 - Pour les membres du Collectif ?
 - Pour la population en générale ?

Bloc 5 : Avenir

- D'après vous quels sont les prochains défis du collectif ?
- En quelques mots, quelles sont les forces et les limites du collectif ?
 - Selon vous, parmi les personnes que vous avez identifiées ayant favorisé le déclenchement de l'action du Collectif, lesquelles seraient intéressantes à rencontrer dans le cadre de cette recherche ?

Clôture de l'entrevue

- Rappel des faits saillants dégagés pendant l'entrevue
- Informations sur les prochaines étapes de la recherche
- Remerciement pour la participation à l'entrevue

APPENDICE 2
GUIDE D'ENTREVUE: VOLET RÉGIONAL

GUIDE D'ENTREVUE : VOLET RÉGIONAL

Accueil :

- Présentation de la chercheuse et accueil du ou de la participante
- Bref rappel des principaux objectifs poursuivis par la recherche et de l'importance de la participation de la personne pour la cueillette des données
- Explication du déroulement de l'entrevue
- Demande d'autorisation pour procéder à l'enregistrement de l'entrevue

Bloc 1 : Historique

- Qu'est-ce qui est à la base de l'idée du Collectif ?
 - Contexte social, politique et économique
 - Événements déclencheurs
 - Organismes centraux et personnes déclencheurs
- Depuis quand SP 02 s'implique dans le Collectif ? À quel titre ?
 - Qui sont les organismes ou les personnes porteurs du Collectif au sein de SP 02 ?
 - Comment se traduit leur participation à SP 02 concernant ce dossier ?
 - Comment se traduit leur participation au Collectif ?
- Quelle place occupe SP 02 au sein du Collectif ?
 - Son rôle ?
- À quelles actions du Collectif les membres de SP 02 ont-ils participé ?
 - Vous personnellement ?
 - Votre organisme ?

Bloc 2 : Mobilisation d'un consensus à l'intérieur de SP 02 concernant les stratégies du Collectif

- Pourquoi SP 02 a pris la décision de devenir membre du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ?
 - Attentes ?
 - Avantages perçus ?
- Est-ce que tous les groupes étaient d'accord ?
 - Y a-t-il eu des réticences ? Si oui, lesquelles ?
 - Qu'est-ce qui a fait que les groupes réticents se sont ralliés ? Ont-ils mis des conditions ?
- Qu'est-ce que SP 02 retire de sa participation au Collectif ?
- Sur le plan régional, quelles sont les répercussions ou les retombées de cette mobilisation pour :
 - Votre organisme ?

- Pour vos usagers ?
- Le mouvement communautaire et populaire??
- Le mouvement syndical ?
- Le mouvement pastoral ?

- Selon vous, qu'est-ce qui a favorisé l'émergence d'un consensus au niveau national et au niveau régional dans le mouvement communautaire, populaire, syndical et pastoral autour du projet de loi proposé par le collectif ?
 - Quels ont été les compromis nécessaires ?

- Au sein de SP 02, quelle était l'opinion de votre groupe et des autres groupes concernant le projet de loi ?

- Maintenant qu'il y a un projet de loi gouvernementale sur la table, quelles sont les principales positions des groupes membres de SP 02 face à cette proposition ? face à l'analyse qu'en fait le collectif ?
 - Qu'en pense votre groupe ?
 - Votre position personnelle ?

Bloc 4 : Mobilisation de l'opinion publique régionale et québécoise

- Considérez-vous que la question de l'élimination de la pauvreté au Québec est enjeu social ?
 - Si oui, qu'est qui y a contribué ?
 - Si non, qu'est-ce qui a nui ?

- (*Si oui à la question précédente*) Selon vous, est-ce que le Collectif a contribué à faire de la question de l'élimination de la pauvreté au Québec un enjeu social ?
 - Si oui, comment ?
 - Si non, pourquoi ?

- (*Si oui à la question précédente*) Quelles étaient les attentes des membres de SP 02 en portant cette question sur la place publique ?
 - Les attentes de votre organisme ?

- Selon vous, est-ce que les médias locaux et nationaux ont contribué à faire de cette question un enjeu social ?
 - Si oui, comment ?
 - Si non, pourquoi ?

- Comment expliquez-vous que plus de 215 000 personnes ont accordé leur appui à la pétition réclamant l'adoption par le gouvernement d'une loi-cadre et d'une loi-programme ?

- À part vos membres, considérez-vous que la population régionale a pris part à la mobilisation pour éliminer la pauvreté ?
 - Si oui, comment ?
 - Si non, qu'est-ce qui aurait dû être fait ?

- (*Si oui à la question précédente*) Quel rôle a joué SP 02 dans cette mobilisation ?

- (*Si oui à l'avant-dernière question*) Quelles actions ont mené les membres de SP 02 pour amener la population à prendre part à la mobilisation autour de la question de l'élimination de la pauvreté ?
 - Votre organisme et ses usagées y ont-ils participé ?
 - Vous personnellement ?
- Dans le contexte actuel, quels sont les principaux éléments qui ont amené le gouvernement à déposer un projet de loi pour lutter contre la pauvreté ?
- Quelles ont été les principales retombées sociales de reconnaître l'élimination de la pauvreté comme un enjeu social ?
 - Pour votre organisme ?
 - Pour vos usagers ?
 - Pour les membres du Collectif ?
 - Pour la population en générale ?

Bloc 5 : Avenir

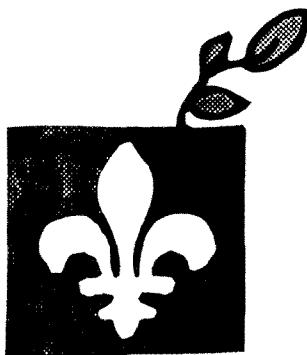
- D'après vous quels sont les prochains défis du collectif ?
- Comment SP 02 peut-il y prendre part ?
- En quelques mots, quelles sont les forces et les limites du collectif ?

Clôture de l'entrevue

- Rappel des faits saillants dégagés pendant l'entrevue
- Informations sur les prochaines étapes de la recherche
- Remerciement pour la participation à l'entrevue

APPENDICE 3

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Pétition à l'Assemblée nationale du Québec

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Nous sommes des milliers de personnes au Québec, vivant ou non la pauvreté, à dire NON à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion.

En conséquence, nous proposons que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

Cette loi aura pour but d'éliminer la pauvreté au Québec et de mettre en place des moyens de lutter contre l'exclusion sociale.

- Elle reconnaîtra que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte aux droits et libertés.
- Elle proposera des moyens pour que tout le monde puisse participer à l'activité sociale, culturelle, politique et économique en y exerçant des responsabilités reconnues.
- Elle s'attaquera aux causes de la pauvreté, aux inégalités et aux injustices qu'elle entraîne.
- Elle affirmera la responsabilité de tous et toutes vis à vis de la pauvreté et de l'exclusion.
- Elle prévoira des moyens précis de redistribuer mieux la richesse.
- Elle visera la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes, en particulier l'accès à un revenu décent.
- Elle encadrera toutes les autres lois de même que l'ensemble des décisions politiques.
- Elle prévoira des mécanismes d'application et d'évaluation auxquels les personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion seront associées.
- Elle affirmera la responsabilité du Québec face à l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Nous appuyons la démarche entreprise dans ce but par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de recevoir de façon non partisane le projet de loi qui lui sera déposé au terme de ce processus.

Les signataires:

Nom et prénom (en lettres moulées)

Adresse

Signature

Veuillez retourner cette pétition **dès que possible** avant le
17 octobre 2000 à votre groupe-relais ou à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté,
C.P. 1352 Terminus , Québec (Québec), GIK 7E5.

Groupe-relais, s'il y a lieu:

L'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix [...] Toute personne a droit à la protection de sa dignité [...] Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne.

Charte québécoise des droits et libertés, 1976

Donner aux pauvres les moyens de s'organiser et de participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale [...] leur permettant de devenir de véritables partenaires du développement [...] formuler des plans nationaux [...] pour réduire considérablement la pauvreté et éliminer la pauvreté absolue.

Engagement des Nations au Sommet mondial de Copenhague, 1995

Déclaration de solidarité

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Ces paroles viennent de personnes dont beaucoup vivent la pauvreté et l'exclusion. Nous les faisons nôtres.

Nous vous invitons à faire de même et à le concrétiser en signant et en faisant signer la pétition à l'endos.

Nous refusons que les personnes pauvres soient considérées comme un poids pour la société, qu'elles se sentent coupables de leur pauvreté et responsables de la dette publique, qu'elles soient réduites au silence et qu'on décide pour elles.

Nous refusons que des enfants n'aient pas la possibilité de rêver. Aucun enfant ne peut se développer si ses parents sont sans cesse rabaisés et considérés comme inutiles.

Nous refusons que des hommes et des femmes survivent avec si peu de revenu, de formation, et soient privés de dignité et de respect.

Nous affirmons que les personnes pauvres agissent quotidiennement contre la pauvreté, que leurs efforts, leurs espoirs, leurs compétences et pas seulement leurs problèmes doivent être reconnus si on veut réellement éliminer la pauvreté.

Nous affirmons que la misère est une violation de l'ensemble des droits de la personne et que les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous et toutes.

Nous agissons pour élever nos familles, pour que nos enfants soient fiers de nous et pour que nous soyons fiers d'eux, pour soutenir des personnes plus pauvres que nous, pour nous engager dans la vie de notre communauté, pour nous former et chercher du travail.

Nous nous engageons à promouvoir un véritable partage des richesses, du savoir et des chances d'avenir.

Nous nous engageons à participer aux changements et aux luttes aux côtés des personnes et des familles épuisées par la pauvreté et l'exclusion, pour bâtir une société plus juste où les droits et libertés seront effectivement reconnus à tous et à toutes.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Au moment de publier, ce collectif est formé des organismes suivants: Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), ATD Quart Monde, Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) (CEDTTQ), Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ), Fédération des Travailleuses et Travailleurs du Québec (FTQ), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Le mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIAC), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), GIK 7E5.

